



RAPPORT SUR LES
OPÉRATIONS EFFECTUÉES
EN VERTU DE LA *LOI*
SUR LES ACCORDS DE
BRETTON WOODS ET
DES ACCORDS CONNEXES
2005



RAPPORT SUR LES
OPÉRATIONS EFFECTUÉES
EN VERTU DE LA *LOI*
SUR LES ACCORDS DE
BRETTON WOODS ET
DES ACCORDS CONNEXES

2005

Préparé par
la Direction des finances et
des échanges internationaux
Avril 2006



On peut obtenir des exemplaires
supplémentaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

This publication is also available in English.

Nº de cat. F1-28/2005F
ISBN 0-662-71368-0

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Fonds monétaire international	7
Avantages de l'adhésion.....	7
Évolution des marchés émergents	10
Promouvoir la stabilité financière internationale	11
Renforcer la surveillance	12
Améliorer la résolution des crises.....	18
Améliorer les prêts consentis par le FMI.....	21
Préserver la vocation coopérative du FMI	23
Mieux appuyer les pays à faible revenu.....	24
Évolution du portefeuille de prêts en 2005	28
Gestion des intérêts du Canada	29
Bureau de l'administrateur pour le Canada	30
Participation financière du Canada	31
Prochains défis	33
Banque mondiale	34
Avantages de l'adhésion.....	34
Aperçu	35
Accroître l'efficacité des activités en matière de réduction de la pauvreté...	38
Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA	49
Autres enjeux prioritaires.....	51
Plan d'activités et budget administratif pour 2005	70
Résultats financiers de la BIRD en 2005	70
Société financière internationale	72
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	76
Gestion des intérêts du Canada	76
Bureau de l'administrateur pour le Canada	77
Participation financière du Canada	78
Prochains défis	81

Questions communes	83
Allègement de la dette multilatérale	83
Viabilité à long terme de la dette des pays à faible revenu.....	86

Annexes

1. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2005	87
2. Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2005, par pays (1 ^{er} juillet 2004 – 30 juin 2005)	89
3. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires Exercice 2005 (1 ^{er} juillet 2004 – 30 juin 2005).....	92
4. Approvisionnement de la Banque mondiale pour le Canada	93
5. Communiqués du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international	94
6. Communiqués du Comité de développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.....	106

INTRODUCTION

Les institutions issues des accords de Bretton Woods – le Fonds monétaire international (le « FMI » ou le « Fonds ») et la Banque mondiale (la « Banque »)¹ – ont été fondées à l'occasion d'une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Le FMI a été créé pour promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international, promouvoir le commerce international et favoriser des taux élevés de croissance économique durable. Pour atteindre ces objectifs, il surveille les politiques économiques des pays membres, fournit des conseils stratégiques ainsi qu'une assistance technique et offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays confrontés à des problèmes liés à leur balance des paiements.

La Banque mondiale a pour but de réduire la pauvreté en relevant le niveau de vie et en favorisant le développement durable dans les pays en développement. En sa qualité d'institution de développement la plus importante au monde, elle offre une aide sous diverses formes aux pays en développement, notamment des conseils de stratégie économique ainsi que des prêts et une assistance technique dans le cadre de projets qui favorisent la croissance durable et la qualité de vie.

Le Canada est, ex æquo avec la Chine, le huitième membre en importance du FMI (selon le critère des quotes-parts) après les six autres pays du Groupe des Sept et l'Arabie saoudite. Conjointement avec la Chine, l'Inde, l'Italie, la Russie et l'Arabie saoudite, il est le sixième actionnaire en importance de la Banque. Aux conseils d'administration des deux institutions, le Canada représente Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie de même que Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Le Canada représente également le Guyana au Conseil d'administration de la Banque. La participation formelle du Canada à ces deux institutions est autorisée en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* :

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

¹ Dans le présent document, « Banque mondiale » et « Banque » désignent la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement. Les expressions « Groupe de la Banque mondiale » et « Groupe de la Banque » désignent le groupe élargi des institutions de la Banque mondiale, qui comprend la Société financière internationale, l'Agence multilatérale de garantie des investissements et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.

Le présent rapport a été établi conformément à cette disposition. Les sections qui suivent portent sur les activités et les opérations du FMI, puis de la Banque mondiale, en 2005. La dernière section traite des questions intéressant ces deux institutions. Les annexes renferment des tableaux chiffrés et détaillés sur les activités exercées au cours de l'année. Les communiqués émis au printemps et à l'automne 2005 par le Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI et le Comité du développement des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI sont annexés au présent rapport à titre d'information. Ces deux comités sont des comités stratégiques des deux conseils des gouverneurs et leurs communiqués exposent l'orientation stratégique des deux institutions.

Rôles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale

Fonds monétaire international

- Surveille le système monétaire international et favorise la coopération monétaire internationale.
- Cerne les facteurs de vulnérabilité financière et favorise l'adoption de recours pour prévenir les crises financières.
- Favorise les relations de change ordonnées entre les pays membres.
- Offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui sont aux prises avec des problèmes de balance des paiements.
- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté en favorisant la stabilité économique.

Banque mondiale

- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté dans les pays en développement en investissant notamment dans la santé et l'éducation.
- Favorise le développement économique et la réforme structurelle dans les pays en développement.
- Aide les pays en développement en finançant à long terme des projets et des programmes de développement.
- Offre une aide financière spéciale aux pays en développement les plus pauvres par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement.
- Stimule le développement des entreprises privées et l'investissement privé dans les pays en développement, essentiellement par l'intermédiaire de ses filiales : la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements.
- Favorise les flux de capitaux et de technologie à des fins productives vers les pays en développement en fournissant une assurance-investissement couvrant les risques non commerciaux dans les pays en développement.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Avantages de l'adhésion

Puisqu'il effectue beaucoup d'échanges internationaux, le Canada tire profit d'un système monétaire international solide, qui facilite la libre circulation des biens, des services et des capitaux. Le FMI favorise la stabilité financière et la croissance économique à l'échelle internationale en fournissant des conseils stratégiques ainsi qu'une aide financière et technique aux pays qui sont aux prises avec des déséquilibres extérieurs non soutenables et avec les problèmes économiques qui s'y rattachent.

L'adhésion au FMI offre des avantages particuliers :

- Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds; il élit un administrateur au sein du Conseil d'administration qui compte 24 membres. Cette représentation permet au Canada d'exercer en haut lieu une influence sur les décisions du FMI concernant les programmes d'aide destinés à certains pays et les grandes questions stratégiques qui touchent le système monétaire et financier mondial.
- Par l'examen périodique de l'économie canadienne, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macroéconomiques, dont il discute de façon régulière avec les représentants du ministère des Finances Canada, d'autres organismes gouvernementaux et de la Banque du Canada.
- Les efforts déployés par le FMI pour que les pays respectent leurs obligations, notamment celles se rapportant aux programmes appuyés par le Fonds, contribuent à assurer le remboursement des prêts bilatéraux que leur consent le Canada et l'utilisation efficace de l'aide canadienne bilatérale au développement.
- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte des intérêts au taux du marché.
- Si le Canada devait éprouver de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait tirer une aide financière au FMI.

L'adhésion permet au Canada, en collaboration avec ses partenaires internationaux, de participer activement aux travaux visant à déterminer les aspects devant faire l'objet de réformes et à mettre en œuvre les changements requis. Pour que le Fonds devienne plus efficace, les changements ont porté sur six éléments clés :

- rehausser la transparence, la reddition de comptes et l'ouverture;
- renforcer la surveillance;
- accentuer la résolution des crises;
- améliorer les prêts consentis par le FMI;
- préserver la vocation coopérative du FMI;
- mieux appuyer les pays à faible revenu.

L'un des objectifs clés du Canada consiste à veiller à ce que le Fonds soit en mesure de promouvoir la stabilité financière internationale. À cette fin, le Canada appuie :

- le renforcement de la surveillance pour prévenir les crises en accordant plus d'attention aux vulnérabilités financières et en rehaussant la transparence de l'information;
- l'accroissement de la capacité institutionnelle des pays, à l'appui de solides cadres macroéconomiques et de systèmes financiers plus résistants;
- l'accroissement de la capacité du Fonds de gérer et de résoudre les crises financières;
- l'amélioration des prêts consentis par le FMI à l'appui des réformes économiques;
- le renforcement de la gouvernance et de la reddition de comptes du FMI et de ses membres.

Le Canada continue d'accorder une importance prioritaire au renforcement du soutien accordé aux pays à faible revenu. Le FMI joue un rôle déterminant pour appuyer la stabilité macroéconomique comme outil clé de réduction de la pauvreté dans les pays les plus pauvres et joint ses efforts à ceux de la Banque mondiale.

La participation du Fonds dans ces domaines clés et les priorités du Canada au regard de ces initiatives sont traitées en détail dans la section qui suit.

Les rouages du FMI

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Il dispose de vastes liquidités, ou ressources, constituées de monnaies nationales convertibles, de droits de tirage spéciaux (DTS)² et d'autres devises internationales courantes provenant des pays membres, qu'il met à la disposition de ceux-ci pour les aider à corriger des déséquilibres provisoires de leur balance des paiements.

Les pays membres fournissent au FMI des ressources dont le montant est déterminé par des quotes-parts d'après leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet d'établir dans quelle mesure il pourrait puiser dans les ressources du Fonds s'il devait faire face à des problèmes économiques. À la fin de 2005, l'ensemble des quotes-parts des 184 membres du FMI s'établissait à 213,5 milliards de DTS.

Un pays membre utilise les ressources générales du FMI en achetant (opération appelée « tirage ») des devises d'autres pays membres avec un montant équivalent de sa propre monnaie. Le pays membre rachète (rembourse) ses propres devises au FMI à l'aide des devises d'autres pays membres sur une période donnée, moyennant intérêts. Ainsi, les pays membres se font mutuellement crédit.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière peuvent recourir à quatre « tranches de crédit », dont chacune représente 25 % de leur quote-part. Une fois la première tranche utilisée, le pays membre et le FMI doivent conclure une entente portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source des problèmes de balance des paiements et à instaurer les conditions nécessaires à une croissance durable et non inflationniste.

Selon la durée prospective du problème, ces mesures font l'objet d'un accord de confirmation ou d'un mécanisme élargi de crédit. Les accords de confirmation s'échelonnent sur un à deux ans tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les pays aux prises avec des problèmes de balance de paiements en raison de la perte de confiance des marchés peuvent aussi obtenir une aide financière à court terme par l'intermédiaire de la facilité de réserve supplémentaire mise sur pied en décembre 1997.

Les pays membres peuvent également se prévaloir de mesures d'aide financière prévues à des fins précises, y compris une aide d'urgence s'ils sont touchés par un désastre naturel ou se remettent d'un conflit.

Les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions de faveur dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (autrefois la facilité d'ajustement structurel renforcée) sous forme de prêts à faible taux d'intérêt assortis de périodes de remboursement prolongées.

² Le droit de tirage spécial (DTS) est un élément des réserves de liquidités internationales créé par le FMI et alloué périodiquement à ses membres à titre de supplément de leurs réserves de devises et d'or. Le DTS est également l'unité de compte normalisée des opérations du FMI. Il représente un panier pondéré de quatre grandes devises : le dollar américain, le yen, la livre sterling et l'euro. À la fin de 2005, un DTS valait 1,66 \$CAN.

Évolution des marchés émergents

À la fin de 2005, le Brésil et l'Argentine, deux des trois principaux débiteurs du FMI (dont la dette s'élevait à 15,46 milliards de dollars américains et à 9,57 milliards de dollars américains respectivement et représentait 39 % de l'encours du crédit) ont annoncé leur intention de devancer le remboursement intégral de leur dette envers le FMI. Ces dettes ont été remboursées le 3 janvier 2006.

Le remboursement anticipé de la dette du **Brésil** s'est effectué dans le contexte d'un redressement de la position extérieure du pays, et plus particulièrement d'un excédent substantiel de la balance commerciale et de celle du compte courant et d'un apport marqué de capitaux qui ont grandement accru les réserves et réduit la dette extérieure. Rodrigo de Rato, directeur général du FMI, s'est réjoui de la décision et, lors d'une visite au Brésil, il a souligné les liens étroits entre ce pays et le Fonds, mentionnant que même si le Brésil n'est plus débiteur du FMI, ce dernier continuera de jouer un rôle important à titre de conseiller et échangera avec le Brésil au sujet d'enjeux économiques mondiaux à l'égard desquels ce pays joue un rôle clé.

Quant à elle, la décision des autorités de l'**Argentine** traduit la conviction que la position extérieure du pays est suffisamment solide pour justifier un remboursement anticipé. L'Argentine devra faire face à des défis et à des possibilités de taille, et le FMI compte maintenir une relation productive avec le gouvernement pour aider l'Argentine à relever ces défis.

En mai 2005, le FMI a signé un accord de confirmation de trois ans de 10 milliards de dollars américains avec la **Turquie**, le plus important emprunteur du FMI, avec 25 % de l'encours du crédit. Cet accord vise à aider la Turquie à continuer de profiter de la récente vigueur de son économie et à réduire sa vulnérabilité. Même si le programme a rapidement déraillé, la situation est maintenant rétablie et le rendement macroéconomique de la Turquie en 2005 est demeuré solide. Le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de quelque 5,0 % en 2005, s'établissant à un rythme plus viable après avoir grimpé de 8,9 % en 2004. Le programme de désinflation est demeuré efficace; le taux d'inflation à la fin de 2005 a reculé à 7,7 %, ce qui est mieux que la cible de 8 % appuyée par le FMI. Pour 2006, la banque centrale turque a formellement adopté l'établissement de cibles d'inflation; elle visera une cible de 5 % assortie d'une fourchette de plus ou moins 2 %. Le déficit du compte courant demeure toutefois très préoccupant. En 2005, il a continué de s'aggraver pour atteindre plus de 6 % du PIB. Malgré des signes d'amélioration de la qualité du crédit, le déficit demeure largement financé par d'importants flux à court terme. La balance des paiements de la Turquie demeure donc exposée aux chocs et aux changements d'humeur des investisseurs.

Promouvoir la stabilité financière internationale

Le Fonds demeure la principale institution chargée de favoriser la stabilité financière internationale. Sa mission, qui consiste à promouvoir la prospérité et la stabilité financière internationales, demeure toujours aussi pertinente et ses quatre grands secteurs d'activité – la surveillance, le crédit, le développement des capacités et le soutien des pays à faible revenu – demeurent les meilleurs moyens de contribuer à la réalisation de ses objectifs. Le principal défi pour le FMI consiste maintenant à adapter sa surveillance, ses activités de crédit, le développement des capacités ainsi que les structures de gouvernance afin de relever les défis du XXI^e siècle.

Pour continuer de s'acquitter de cette obligation de manière efficace et crédible, le Fonds doit s'adapter et composer avec les défis en rapide évolution que doit surmonter le système financier international. Avec le soutien du Canada et des autres membres du Fonds, le directeur général de Rato a reconnu le besoin urgent de procéder à un examen stratégique de l'orientation du Fonds de manière que ses efforts soient davantage axés sur ces défis. Lors de la réunion de septembre 2005 du Comité monétaire et financier international, ses membres ont approuvé les grandes priorités que le directeur général a formulées dans son rapport sur la stratégie à moyen terme du Fonds, de même que les priorités qu'il avait suggérées à l'égard des réformes fondamentales. Les sections qui suivent traitent de certaines activités en cours à l'égard de ces priorités.

Examen stratégique du FMI

Au cours de sa première année à la tête du FMI, le directeur général de Rato a discuté des orientations stratégiques du Fonds avec le personnel, la direction, le Conseil d'administration, ainsi qu'avec les autorités nationales et les observateurs de l'extérieur. En septembre 2005, il a articulé une vision pour guider le travail quotidien et les décisions du Fonds. D'après son rapport sur la stratégie à moyen terme du Fonds, les grandes priorités sont les suivantes :

- rendre la surveillance plus efficace;
- s'adapter aux défis et aux besoins nouveaux des différents pays membres;
- aider à développer les institutions et les capacités;
- prioriser et réorganiser le travail du FMI dans le cadre d'un budget prudent à moyen terme;
- aborder les questions liées à l'équité des quotes-parts et de la voix exprimée.

En septembre 2005, le Comité monétaire et financier international a approuvé ces grandes priorités. Le Fonds développe à l'heure actuelle des propositions et un calendrier précis couvrant les principales tâches pour mettre en œuvre des réformes substantielles dans ces domaines et il se redéfinit stratégiquement en vue de rehausser sa pertinence, son efficacité et sa légitimité.

Renforcer la surveillance

Mieux cibler la surveillance

Grâce à son rôle de surveillance, le FMI suit l'évolution de la situation et les politiques économiques et financières de chacun des pays membres et à l'échelle mondiale. Cette surveillance est vitale puisqu'elle permet de relever les problèmes émergents avant que les crises n'éclatent. La prévention des crises passe par l'amélioration de la surveillance exercée par le FMI puisqu'elle vient en aide aux pays membres et au secteur privé en fournissant une meilleure information pour effectuer des analyses économiques de qualité, notamment une meilleure évaluation des coûts associés au risque, ce qui contribue à stabiliser les flux de capitaux.

Le Fonds a réalisé des progrès remarquables dans le renforcement de ses opérations de surveillance, surtout en favorisant une transparence accrue dans les pays membres et en améliorant ses outils d'analyse en vue de recenser promptement les pays vulnérables aux crises.

Prenant appui sur son examen bisannuel de la mise en œuvre de la surveillance effectué en 2004, le Fonds resserre maintenant cette surveillance en insistant davantage sur ses domaines d'expertise clés et sur les enjeux de portée nationale et d'importance systémique pour la stabilité économique et financière mondiale. Une approche plus sélective et mieux ciblée permettrait au Fonds d'adapter ses conseils en fonction des contraintes et des possibilités propres à chaque pays. Le Canada aide également le Fonds à aborder dans une perspective à plus long terme certaines questions importantes pour l'économie mondiale. Cela renforcerait davantage la contribution du Fonds à la stabilité financière internationale.

Transparence du FMI

Le Canada appuie des mesures visant à rehausser la transparence et la reddition de comptes des opérations du Fonds. Cette position traduit l'idée que l'efficacité du FMI dépend en partie de sa capacité de faire preuve de transparence et d'équité dans la prestation de conseils stratégiques à ses membres, de répondre de ses conseils et de ses décisions de crédit et d'être ouvert aux commentaires et au dialogue avec l'extérieur. Le FMI a adopté une série de mesures au cours des dernières années pour améliorer la transparence, notamment des lignes directrices en vertu desquelles il publie maintenant la plupart des documents d'orientation ainsi que des renseignements détaillés sur ses activités et sa situation financière. En 2005, les administrateurs ont examiné la politique de transparence du FMI et recommandé des mesures pour préserver la franchise des conseils fournis par le personnel et accélérer la publication des documents du Fonds.

Transparence du FMI (suite)

Parmi les principales initiatives visant à promouvoir la transparence du Fonds, mentionnons :

- Publier davantage d'information sur la surveillance qu'exerce le FMI à l'égard de ses membres, notamment des notes d'information au public (NIP) qui fournissent des renseignements sur la situation économique d'un pays membre et les conclusions du FMI au sujet des politiques et des perspectives de ce pays. Les NIP sont produites à la demande du pays visé, à l'issue des consultations périodiques avec le Fonds au titre de l'article IV. Plus de 80 % des pays membres du FMI ont donné leur accord à la publication des NIP. Le Fonds a aussi adopté une politique établissant une présomption de publication des rapports au titre de l'article IV. La plus récente NIP et le plus récent rapport au titre de l'article IV visant le Canada sont affichés sur le site Web du FMI à l'adresse www.imf.org/external/country/can/index.htm.
- Inciter les pays membres à publier les « énoncés de mission » élaborés au moment des consultations que mène le FMI auprès de ces pays au titre de l'article IV. Avant de préparer le rapport destiné au Conseil d'administration, la mission du FMI fournit souvent aux autorités des pays un exposé de ses constatations préliminaires. Certains pays, dont le Canada, publient maintenant ces énoncés. Le plus récent énoncé de mission du Canada est affiché sur le site Web du FMI à l'adresse www.imf.org/external/country/can/index.htm.
- Diffuser davantage d'information au sujet des programmes appuyés par le FMI et de l'examen de ces programmes par le Conseil d'administration. Le Fonds a adopté une politique établissant une présomption favorable à la publication de lettres d'intention et d'autres documents à l'appui des programmes financés par le FMI. Presque tous les documents d'intervention stratégique des pays sollicitant l'aide financière du Fonds sont publiés et plus des trois quarts des rapports du personnel sur les consultations au titre de l'article IV et sur l'utilisation des ressources du Fonds sont publiés. La publication des rapports du personnel relativement à l'utilisation des ressources du Fonds dans des cas d'accès exceptionnels représenterait généralement une condition préalable pour que la direction recommande l'autorisation ou l'augmentation d'un accord financier ou son examen par le Conseil d'administration.
- Publier des documents du personnel sur les enjeux stratégiques clés et émettre des NIP sur les discussions du Conseil portant sur ces documents. Par ailleurs, le Fonds affiche de plus en plus de documents provisoires sur d'importants enjeux stratégiques sur son site Web, de manière que les points de vue de la société civile puissent être pris en compte. De même, une plus grande quantité de renseignements financiers sont diffusés, notamment les sources de financement des activités de prêts du FMI (le plan trimestriel des opérations financières).
- Élargir de manière importante l'accès du public aux archives du Fonds.

Rendre la surveillance plus efficace

L'évaluation des conditions économiques de chacun des pays membres et de l'économie mondiale de façon plus générale est un élément clé du mandat du FMI, qui jette les bases d'un dialogue soutenu avec les autorités nationales sur la politique économique. Outre les rapports périodiques (habituellement annuels) au titre de l'article IV sur les politiques de développement économique et les perspectives des différents pays, le FMI surveille l'évolution de l'économie mondiale dans son ensemble. Les résultats de ces activités de surveillance multilatérale, publiés dans le rapport semestriel intitulé *Perspectives de l'économie mondiale* et le *Global Financial Stability Report* (rapport sur la stabilité financière dans le monde), permettent au Fonds de faire le point sur les tendances et les questions stratégiques qui ne seraient pas aussi claires si elles n'étaient analysées qu'à une échelle nationale.

Le Fonds travaille également avec ses membres et d'autres institutions internationales pour développer des pratiques exemplaires dans des domaines stratégiques clés qui peuvent être évalués dans le contexte de ses activités de surveillance. Ces initiatives portent notamment sur l'élaboration de normes et de codes, la présentation de données, le renforcement des secteurs financiers et la prestation d'une assistance technique. L'une des façons de renforcer la surveillance consiste à mieux intégrer l'assistance technique et les conseils stratégiques au processus de surveillance pour faire en sorte que les membres disposent de l'expertise et de la capacité continues d'exécuter les réformes.

Pour aider à améliorer l'élaboration des politiques économiques et à renforcer le système financier international, la communauté internationale a fait appel au FMI et à d'autres organismes de normalisation pour mettre au point des normes et des codes portant sur un large éventail de domaines économiques et financiers. À cet égard, le Fonds est responsable des éléments centraux relevant de son expertise. À ce jour, il a adopté une norme de diffusion des données, un code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques et un code semblable qui s'applique aux politiques monétaire et financière.

Le FMI joue un rôle de coordination clé pour évaluer l'observation des codes et des normes au moyen de ses rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC) et dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du FMI et de la Banque mondiale. En 2005, le Conseil d'administration du FMI a examiné les résultats obtenus jusqu'ici par les RONC et le PESF.

En mars 2005, le Conseil d'administration a examiné les résultats obtenus par le PESF, qui demeure un volet clé des activités visant le secteur financier que mènent le Fonds et la Banque dans les pays membres. Près de 120 pays, soit les deux tiers des membres, ont participé au programme ou demandé de le faire. La rétroaction des autorités nationales souligne l'utilité du programme pour cerner les problèmes de stabilité et de développement des systèmes financiers et trouver des correctifs stratégiques appropriés.

Les administrateurs ont convenu que les deux principales caractéristiques du programme, c'est-à-dire le fait qu'il relève conjointement de la Banque et du Fonds et sa nature facultative, devaient demeurer inchangées pour mettre en commun les ressources et l'expertise des deux institutions et assurer la prise en charge du processus par les pays eux-mêmes. Ils ont constaté qu'un meilleur exercice d'établissement des priorités et de rationalisation avait débouché sur des évaluations mieux adaptées à la situation des différents pays. Ils ont approuvé la définition de la composante minimale d'une mise à jour, qui comprend une évaluation de l'évolution du secteur financier et des progrès dans la mise en œuvre des recommandations antérieures découlant du PESF et la mise à jour du PESF environ tous les cinq ans en moyenne.

L'examen a également permis au Fonds et à la Banque d'examiner les suggestions des pays membres en vue d'apporter d'autres améliorations au PESF et d'en rehausser l'impact. Au nombre des réformes, citons une participation plus systématique aux consultations au titre de l'article IV par les spécialistes du secteur financier et un soutien technique accru du siège social; un suivi plus systématique du soutien technique; et des recherches supplémentaires sur les questions de développement et de stabilité pour mieux asseoir les conseils stratégiques dans le secteur financier. Ces orientations de réforme, combinées à d'autres propositions découlant d'examens du programme menés en 2006 par le Bureau d'évaluation indépendant et le Département de l'évaluation des opérations de la Banque, ainsi que l'examen stratégique effectué par le Fonds lui-même devraient aider à rehausser l'efficacité du programme. Dans ce contexte, les administrateurs ont convenu de procéder à un autre examen sur les progrès accomplis dans trois ans.

En juillet 2005, le Conseil d'administration a examiné un document préparé conjointement par le personnel du FMI et de la Banque mondiale sur l'initiative des normes et des codes, lancée en 1999 à titre d'éléments clés des efforts visant à renforcer l'architecture financière internationale en promouvant une plus grande stabilité financière à l'échelle nationale et internationale grâce au développement, à la diffusion et à l'adoption de normes et de codes internationaux. Les administrateurs ont cru bon de préserver l'initiative, soulignant qu'elle a déjà produit des résultats substantiels et devrait produire d'autres avantages, particulièrement pour aider les pays membres à instaurer des réformes institutionnelles. De façon générale, les administrateurs ont convenu de ne pas modifier pour l'instant la portée de l'initiative et ses principales caractéristiques de gouvernance.

Les administrateurs ont recommandé un certain nombre de changements pour rendre l'initiative plus efficace. Ils ont réclamé un redoublement d'efforts pour encourager la participation des pays et ont appuyé une approche plus souple pour la mise à jour des rapports, dont la fréquence passerait à cinq ans en moyenne, attendu que cette fréquence et la portée des rapports pourraient être adaptées en fonction de la situation et des besoins de chaque pays. Les administrateurs ont aussi appuyé des mesures pour renforcer l'intégration de l'initiative aux activités de surveillance et de prestation d'un

soutien technique du Fonds. Plus particulièrement, afin de garantir un transfert adéquat de connaissances entre les services, les équipes chargées des RONC dresseront une liste de recommandations clés pertinentes au plan macroéconomique qui feront l'objet d'un suivi dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Cette liste fera l'objet de discussions entre les équipes chargées des RONC et les services intéressés à l'issue de la clôture de l'exercice des RONC. En accord avec les conclusions du plus récent examen biennal des activités de surveillance, les administrateurs ont souligné le besoin de faire en sorte que les rapports au titre de l'article IV reprennent les conclusions pertinentes des RONC. Les administrateurs ont convenu de procéder à un nouvel examen dans trois ans.

Outre son travail à l'égard des RONC et du PESF, le FMI participe aux efforts de la communauté internationale visant à contrer les menaces qui pèsent sur l'intégrité et la stabilité du système financier international. Il a ainsi :

- élargi ses travaux de lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment au moyen du PESF, afin d'englober les cadres juridiques et institutionnels;
- lutté non seulement contre le blanchiment de capitaux, mais aussi contre le financement des activités terroristes;
- accéléré son programme concernant les centres financiers extraterritoriaux et mené des évaluations à l'échelle nationale dans le cadre du PESF;
- intensifié sa collaboration avec le Groupe d'action financière (GAFI) afin de mettre au point une norme mondiale mutuellement acceptable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux;
- fourni une plus grande aide technique aux membres afin de leur permettre d'appliquer les normes internationales convenues et élargi cette aide de manière à inclure la mise sur pied de cellules de renseignements financiers.

Les membres du FMI conviennent que l'assistance technique devrait jouer un rôle clé à l'appui des travaux du FMI auprès des pays à faible revenu et en transition, dans les domaines de la prévention et de la gestion des crises, de la réduction de la dette, du soulagement de la pauvreté et du renforcement des capacités. Puisque la demande d'assistance technique dépasse normalement les ressources disponibles, le FMI s'appuie sur certaines considérations pour établir l'ordre de priorité des demandes formulées par les pays. Conformément à des lignes directrices approuvées en 2001, les priorités sont déterminées en fonction des grands domaines de spécialisation du FMI, de ses principaux secteurs de programme et de ses grandes initiatives stratégiques, de manière que les engagements de ressources correspondent plus systématiquement aux priorités institutionnelles. Lors d'un examen mené en mars 2004, le Conseil d'administration du Fonds a mis en relief la contribution essentielle de l'assistance technique du FMI accordée aux pays à faible revenu et aux pays qui se relèvent de conflits, surtout en ce qui a trait à l'établissement des fondements de la capacité, des institutions et de la gouvernance en vue d'une croissance soutenue et de la réduction de la pauvreté.

Au cours des dernières années, le FMI a adopté une approche régionale pour la prestation de l'assistance technique et de la formation. Afin de fournir une assistance technique dans la région des Caraïbes, le Fonds a mis sur pied, en étroite collaboration avec le Canada, le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes, qui est devenu opérationnel en septembre 2001. Le Canada est le plus important donateur individuel de ce centre, conçu pour renforcer la capacité technique de la région en matière de surveillance et de réglementation du secteur financier, d'administration fiscale et de questions connexes. Le Canada est aussi un important bailleur de fonds des programmes des centres d'assistance technique en Afrique. En octobre 2004, le FMI a inauguré à Beyrouth, au Liban, un cinquième centre régional d'assistance technique, le Centre d'assistance technique du Moyen-Orient.

Surveillance du rendement du Canada par le FMI

Chaque année, des représentants du FMI se réunissent à Ottawa et dans diverses régions du Canada dans le cadre des activités de surveillance exercées par le Fonds au titre de l'article IV. En décembre 2005, le FMI a publié ses conclusions préliminaires au sujet des plus récentes consultations, soulignant que le rendement macroéconomique du Canada demeure impressionnant et que ses perspectives économiques sont favorables. Le Fonds note que le cadre financier du Canada continue de procurer un rendement enviable par rapport à d'autres pays industrialisés, grâce à huit excédents budgétaires fédéraux consécutifs. De l'avis du FMI, le principal défi demeure l'accroissement de la souplesse de l'économie et le soutien de la croissance à long terme, surtout en prenant appui sur les initiatives antérieures visant à garantir la viabilité du système public de soins de santé, en réduisant la volatilité des paiements de péréquation aux provinces et en stimulant les gains de productivité du Canada.

Améliorer la résolution des crises

L'un des principaux objectifs du FMI consiste à réduire la fréquence et la gravité des crises financières internationales. Malgré les efforts de prévention, de nouvelles crises éclatent. Le Fonds cherche donc à adopter des réformes pour accroître sa capacité de gérer et de résoudre les crises financières. Le Canada salue les efforts continus visant à faire progresser les initiatives de résolution des crises; ces efforts permettront un jour de mettre en place un système financier international à la fois plus solide, plus stable et plus efficient.

Mieux comprendre les crises du compte de capital

De nos jours, les crises (qui sont souvent attribuables au compte de capital de la balance des paiements) sont souvent trop importantes pour que le Fonds puisse y réagir en se contentant d'offrir une aide financière. Pour être mieux à même de réagir aux crises, le Fonds doit mieux comprendre la dynamique des crises du compte de capital, y compris le comportement des marchés de capitaux privés. Le Fonds cherche à cerner les facteurs qui favorisent un rétablissement rapide et à soutenir l'accès des pays concernés aux marchés de capitaux internationaux de manière à mettre moins d'emphasis sur le soutien à grande échelle. En février 2006, le directeur général de Rato a fait des propositions visant à renforcer les efforts du Fonds auprès des marchés financiers et de capitaux grâce à la mise sur pied d'un nouveau département qui sera un centre d'excellence pour tous les aspects des travaux du FMI axés sur les services financiers, les marchés de capitaux et la politique monétaire. Ce nouveau département regroupera les fonctions et le personnel de deux départements existants, le Département des marchés de capitaux internationaux et le Département des systèmes monétaires et financiers, et poursuivra les efforts du Fonds en vue d'aider les pays à accéder aux marchés de capitaux internationaux, une étape importante en vue d'aider les pays les plus pauvres à réduire la pauvreté de façon marquée. Le rapport semestriel sur la stabilité financière dans le monde (*Global Financial Stability Report*) résumera les travaux du Fonds dans ce domaine. Le directeur général a également annoncé la création d'un comité directeur du secteur financier, qu'il présidera. Ce comité guidera la fusion, coordonnera les travaux axés sur le secteur financier et veillera à ce que les dirigeants du FMI étudient de près les questions touchant le secteur financier. En outre, le Groupe consultatif sur les marchés de capitaux continuera de favoriser un meilleur dialogue entre les pays membres et les investisseurs et créanciers privés.

L'approche du FMI à l'égard de la libéralisation du compte de capital

Le FMI a établi le Bureau d'évaluation indépendant (BEI) en 2001 pour évaluer de façon objective les opérations, les politiques et les programmes du FMI. Le BEI est indépendant de la direction du FMI et n'a aucun lien de dépendance avec le Conseil d'administration du Fonds. En 2005, il a évalué l'approche du FMI à l'égard de la libéralisation du compte de capital. Ces dernières années, le rôle du FMI dans ce domaine a été des plus controversés, surtout parce qu'il s'agit d'une question sur laquelle les professionnels ne s'entendent guère. Même si le BEI n'a pas conclu que le Fonds avait grandement pressé les pays de libéraliser leurs comptes de capital plus rapidement que ces derniers ne l'auraient souhaité, il a constaté que les risques de la libéralisation et les mesures stratégiques et institutionnelles nécessaires pour les atténuer n'étaient pas soulignées de façon suffisante. Le Fonds n'a pas transposé les risques dans la prestation de conseils opérationnels au sujet du rythme et de l'ordre des réformes, avant la fin des années 1990. Au chapitre de la surveillance multilatérale, le Fonds s'est concentré sur les avantages d'un meilleur accès aux flux de capitaux tout en accordant comparativement moins d'importance aux risques. C'est ainsi que le FMI a surtout conseillé les pays bénéficiaires sur la façon de gérer les apports de capitaux au lieu de se pencher sur les facteurs agissant sur l'offre dans les pays sources, facteurs qui expliquent la volatilité des flux de capitaux. Le FMI a tiré des leçons de son expérience et des nouvelles recherches des spécialistes, et il a adapté en conséquence ses travaux sur les questions liées au compte de capital. Le BEI a recommandé au Fonds de préciser son approche à l'égard des questions touchant le compte de capital, notamment en précisant ses conseils en fonction des risques spécifiques auxquels les différents pays sont confrontés et d'accorder plus d'importance aux facteurs liés à l'offre des flux de capitaux internationaux.

Mettre en œuvre le nouveau cadre concernant la politique d'accès

Le FMI a établi en 2002 des règles et des procédures plus précises entourant l'accès exceptionnel à ses ressources (c'est-à-dire les prêts plus importants que ceux normalement prévus par les règles du Fonds en matière de crédit) pour les pays en crise financière. Ces règles et procédures ont été revues en avril 2005 et les administrateurs ont convenu qu'il n'y avait pas de raison probante de modifier le cadre existant. Le Canada appuie l'observation stricte de ces critères afin de façonner les attentes des membres et des marchés, d'établir les paramètres comparatifs des décisions concernant la conception des programmes et l'accès à ceux-ci, de préserver l'intégrité des ressources du FMI et d'assurer un traitement uniforme à tous les membres. En outre, les méthodes d'examen des demandes d'accès exceptionnel devraient être enrichies en tenant compte d'autres prévisions et en examinant attentivement et en temps opportun les répercussions financières qu'auront ces décisions d'accès exceptionnel pour le Fonds.

Critères et procédures de la politique d'accès exceptionnel

En septembre 2002, le Conseil d'administration du FMI a adopté les conditions minimales suivantes, que les pays membres aux prises avec une crise du compte de capital doivent réunir pour bénéficier d'un accès exceptionnel aux ressources du Fonds :

- la balance des paiements du membre exerce des pressions exceptionnelles sur le compte de capital, d'où le besoin pour le Fonds d'accorder un soutien qui dépasse les limites habituelles;
- une analyse rigoureuse montre une forte probabilité que le niveau plus élevé de la dette restera viable;
- le membre a de bonnes chances d'avoir à nouveau accès aux marchés de capitaux privés d'ici au remboursement des crédits du FMI, de sorte que le financement fourni par le Fonds constituerait une aide d'appoint;
- selon les plans d'ajustement du membre et sa capacité institutionnelle et politique d'exécuter son programme stratégique, ce dernier offre des chances raisonnables de succès.

Le Conseil d'administration a aussi appuyé le renforcement du processus décisionnel à l'égard des propositions d'accès exceptionnel, notamment :

- en ajoutant au fardeau de la preuve requis dans la documentation des programmes, c'est-à-dire en exigeant une justification plus approfondie du niveau d'accès, une analyse rigoureuse de la viabilité de la dette et une évaluation des risques pour le FMI découlant de cet engagement ainsi que des effets sur les liquidités du Fonds;
- en officialisant la consultation précoce du Conseil d'administration au sujet de l'état des négociations sur les cas d'accès exceptionnel;
- en exigeant l'évaluation *ex post* des programmes d'accès exceptionnel.

Promouvoir l'adoption de dispositions d'action collective et évaluer les codes de conduite volontaires

Le Fonds examine en outre des options que les gouvernements et le secteur privé pourraient adopter pour aider à résoudre des problèmes comme la dette souveraine, sans requérir le soutien financier du Fonds. Le grand nombre de créanciers, ainsi que les difficultés auxquelles ils sont confrontés quant à la coordination et à la communication entre eux, représente l'un des obstacles à la restructuration fructueuse de la dette souveraine dans le contexte des crises financières qui secouent les marchés émergents. Les dispositions d'action collective constituent un mécanisme efficace de prévention et de règlement des crises, étant donné qu'elles favorisent une restructuration mieux ordonnée et en temps plus opportun de la dette souveraine. Elles établissent un mécanisme qui permet à l'ensemble des créanciers de déléguer les négociations à un sous-groupe de prêteurs, et le vote sur l'offre de restructuration est organisé de manière que la décision de la majorité soit exécutoire pour tous les créanciers. D'importants progrès ont été réalisés

dans ce domaine et la plupart des marchés émergents emprunteurs ont adopté des dispositions d'action collective dans leurs récentes émissions obligataires. En 2002, à peine 30 % de l'encours des émissions obligataires des marchés émergents comprenaient des dispositions d'action collective. Cette proportion dépassait 50 % au milieu de 2005. L'adoption à grande échelle de dispositions d'action collective dans les contrats d'obligations souveraines constitue une étape importante pour favoriser le règlement ordonné des crises financières.

Le secteur privé et un groupe d'économies de marché émergentes ont également ébauché un code de conduite volontaire destiné à orienter les pays pour la restructuration de leur dette souveraine. Même si des améliorations seront apportées à ce code au fil des ans, il établit déjà un cadre général d'amélioration des efforts de gestion de crise de la communauté internationale et devrait orienter les relations globales entre les pays débiteurs de telles obligations et leurs créanciers du secteur privé. De plus, le FMI continue de chercher des façons d'améliorer ses efforts de règlement des crises en poursuivant un dialogue actif avec les gestionnaires de dette et les participants des marchés privés et en examinant la mise en œuvre de sa politique sur les prêts aux pays en retard dans leurs paiements.

Améliorer les prêts consentis par le FMI

On a consacré beaucoup d'efforts récemment à examiner comment les ressources pouvaient être utilisées de manière plus efficace pour répondre aux besoins des pays membres au chapitre de la promotion des réformes économiques. À cette fin, le Fonds a adopté de nouvelles lignes directrices sur les conditions régissant ses prêts et il a rationalisé la structure de ses facilités de crédit.

Circonscrire les conditions des prêts et favoriser la prise en charge

Un aspect important des accords du FMI porte sur les conditions que les pays doivent s'engager à respecter pour corriger leurs problèmes sous-jacents de balance des paiements et rétablir leur capacité de rembourser le FMI. Au fil des ans, la portée de ces conditions s'est élargie et celles-ci sont devenues plus complexes, ce qui a soulevé des préoccupations au sujet de leur incidence et de leur efficacité. À l'automne 2002, le Fonds a approuvé de nouvelles lignes directrices sur la conception et la mise en œuvre des conditions des programmes qu'il appuie.

Les nouvelles lignes directrices visent à rationaliser et à cibler les conditions en tenant compte de l'expertise du Fonds pour rehausser l'efficacité des programmes appuyés par le FMI de même que promouvoir la prise en charge des réformes par les pays eux-mêmes. Elles soulignent le besoin d'axer la conditionnalité sur les politiques essentielles à la réalisation des objectifs macroéconomiques des programmes. Elles s'appuient sur plusieurs principes interdépendants, comme la prise en charge des programmes de réforme par les pays mêmes, l'application parcimonieuse des conditions liées aux programmes, la coordination efficace avec d'autres institutions multilatérales et la formulation claire des conditions des programmes.

Les conditions prendront habituellement la forme de mesures macroéconomiques et structurelles qui rejoignent les principaux domaines de responsabilité du Fonds. Lorsque des réformes structurelles essentielles à la réussite d'un programme ne relèvent pas des principaux domaines d'expertise du Fonds, celui-ci devrait collaborer avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, qui possèdent un avantage comparatif en matière de conception et de contrôle de ces mesures. Selon un aspect clé de la démarche, les pays devraient être responsables au premier chef de leurs propres politiques et, si elle est bien conçue et appliquée au moyen d'un processus mutuellement acceptable dirigé par le membre, la conditionnalité pourrait renforcer et promouvoir la prise en charge. Le FMI a fait remarquer que la mise en œuvre de ces nouvelles lignes directrices déboucherait sur des changements de la portée et de la conception des programmes du Fonds : la conditionnalité structurelle insiste davantage sur les principaux secteurs de compétence du Fonds et le nombre moyen de conditions structurelles a diminué.

En 2005, les administrateurs ont examiné les résultats obtenus à l'aide des nouvelles lignes directrices et conclu que l'on avait fait des progrès substantiels pour concilier la pratique et les nouvelles lignes directrices mais qu'il y a encore place à amélioration. Plus précisément, la conditionnalité est maintenant davantage axée sur les aspects déterminants pour le succès des programmes du FMI, les conditions intégrées aux programmes sont maintenant plus claires et la collaboration avec la Banque mondiale s'améliore. On pourrait améliorer la mise en œuvre des programmes et leur prise en charge par les pays. Pour favoriser la prise en charge, les administrations ont encouragé le personnel à travailler avec les autorités pour s'entendre sur la nature des problèmes auxquels les pays sont confrontés et à formuler des options stratégiques.

Inciter les pays membres à apporter des améliorations stratégiques

Le FMI a reconnu l'importance d'une saine gouvernance comme élément de succès de la transition d'un pays qui cesse de dépendre des programmes du Fonds. Le Canada appuie cette démarche et croit que la performance économique d'un pays et le bien-être de ses citoyens passent nécessairement par des choix stratégiques avisés. C'est pourquoi le Canada a fermement appuyé les efforts du Fonds en vue de persuader le Zimbabwe de changer sa position stratégique. Depuis 2001, le gouvernement de ce pays refusait de collaborer avec le Fonds ou la communauté internationale pour améliorer ses politiques. À l'été de 2005, le gouvernement a lancé l'« opération Rétablir l'ordre » qui, selon les Nations Unies, a dépouillé 700 000 Zimbabwéens de leur maison, de leur emploi ou des deux et touché 2,4 millions d'autres citoyens de ce pays à des degrés divers. Le Canada a fait part de son indignation face à ce mépris des droits les plus élémentaires et de la dignité de la population du Zimbabwe. Au cours de cette période, le gouvernement du Zimbabwe est également tombé en arriérés à l'égard du Fonds, contrevenant ainsi à ses obligations de membre et risquant l'expulsion du Fonds. Les préoccupations du Canada au sujet de la piètre performance du Zimbabwe au chapitre de la gouvernance ont atteint leur point culminant lorsque notre administrateur a fermement appuyé la position du Fonds à l'effet de forcer le Zimbabwe à se retirer de l'organisation. Même si le Zimbabwe rembourse actuellement ses arriérés, annulant ainsi le risque d'expulsion immédiate, le Canada continue de presser ce pays d'améliorer ses politiques sociales et économiques.

Préserver la vocation coopérative du FMI

Les ressources du FMI, qui proviennent essentiellement des quotes-parts des pays membres, et la nature consensuelle de son processus décisionnel traduisent la vocation coopérative de l'organisation. Pour promouvoir efficacement la stabilité financière internationale, le Fonds doit disposer de ressources adéquates et veiller à ce que sa structure de quotes-parts et ses mécanismes de gouvernance soient représentatifs de ses membres.

Le Fonds mesure l'adéquation de ses ressources grâce à sa capacité d'engagement prospectif. Cela représente le montant des ressources, tant liées aux quotes-parts que non concessionnelles, pouvant être prêtées aux pays membres. La capacité d'engagement prospectif sur un an représente la quantité de ressources à la disposition du FMI, moins la fraction inutilisée des montants prévus aux termes des accords de prêt en vigueur, plus les remboursements prévus de la part des emprunteurs au cours des 12 prochains mois. On soustrait en outre une marge de prudence, pour protéger la liquidité des créances et tenir compte d'une érosion possible de l'assiette des ressources, afin d'obtenir le montant définitif de la capacité d'engagement prospectif. À la fin de 2005, le FMI disposait à ce chapitre de 106 milliards de DDS (153 milliards de dollars américains). Avec le remboursement des prêts du Brésil et de l'Argentine au début de 2006, ce montant a sensiblement dépassé ce niveau.

Quotes-parts

Les quotes-parts font l'objet d'un examen tous les cinq ans pour s'assurer que les ressources du FMI sont suffisantes. La douzième révision générale des quotes-parts a pris fin en janvier 2003 sans que l'augmentation des quotes-parts obtienne l'appui général nécessaire. On a convenu que, pendant la période visée par le treizième examen des quotes-parts on vérifierait si les ressources du Fonds étaient suffisantes, que l'on envisagerait des mesures pour procéder à une répartition des quotes-parts qui tienne compte de l'évolution de l'économie mondiale et que l'on examinerait des mesures pour renforcer la gouvernance du Fonds. Même si le Fonds dispose de ressources suffisantes pour combler les besoins prévus et qu'il n'y a pas lieu de hausser l'ensemble des quotes-parts, une redistribution des quotes-parts et des droits de vote aux économies en forte croissance, surtout situées en Asie, dont les quotes-parts n'ont pas évolué parallèlement à l'expansion de leur rôle au sein de l'économie mondiale rehausserait davantage la légitimité des mécanismes de gouvernance du FMI. Lors de la réunion du Comité monétaire et financier international de septembre 2005, le ministre des Finances du Canada a souligné l'importance pour le FMI de procéder à la réforme des quotes-parts. Le Comité a demandé au Fonds de poursuivre l'examen des questions liées aux quotes-parts et aux droits de vote et de lui soumettre un rapport d'étape en prévision de sa réunion d'avril 2006.

Pratiques de gestion

Afin de suivre l'évolution de l'économie mondiale changeante, le Fonds a besoin d'une structure de reddition de comptes qui met l'accent sur les pratiques modernes de gestion pour pouvoir atteindre des résultats efficaces. Le Canada appuie les efforts déployés par le FMI afin de renforcer les liens entre les stratégies et son budget administratif. Le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle approche qui vise à intensifier l'accent stratégique du budget et à mieux appuyer l'établissement des priorités. Pour les nouvelles initiatives, le Fonds libérera les ressources requises au moyen de réaffectations ou en obtenant des gains d'efficience. Un nouveau cadre budgétaire à moyen terme établira l'enveloppe globale des ressources et l'attribution de ces dernières à des extrants déterminés. Les budgets annuels seront préparés sous l'angle des extrants et des indicateurs de rendement seront mis au point et incorporés. Un examen de la structure d'emploi, de la rémunération et des avantages sociaux du Fonds est en cours et sera terminé avant la fin de l'exercice.

Mieux appuyer les pays à faible revenu

Le FMI s'engage pleinement à aider les pays membres à faible revenu à progresser en vue de mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies grâce à ses efforts de lutte contre la pauvreté et d'allègement de la dette. Le Canada tient à la réduction de la pauvreté et à ce que l'allègement de la dette soit effectivement dirigé vers

Pour obtenir des renseignements du FMI

Un vaste éventail de documents, notamment des fiches d'information, des communiqués, des discours, le Bulletin du FMI, des rapports annuels, les perspectives de l'économie mondiale, des rapports par pays et des documents de travail, sont diffusés sur le site Web du FMI, à l'adresse www.imf.org. En outre, le Service des publications du FMI fournit une large gamme de documents sur les politiques et les opérations du Fonds, ainsi que sur la conjoncture financière et économique internationale :

- Rapports annuels du FMI
- Perspectives de l'économie mondiale
- Rapport sur la stabilité financière dans le monde
- Rapports du personnel du FMI par pays
- Statistiques financières internationales
- Rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change
- Communiqués
- Bulletin du FMI
- Publications du Bureau d'évaluation indépendant

Le Service des publications est situé au 700, 19th Street North West, Washington, DC 20431, États-Unis. Téléphone : (202) 623-7430; télécopieur : (202) 623-7201; courriel : publications@imf.org.

les pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés qui s'engagent à appliquer une saine gouvernance. Même si la Banque mondiale est l'organisme central chargé de la réduction de la pauvreté, le FMI joue un rôle dans la promotion de la stabilité macroéconomique, qui est une condition essentielle à la réduction de la pauvreté et à la croissance. Les mesures directes de lutte contre la pauvreté sont au cœur des programmes appuyés par le FMI au moyen de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Ces programmes sont conformes aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, que rédigent les pays emprunteurs, et reposent sur un mécanisme faisant appel à la participation de la société civile, des organisations non gouvernementales, des donateurs et des institutions internationales.

En septembre 2005, le Comité monétaire et financier international a fait part de son appui à l'égard des propositions visant à annuler intégralement la dette des pays pauvres très endettés envers le FMI, l'Association internationale de développement et le Fonds de développement pour l'Afrique. Ces pays disposeront ainsi d'importantes ressources supplémentaires pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer la viabilité à plus long terme de leur dette. Le Comité s'est réjoui de ce que cette approche respecte le principe du FMI d'assurer un traitement uniforme, traduit l'importance du maintien de la capacité du FMI d'accorder un soutien financier

aux pays à faible revenu et reconnaît que les pays profitant d'un allègement irrévocable de leur dette devraient avoir démontré de saines politiques et des normes rigoureuses de gouvernance. Cette initiative d'allègement de la dette multilatérale est abordée de façon plus détaillée à la section « Questions communes ».

Le FMI a réagi rapidement à la catastrophe du tsunami survenu en Asie en décembre 2004. Mettant son savoir-faire à profit, le FMI a immédiatement fourni conseils et assistance technique afin d'évaluer l'impact macro-économique et les besoins budgétaires et ceux liés aux balances des paiements découlant de cette catastrophe. Pour favoriser le relèvement, le Fonds a également offert une aide financière, surtout au moyen de son mécanisme d'aide d'urgence, qui peut faire en sorte que des fonds soient disponibles rapidement sans un programme du FMI. Le FMI a estimé que son financement pourrait atteindre 1 milliard de dollars américains pour les pays les plus durement touchés. En janvier 2005, le Conseil d'administration a approuvé des modifications du mécanisme d'aide d'urgence afin que les fonds octroyés aux termes de ce mécanisme à des pays à faible revenu puissent être assortis de taux d'intérêt subventionnés, l'élément de subvention étant financé au moyen des ressources fournies par les donateurs. Le Canada a contribué 5 millions de dollars à cette initiative. En 2005, ce mécanisme a permis de verser une aide d'urgence aux Maldives et au Sri Lanka pour les aider à se remettre du tsunami.

Mécanisme de soutien stratégique

Le FMI cherche à mettre au point de nouveaux instruments pour renforcer son aide aux pays à faible revenu. Lors de la réunion du Comité monétaire et financier international de septembre 2005, les gouverneurs ont approuvé la mise sur pied du mécanisme de soutien stratégique. Prenant appui sur une initiative stratégique soumise par l'administrateur du Canada, ce mécanisme non lié aux prêts sera à la disposition des membres qui ne veulent pas de l'aide financière du FMI, ou n'en ont pas besoin, mais sollicitent par eux-mêmes la sanction du FMI et l'évaluation continue de leurs politiques pour voir s'ils répondent aux conditions d'accès au soutien financier du FMI. Les cadres stratégiques endossés par les pays et élaborés par les autorités consolideraient la stabilité macroéconomique et financière à moyen terme, en plus d'approfondir les réformes à l'appui de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique. Le mécanisme de soutien stratégique sera particulièrement utile aux pays ayant de solides assises macroéconomiques qui continuent toutefois de dépendre d'autres donateurs pour financer leur développement ou sont en train de passer à un régime de financement par les marchés. Il aidera également à éliminer l'obligation pour les pays d'emprunter auprès du FMI uniquement pour faire la preuve de leur engagement d'appliquer les saines politiques nécessaires pour profiter du rééchelonnement ou de l'annulation de leur dette par le Club de Paris.

Le Nigeria et le mécanisme de soutien stratégique

En 2005, le Nigeria est devenu le premier pays à recourir au mécanisme de soutien stratégique. Cette décision a été approuvée par le Conseil d'administration du FMI, le 17 octobre 2005. Le Club de Paris a accepté de considérer ce mécanisme comme une preuve adéquate de l'engagement du Nigeria d'appliquer de saines politiques économiques. En conséquence, le 20 octobre 2005, les créanciers du Club de Paris ont accepté d'annuler une tranche de quelque 18 milliards de dollars américains, soit environ 60 % de la dette du Nigeria envers le Club de Paris, en contrepartie de paiements de 12,6 milliards de dollars américains aux créanciers du Club de Paris au cours des six mois suivants. Cette annulation se ferait par étape, lors des examens du FMI dans le cadre du mécanisme de soutien stratégique. L'application de ce traitement novateur à la dette du Nigeria a profité tant au pays qu'aux créanciers du Club de Paris.

Facilité de protection contre les chocs exogènes

Un nouveau mécanisme de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) servira également à étoffer les mécanismes existants en offrant en temps opportun un soutien préférentiel aux pays membres à faible revenu (hors du cadre d'une FRPC formelle) et qui sont aux prises avec des chocs exogènes. Suivant la demande formulée par le Comité du développement, en octobre 2004, que la Banque et le Fonds accélèrent leurs travaux sur des façons d'atténuer l'impact des chocs exogènes sur les pays à faible revenu, le personnel du FMI a recommandé des modifications de la FRPC, en juillet 2005, pour y intégrer une facilité de protection contre les chocs exogènes. Puisque les chocs, comme les poussées des prix de l'énergie ou les désastres naturels, peuvent avoir d'importants effets économiques négatifs sur les pays à faible revenu, surtout ceux dont l'économie est peu diversifiée et qui ne sont guère en mesure de constituer des réserves, les membres du FMI ont convenu que le Fonds pourrait étoffer de manière utile les efforts de la communauté internationale visant à réduire la vulnérabilité aux chocs. La facilité de protection contre les chocs exogènes accordera un soutien financier externe provisoire aux pays à faible revenu admissibles à la FRPC qui subissent un choc exogène soudain. En septembre 2005, le Groupe des Huit (G8) a réclamé la création immédiate de la facilité de protection contre les chocs exogènes proposée par le FMI. À l'instar des autres pays du G8, le Canada a appuyé la création de ce mécanisme comme complément de l'allégement de la dette par le biais de la FRPC. La structure de la facilité de protection contre les chocs exogènes a été formellement établie à l'intérieur de la FRPC en décembre 2005, et plusieurs pays ont déjà indiqué leur intention de la financer, de sorte que cette dernière pourra être appliquée dès qu'un financement suffisant aura été obtenu.

Évolution du portefeuille de prêts en 2005

L'une des activités principales du Fonds consiste à fournir une aide financière à court et à moyen terme aux pays membres confrontés à des problèmes liés à leur balance des paiements, pour leur permettre de corriger les déséquilibres temporaires à ce chapitre tout en limitant le plus possible les perturbations du système monétaire international. Le soutien financier du FMI et l'aide supplémentaire qu'il mobilise souvent auprès d'autres sources permettent aux pays d'effectuer en douceur les ajustements économiques nécessaires.

À la fin de 2005, le FMI avait conclu des accords de prêt d'une valeur de 21,7 milliards de DTS avec 44 pays membres (annexe 1), soit beaucoup moins que l'encours de 58,7 milliards de DTS d'il y a un an, surtout parce que le Brésil et l'Argentine, les deux principaux débiteurs du FMI, ont décidé de rembourser leurs prêts. Le FMI a approuvé un total de six nouveaux accords de confirmation en 2005, ce qui en porte le nombre à douze dont sept sont considérés comme des mesures préventives, les emprunteurs ayant indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de prélever les fonds mis à leur disposition.

Le FMI fournit aussi une aide d'urgence aux pays membres ayant de pressants besoins de financement de leur balance des paiements, au lendemain de catastrophes naturelles ou dans une situation d'après conflit. En 2005, 130 millions de DTS ont été prêtés d'urgence à des pays dans de telles situations. Pour les pays à faible revenu qui se relèvent d'un conflit, le taux d'intérêt qui s'applique aux prêts du FMI est subventionné de manière à être réduit jusqu'à 0,5 % par année, les subventions d'intérêt étant financées par les contributions des donateurs bilatéraux. Le Canada est le troisième pays en importance au chapitre des contributions à des subventions pour les pays en situation d'après-conflit.

Tableau 1

Flux des ressources du FMI (1^{er} janvier au 31 décembre)

	2004	2005
	(milliards de DTS)	
Achats totaux	5,0	2,70
Dont :		
Accords de confirmation	3,7	2,04
Après-conflit/catastrophe naturelle	0,3	0,13
Mécanisme élargi de crédit	0,2	0,13
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	0,8	0,40
Rachats totaux	14,7	30,10
Achats nets	- 9,7	-27,40

Les prêts accordés en vertu du mécanisme de financement préférentiel du FMI, soit la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, ont diminué. Environ 75 % des pays admissibles à la facilité disposaient de tels accords en 2005, tandis que huit nouveaux accords ont été approuvés au cours de l'année.

Gestion des intérêts du Canada

Le ministre des Finances, l'honorable James Michael Flaherty, représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI et il est chargé de gérer les intérêts canadiens auprès du Fonds. Il intervient dans les dossiers du FMI par l'intermédiaire de l'administrateur du Canada au Conseil d'administration du Fonds, en participant aux réunions du Comité monétaire et financier international du printemps et de l'automne, en prononçant une allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale et en rencontrant régulièrement le directeur général du Fonds. Les allocutions du Ministre sont disponibles sur le site Web du ministère des Finances Canada, à l'adresse www.fin.gc.ca. Le gouverneur de la Banque du Canada est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI.

La gestion courante des intérêts du Canada dans le cadre des travaux permanents du FMI relève de l'administrateur. Kevin G. Lynch a représenté le Canada au Conseil d'administration jusqu'au 5 mars 2006. Élu en octobre 2004 par les gouverneurs, M. Lynch était l'un des 24 administrateurs du Conseil. Outre le Canada, il représente l'Irlande et 10 pays des Caraïbes qui forment un groupe au Conseil d'administration. Le Conseil compte 12 représentants de pays en développement ou en transition et 12 représentants de pays industrialisés. À titre de principal organe décisionnel du Fonds, le Conseil d'administration tient habituellement trois réunions par semaine.

Le ministère des Finances Canada coordonne les conseils stratégiques que fournit le Canada à l'égard des questions soulevées au FMI et des intérêts opérationnels du Canada. La Banque du Canada fournit également de tels conseils à l'administrateur du Canada. Au nombre des autres ministères et organismes mis à contribution, mentionnons Affaires étrangères Canada ainsi que l'Agence canadienne de développement international. Au ministère des Finances Canada, la Direction des finances et des échanges internationaux est chargée d'effectuer des analyses et de préparer des conseils sur les questions stratégiques et les programmes propres à certains pays qui sont soumis au Conseil d'administration. Le ministère des Finances Canada et le bureau de l'administrateur du Canada au FMI travaillent en étroite collaboration avec le bureau de l'administrateur du Canada à la Banque mondiale et rencontrent régulièrement des représentants d'organisations non gouvernementales canadiennes.

Le Parlement est informé des activités et des opérations des institutions issues des accords de Bretton Woods au moyen du présent rapport annuel portant sur les opérations de ces institutions et grâce aux témoignages des administrateurs et des fonctionnaires canadiens qui comparaissent devant les comités parlementaires.

Participation du Canada aux décisions du FMI

Puisque la plupart des décisions du FMI font l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (le plus souvent, en faisant circuler des mémoires énonçant sa position) ou d'influencer les autres membres lors de débats au Conseil. Le Canada a appuyé toutes les questions sur lesquelles les administrateurs et le Conseil des gouverneurs ont été appelés à voter en 2005.

Bureau de l'administrateur pour le Canada

Outre l'administrateur, le bureau du Canada compte deux conseillers principaux canadiens et deux conseillers, dont l'un est désigné à tour de rôle par les autres pays représentés. L'Irlande choisit l'administrateur suppléant et les pays des Caraïbes désignent un troisième conseiller principal.

La principale responsabilité du bureau de l'administrateur consiste à défendre les intérêts du Canada et des autres pays représentés au Conseil d'administration du Fonds. Le bureau participe aux discussions du Conseil qui portent sur une vaste gamme de questions stratégiques, opérationnelles et administratives, notamment la surveillance, les demandes d'aide des pays et les examens connexes.

Organisation du bureau de l'administrateur

Administrateur	Kevin G. Lynch (Canada)*
Administrateur suppléant	Peter Charleton (Irlande)
Conseiller principal	Paul Jenkins (Canada)
Conseiller principal	Richard Campbell (Caraïbes)
Conseiller principal	Mark Kruger (Canada)
Conseiller	Shawn Ladd (Canada)
Conseillère	Yvette Alvarez (Belize)
Adjointe administrative	Catherine Byrne (Irlande)
Adjointe administrative	Liz Craib (Canada)
Téléphone/télécopieur	(202) 623-7778/(202) 623-4712
Adresse	11-112, 700 – 19th Street N.W., Washington, DC 20431, USA klynch@imf.org cbyrne@imf.org

* Kevin G. Lynch a exercé la fonction d'administrateur jusqu'au 5 mars 2006. Il a été nommé au poste de greffier du Conseil privé le 6 mars 2006. Jonathan T. Fried a été élu administrateur le 7 avril 2006.

Participation financière du Canada

La participation financière du Canada au FMI se compose principalement de sa quote-part, qui s'établit à 6 369,2 millions de DTS, soit environ 3 % du total des quotes-parts. Cette quote-part représente un avoir mis à la disposition du Fonds et libellé en partie en dollars canadiens et en partie en devises, notamment en dollars américains ou en DTS. Ces montants en devises font aussi partie des réserves de change du Canada. Puisqu'elle constitue un avoir, la quote-part du Canada est comptabilisée comme une dépense non budgétaire dans le budget du gouvernement du Canada.

Seule une très faible partie de la quote-part du Canada en dollars canadiens est effectivement maintenue en espèces par le FMI. Le reste est conservé par la Banque du Canada sous forme de billets à vue, au cas où le FMI aurait besoin de ressources supplémentaires. Le Canada reçoit des intérêts sur sa quote-part lorsque le dollar canadien est utilisé pour effectuer des prêts par d'autres pays membres. En 2005, le Canada a reçu 15,1 millions de DTS en raison de sa position créditrice nette. Le revenu net tiré de cette position créditrice nette auprès du Fonds est versé au Compte du fonds des changes du Canada et s'ajoute à ses réserves de change du pays.

Tableau 2

Position financière du Canada au FMI

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	(millions de DTS)	
Quote-part	6 369,2	6 369,2
Réserves du fonds en dollars canadiens	5 388,9*	4 219,6*
Position de réserve du Fonds	980,3**	2 149,6**

* En vertu de ses règlements, le Fonds conserve au moins 0,25 % de la quote-part du Canada sous forme de dépôts en dollars canadiens auprès de la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à vue ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

** Montant que le Canada peut tirer à vue sur le FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant découle à la fois de la partie de la quote-part du Canada mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période, de l'utilisation du dollar canadien dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres et de prêts consentis au FMI en vertu d'accords d'emprunt comme les accords généraux d'emprunt et les nouveaux accords d'emprunt. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles de change du Canada.

À la fin de 2005, le Canada détenait 627,6 millions de DTS, soit 80,5 % de son allocation cumulative. La quantité de DTS que détenait le Canada en 2005 étant inférieure à son allocation, il a versé 4,2 millions de DTS à titre d'intérêts nets³.

³ Lorsque les réserves de DTS d'un pays membre sont supérieures (inférieures) à son allocation cumulative, ce membre (le Fonds) touche des intérêts sur la différence.

Conformément à ses engagements antérieurs, le Canada a versé en 2005 une contribution supplémentaire à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI. Cette facilité offre une aide financière assortie de conditions de faveur à des pays à faible revenu aux prises depuis longtemps avec des problèmes de balance des paiements. Le total des engagements du Canada à l'égard de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance comprend un prêt de 700 millions de DTS et une subvention d'environ 190 millions de DTS. À la fin de 2005, le Canada avait entièrement engagé les 700 millions de DTS pour des prêts en vertu de ces mécanismes, et les subventions représentaient 188,4 millions de DTS sur les 190 millions. Le Canada a reçu, en 2005, 9,7 millions de DTS en intérêts sur les prêts consentis à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Le Canada participe aussi aux nouveaux accords d'emprunt, un mécanisme de crédit visant à suppléer aux besoins de ressources du Fonds en cas de crise financière. Ce mécanisme n'a pas été utilisé en 2005. En outre, le Canada participe aux accords généraux d'emprunt, établis antérieurement par le Groupe des Dix. L'engagement du Canada à l'égard des accords généraux d'emprunt représente 892,5 millions de DTS. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2005.

Nouveaux accords d'emprunt

Voici les principales caractéristiques des nouveaux accords d'emprunt entrés en vigueur en 1998 :

- Les pays participants consentiront des prêts au FMI lorsque ce dernier aura besoin de ressources supplémentaires pour prévenir ou corriger les insuffisances du système monétaire international ou redresser une situation exceptionnelle qui menace la stabilité du système.
- Vingt-cinq pays ont convenu de prêter jusqu'à 34 milliards de DTS (environ 65 milliards de dollars canadiens) au Fonds en cas d'urgence financière.
- La part du Canada s'établit à 4,1 % sous forme d'un engagement à consentir des prêts non budgétaires au FMI à partir de ses réserves de liquidités internationales.
- Les nouveaux accords d'emprunt ne remplacent pas les accords généraux d'emprunt, qui demeurent en vigueur. Les nouveaux accords d'emprunt constituent cependant le premier et le principal recours du FMI en cas de besoin de ressources supplémentaires.

Prochains défis

L'un des grands défis du Fonds consiste à répondre aux besoins d'un système économique mondial de plus en plus intégré. La place qu'occupe le Fonds au sein du système financier international devrait refléter les changements de l'économie mondiale. Il convient plus particulièrement d'évaluer le rôle du Fonds dans un contexte caractérisé par des mouvements de capitaux privés de grande envergure et d'adapter sa gouvernance à l'évolution de l'économie mondiale. À ces fins :

- Le Fonds devrait continuer de renforcer son rôle de surveillance pour veiller à ce que les conseils qu'il prodigue permettent à ses membres de relever les défis les plus pressants auxquels ils sont confrontés et fassent partie intégrante du débat sur les réponses stratégiques. Cet objectif devrait inclure la prestation de conseils au sujet de l'instauration, dans les pays membres, de mécanismes de taux de change appropriés.
- Le Fonds devrait mettre en œuvre les orientations stratégiques énoncées dans le rapport de l'administrateur principal sur la stratégie à moyen terme du FMI et appuyée par les membres pour jouer un rôle plus efficace à moyen et à long terme au sein du système économique international. À cette fin, il devrait notamment faire en sorte que ses pratiques de gestion appuient ses objectifs et à ce qu'il dispose des outils nécessaires pour s'acquitter de son mandat.
- Le Fonds devrait accroître sa capacité de prévention et de règlement des crises financières internationales.
- Le Fonds réexaminera aussi sa position quant à la meilleure façon d'appuyer ses responsabilités en matière de politiques dans un contexte de réduction des revenus à mesure que les pays à revenu intermédiaire remboursent leurs prêts et que les pays à faible revenu adoptent des programmes ne comportant pas d'emprunts dans le cadre du mécanisme de soutien stratégique.

BANQUE MONDIALE

Avantages de l'adhésion

En sa qualité de membre de la Banque mondiale, le Canada peut faire valoir son point de vue au sujet des grands enjeux de développement au sein de la plus grande institution multilatérale de développement de la planète. De plus, elle constitue un forum de premier plan qui fournit des conseils stratégiques et l'appui financier essentiels à l'amélioration des perspectives de développement et de réduction de la pauvreté à long terme des pays membres emprunteurs, notamment aux fins de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement. La Banque appuie également ses membres en accordant des prêts concessionnels et des subventions ainsi qu'en élargissant l'accès des pays en développement et en transition aux marchés financiers internationaux.

La participation financière du Canada à la Banque mondiale, qui s'établit à environ 2,85 % du total des quotes-parts, lui confère un siège à la fois au Conseil d'administration de cette dernière et au Comité du développement des conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale. Ainsi, le Canada peut participer directement à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions d'ordre opérationnel de la Banque. Le Canada et les autres actionnaires conseillent la Banque en vue d'accroître le rendement économique, social et environnemental des pays en développement. Par son engagement auprès de la Banque, le Canada peut exercer une plus grande influence dans les pays en développement que s'il misait uniquement sur des programmes bilatéraux. Ainsi, le Canada a joué un rôle de premier plan dans le contexte de la mise en œuvre par la Banque de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale ainsi que dans l'élaboration de l'approche adoptée par l'institution au regard des pays se relevant de conflits, sans oublier les initiatives de la Banque pour aider les pays en développement à lutter contre le financement des activités terroristes et le blanchiment de capitaux.

À titre de membre de la Banque mondiale, le Canada a également accès aux travaux de recherche et aux activités stratégiques de l'institution, ce qui l'aide à enrichir sa compréhension du développement international. À titre d'exemple, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est en mesure de profiter du savoir-faire technique et analytique de la Banque : elle peut ainsi mieux comprendre les tenants et aboutissants des politiques économiques et sociales permettant d'obtenir les meilleurs résultats dans l'optique du développement. L'ACDI peut également jumeler ses propres ressources à celles de la Banque, du fait de sa participation à un nombre croissant de partenariats avec la Banque et à des programmes d'envergure internationale dirigés par cette dernière. Enfin, comme le Canada est membre de la Banque, les entreprises et les particuliers canadiens ont accès à

d'importants débouchés dans le domaine des approvisionnements. Ainsi, au cours de l'exercice 2005, les entreprises canadiennes ont bénéficié de contrats d'une valeur de plus de 90 millions de dollars américains aux termes de contrats financés par la Banque dans le cadre de prêts à l'investissement.

Aperçu

Au cours de l'exercice 2005, la Banque s'est engagée à accorder des prêts, des subventions et des crédits totalisant 22,3 milliards de dollars américains à 103 pays en développement ou en transition (annexe 2). Les nouveaux prêts consentis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) au cours de l'exercice 2005 ont atteint 13,6 milliards de dollars américains, soit nettement plus qu'en 2004, où ces prêts ont totalisé 11,0 milliards. Les prêts concessionnels et les subventions que la Banque a accordés par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement (IDA) ont été de 8,7 milliards de dollars américains au cours de l'exercice 2005, soit environ 400 millions de moins qu'en 2004.

Orientation géographique et sectorielle des prêts

Traduisant l'ampleur des prêts à la restructuration accordés à d'importants marchés émergents d'Amérique du Sud, les nouveaux engagements de prêt de la BIRD pendant l'exercice 2005 ont surtout visé la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a reçu 37 % de tous les prêts de cette institution. La région de l'Europe et de l'Asie centrale vient au deuxième rang, avec 26 %. La part des prêts destinée à la région de l'Asie du Sud a connu une hausse très marquée par rapport à 2004 pour atteindre 15 %; cette progression s'explique en grande partie par les interventions de la BIRD au lendemain du tsunami et des inondations survenues au Bangladesh. La proportion des prêts à la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique est demeurée relativement stable, à 13 %, tandis que la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a reçu 9 % des prêts. Compte tenu que ses prêts ne sont pas concessionnels, la BIRD n'est pas un important prêteur pour les pays d'Afrique.

Au cours de l'exercice 2005, l'Afrique a représenté 45 % des prêts de l'IDA, même si sa part a été inférieure à la cible de 50 % fixée pour ce continent. La région de l'Asie du Sud comptait pour 33 % des engagements, celle de l'Asie de l'Est et du Pacifique, pour 12 % et celle de l'Europe et de l'Asie centrale, pour 6 %. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a bénéficié de 3 % des prêts de l'IDA.

La Banque est bien résolue à investir dans les gens, ce que la ventilation sectorielle des opérations à la fois de la BIRD et de l'IDA permet de

constater. L'appui aux investissements dans le secteur social demeure hautement prioritaire. Les opérations consacrées à la protection sociale, au développement social et au développement humain ont représenté 30 % du total des engagements de la Banque mondiale durant l'exercice 2005. Environ 27 % des engagements de la BIRD et 32 % de ceux de l'IDA ont trait aux secteurs de l'éducation, de la santé et des autres services sociaux, du traitement de l'eau, de l'hygiène et de la protection contre les inondations. On insiste également sur la croissance, notamment par le financement des infrastructures, de l'agriculture et du développement rural.

Opérations autres que les prêts

Au cours de l'exercice 2005, la Banque a continué d'accorder une grande importance aux services autres que les prêts afin d'accroître l'efficacité de ses activités sur le plan du développement. Elle offre une vaste gamme de services de conseil, d'analyse, de formation et de perfectionnement des connaissances pour appuyer les capacités intérieures. Ainsi, la Banque offre de précieux conseils stratégiques qui peuvent stimuler l'efficacité de ses activités de prêt d'investissement et d'ajustement structurel.

Les rouages du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

La BIRD et l'IDA (qui, collectivement, sont habituellement désignées sous le vocable « Banque mondiale ») fournissent toutes deux des fonds pour la réalisation de projets d'investissement et pour des activités d'ajustement structurel ou des réformes économiques et sectorielles. La BIRD accorde des prêts non concessionnels (à des taux légèrement supérieurs au coût de ses propres emprunts) aux emprunteurs les mieux nantis, tandis que l'IDA offre des crédits de 35 et de 40 ans, sans intérêt, ainsi que des subventions aux emprunteurs les plus pauvres. L'IDA est la plus importante source de financement du développement pour les pays les plus pauvres. La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en misant sur sa cote de solvabilité AAA. En fait, elle consent des prêts à des pays emprunteurs à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'ils pourraient obtenir ailleurs. Pour sa part, l'IDA reçoit des fonds sous forme de subventions accordées par des donateurs, de remboursements d'emprunts et d'allocations annuelles à même le revenu net de la BIRD. En juin 2005, l'encours des prêts de la BIRD et celui des crédits de l'IDA totalisaient respectivement 104,4 milliards de dollars américains et 120,9 milliards de dollars américains.

Les rouages du Groupe de la Banque mondiale (suite)

En complément des activités de la BIRD et de l'IDA, la SFI effectue des placements à des conditions commerciales dans des entreprises privées rentables de pays en développement. Elle offre différents services – prêts directs au secteur privé, prises de participation, mobilisation de ressources et assistance technique. En juin 2005, le total des prêts engagés et du portefeuille des participations de la SFI équivalait à 24,6 milliards de dollars américains. Le mandat de l'AMGI est complémentaire de celui de la SFI : l'Agence favorise les investissements directs étrangers du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant les risques non commerciaux, comme l'inconvertibilité des devises lors de conflits civils. En juin 2005, l'encours du portefeuille de l'AMGI s'élevait à 5,1 milliards de dollars américains. Finalement, le CIRDI offre des modalités de conciliation et d'arbitrage en cas de différends relatifs aux investissements entre investisseurs et entreprises de pays membres. Le Canada n'est pas membre du CIRDI à l'heure actuelle.

Chacun des 184 actionnaires occupe un siège au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale. La plupart des décisions dans les dossiers stratégiques, opérationnels et administratifs ont toutefois été déléguées au Conseil d'administration, qui compte 24 membres. La représentation au sein du Conseil est répartie en proportions égales entre les pays développés et les pays en développement. Certains administrateurs de pays développés représentent les intérêts de pays membres emprunteurs. Les droits de vote de chaque administrateur correspondent à ceux des actionnaires qu'il représente. Les cinq actionnaires les plus importants, soit l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni, nomment un administrateur; les autres administrateurs représentent des groupes de pays. Le Canada est à la tête d'un tel groupe, constitué de l'Irlande et des pays antillais du Commonwealth.

Accroître l'efficacité des activités en matière de réduction de la pauvreté

La Banque a précisé son appui au programme de développement en se fondant sur une stratégie en deux volets axée sur la réduction de la pauvreté; cette stratégie vise à instaurer un climat propice à l'investissement, à l'emploi et à la croissance durable, ainsi qu'à investir dans les personnes pauvres et leur donner les moyens de prendre part au processus de développement. Au cours de l'exercice 2005, les activités de la Banque se sont essentiellement inscrites dans ce cadre. La Banque a compris qu'elle devait intensifier ses efforts en vue de mettre en place les éléments du cadre en perfectionnant les outils et les procédures destinés à relever les défis liés au développement qui sous-tendent les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les administrateurs ont examiné différents rapports d'étape portant sur les mesures prises actuellement dans le but d'harmoniser les politiques opérationnelles, les procédures et les pratiques des différents donateurs, de hausser l'efficacité des programmes – ce qui englobe les stratégies de réduction de la pauvreté et les conditions imposées par la Banque – de répondre aux besoins des pays à faible revenu, dont les pays pauvres très endettés et les pays éprouvant des difficultés, et de resserrer les partenariats avec les pays à revenu intermédiaire.

Axer les opérations sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

Les approches de la Banque à l'égard des pays et des secteurs se fondent sur la prise en compte du fait que l'atteinte des Objectifs de Millénaire pour le développement (OMD) dépend dans une très large mesure de l'habilitation des personnes pauvres. Les OMD sont désormais la clé de voûte des activités de planification stratégique et d'établissement des priorités opérationnelles de la Banque. En outre, cette dernière collabore étroitement avec le système des Nations Unies et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour renforcer la surveillance internationale des progrès réalisés dans l'atteinte des OMD. Jusqu'ici, les résultats sont plus ou moins concluants; l'objectif ayant trait à la pauvreté est en voie d'être atteint dans l'ensemble (grâce aux progrès accomplis en Inde et en Chine), mais il est peu probable que l'on parvienne à atteindre nombre d'autres objectifs (p. ex., santé, égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation, environnement), que ce soit au niveau mondial ou au niveau des pays. Si les choses ne s'améliorent pas, il deviendra très difficile d'atteindre les OMD – particulièrement en Afrique subsaharienne, où des retards sont observés relativement à chacun des OMD.

L'une des tâches clés de la Banque sur le plan de la surveillance consistera à élaborer un cadre permettant de comparer les résultats des pays en développement, des organismes donateurs et des institutions multilatérales. De concert avec le FMI et le système des Nations Unies, la Banque améliorera ses bases de données thématiques et par pays. Les données disponibles seront affichées sur le site *Web Development Gateway* (www.developmentgateway.org). Puisque la capacité des pays à compiler et

à évaluer les statistiques est déterminante pour la surveillance des progrès en regard des OMD, la Banque a élaboré et a commencé à mettre en œuvre le Programme de renforcement des capacités statistiques afin d'aider les pays en développement à apporter des améliorations en ce qui concerne les systèmes statistiques, de la capacité institutionnelle et de la planification.

Objectifs du Millénaire pour le développement

Lors du Sommet du Millénaire qui s'est tenu en septembre 2000, des dirigeants du monde entier ont adopté des objectifs de développement précis et mesurables. Par la suite, les Nations Unies ont publié 8 Objectifs du Millénaire pour le développement et 18 cibles connexes dans le rapport de septembre 2001 du Secrétaire général des Nations Unies, lesquels faisaient partie d'un plan de mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Ces huit objectifs sont les suivants :

- réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 \$US par jour, et réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim;
- d'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires;
- éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard;
- réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle;
- d'ici 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle; d'ici 2015, maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle;
- intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales, et réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable;
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement, notamment grâce à l'ouverture des échanges commerciaux et à l'allègement de la dette.

À la demande du Comité du développement, la Banque mondiale a collaboré étroitement avec les Nations Unies – qui sont responsables au premier chef du suivi des progrès dans l'atteinte des OMD – et avec le FMI en vue d'élaborer un cadre pour surveiller la mise en œuvre des politiques nécessaires aux fins de promouvoir l'atteinte des OMD, et de préparer chaque année un rapport de suivi mondial (*Global Monitoring Report*). Ce rapport sert d'assise aux travaux de surveillance périodique du Comité du

Objectifs du Millénaire pour le développement (suite)

développement concernant les progrès accomplis dans le cadre du programme stratégique, et il sert d'outil de reddition de comptes au regard des principaux intervenants, c'est-à-dire les pays en développement, les pays développés et les institutions multilatérales.

Le Comité du développement s'est penché sur le deuxième rapport de suivi mondial en avril 2005. Ce rapport expose un programme en cinq points pour accélérer les progrès en vue de l'atteinte des OMD : 1) intégrer des mesures visant l'atteinte des OMD aux stratégies de développement mises en œuvre par les pays; 2) mettre en place un environnement propice à une plus forte croissance économique, alimentée par le secteur privé; 3) élargir la portée des services liés au développement humain (santé, éducation); 4) éliminer les obstacles aux échanges commerciaux; 5) accroître sensiblement le niveau et l'efficacité de l'aide publique au développement.

La Banque travaille aussi en partenariat avec les pays en développement, avec d'autres organismes d'aide et, plus directement, avec la société civile afin de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives pour aider les pays en développement à atteindre des OMD précis. Il s'agit notamment d'initiatives « accélérées » qui aiguilleront les ressources de la Banque et des donateurs vers les pays où l'on constate un ferme engagement à exercer une saine gouvernance et à améliorer les programmes du secteur social.

Perspectives économiques dans les pays en développement

Selon les estimations, le produit intérieur brut (PIB) réel des pays en développement a augmenté de 6,4 % en 2005, en baisse par rapport aux 7,3 % constatés en 2004; cette évolution s'explique par les fluctuations des cours du pétrole et d'autres produits de base, par l'ouverture aux échanges internationaux, notamment en ce qui concerne les produits manufacturiers, et par des facteurs propres aux différents pays. Il faut ajouter que les perspectives économiques varient considérablement entre régions ainsi qu'à l'intérieur de chaque région. La croissance devrait fléchir encore légèrement en 2006.

Après avoir atteint un rythme vigoureux de 5,6 % en 2004, la croissance du PIB réel en **Amérique latine** devrait redescendre à 4,1 % pour 2005. Une forte progression des exportations et l'amélioration des résultats rattachés aux politiques macroéconomiques devraient étayer la croissance dans l'avenir, tandis qu'un préfinancement généralisé en vue du remboursement de la dette dans l'avenir servira à réduire le risque de volatilité des marchés financiers pouvant résulter des incertitudes politiques actuelles et des élections à venir. En outre, l'importance de la production pétrolière et le niveau élevé des cours du pétrole ont continué d'appuyer la croissance.

La région de l'**Asie de l'Est** a encore été celle qui a connu la croissance la plus rapide au monde pendant l'ensemble de l'année. Dans cette région, la croissance a été principalement stimulée par l'augmentation de 9,0 % du PIB réel de la Chine. Les perspectives demeurent bonnes en **Asie du Sud**, où la croissance de l'Inde et celle du Pakistan sont estimées à 7,1 % et 7,4 %, respectivement.

Le tsunami qui s'est produit le 26 décembre 2004 a eu peu d'effets à long terme sur l'économie des pays les plus durement touchés, soit l'Indonésie, le Sri Lanka, les Maldives et l'Inde⁴. Cela tient en partie au fait que les dommages n'ont généralement pas été causés dans les principaux centres économiques. De plus, les gouvernements des pays touchés ont reçu une aide importante en vue de la reconstruction. La reprise est en bonne voie dans la plupart des régions dévastées, exception faite de la province d'Aceh, en Indonésie, où de nombreuses personnes n'ont toujours pas de travail. En **Afrique**, la croissance devrait redescendre à 4,5 % en 2005 après avoir atteint 5,3 % en 2004. Les économies de la région ont tiré profit de la vigueur de la demande internationale, de l'amélioration des politiques macroéconomiques intérieures, des progrès dans le cadre des réformes structurelles et de la diminution du nombre de conflits armés. La croissance annuelle demeure néanmoins inférieure au taux de 7 % qui doit être maintenu pour que l'on puisse atteindre les OMD.

⁴ Les perturbations ont été très peu marquées dans les pays moins touchés, soit la Thaïlande, la Malaisie, le Bangladesh, la Somalie, le Kenya et la Tanzanie. Les répercussions sur les Seychelles ont été modérées.

Catastrophes naturelles

L'atténuation des effets des catastrophes naturelles est un élément central de la mission de la Banque en matière de lutte contre la pauvreté. Depuis sa création, la Banque a été un chef de file en matière d'aide à la reprise et à la reconstruction au lendemain de catastrophes. Elle joue également un rôle de premier plan en vue de promouvoir une gestion efficace du risque de catastrophe, notamment en offrant de la formation et de l'aide technique.

La Banque a mis de l'avant un cadre exhaustif de gestion du risque, qui se caractérise par une meilleure connaissance des risques qui guettent un pays donné et de l'ampleur des pertes possibles, par la prise de mesures afin d'atténuer les effets éventuels des catastrophes et par l'examen des possibilités d'utiliser les produits de prêt existants d'une façon plus innovatrice à l'appui de mécanismes de financement des activités de reprise *ex ante*.

Au cours de la dernière année, la Banque a appuyé activement les pays touchés par des catastrophes naturelles, entre autres le tsunami et le séisme qui ont frappé l'Asie.

Au lendemain du tsunami, la Banque, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, la Japan Bank for International Cooperation et les Nations Unies, a participé à l'évaluation des dommages et des besoins en vue de la reconstruction, et elle a fourni d'importants services consultatifs et analytiques dans le cadre de l'élaboration des programmes de reconstruction et de reprise. De plus, elle a fourni une aide d'urgence de 14 millions de dollars américains aux Maldives, de 150 millions au Sri Lanka et de 528,5 millions à l'Inde.

De même, à la suite du séisme survenu en Asie et qui a dévasté certaines régions du Pakistan, la Banque a participé aux travaux d'évaluation des dommages et des besoins en vue de la reconstruction, en collaboration avec la Banque asiatique de développement et les Nations Unies. Elle a pris l'engagement d'accorder 1 milliard de dollars américains au Pakistan pour appuyer les activités de reprise et de reconstruction.

Renforcement de la prise en charge par les pays

Les opérations de la Banque continuent de reposer sur les principes de la prise en charge par les pays. Un nombre croissant de pays pauvres élaborent leurs propres documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)⁵ à titre d'élément central de leurs plans de développement et de leurs politiques de réduction de la pauvreté. De plus en plus, les DSRP servent d'outil central de coordination des donateurs, et les stratégies d'aide-pays de la Banque sont fondées sur la stratégie de réduction de la pauvreté des pays en question.

⁵ Au départ, ces documents se voulaient un instrument stratégique complet reliant étroitement l'allègement de la dette accordé aux pays pauvres très endettés aux mesures de réduction de la pauvreté. Les DSRP deviennent rapidement, à l'heure actuelle, le principal énoncé de la stratégie de développement des pays les plus pauvres.

À l'heure actuelle, 49 pays ont préparé une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, dont tout juste plus de la moitié se trouvent en Afrique subsaharienne; on retrouve en outre parmi eux cette même proportion de pays pauvres très endettés.

Les DSRP s'inscrivent dans un processus permanent et en constante évolution, et bon nombre de pays en développement ont pu compter sur une aide importante de la Banque au cours de cette étape initiale de conception et de mise en œuvre.

Au cours de l'exercice 2005, la Banque mondiale et le FMI ont entamé un examen en profondeur du processus d'élaboration des DSRP. Les résultats de cet examen montrent qu'il convient de porter attention à deux domaines afin de hausser l'efficacité de cette approche. D'abord, aux fins de renforcer la reddition de comptes mutuelle au titre des résultats en matière de développement, l'approche doit servir à établir un juste équilibre des responsabilités entre les gouvernements (envers leurs commettants, en produisant une amélioration des politiques et des résultats au chapitre de la gouvernance et du développement) et les donateurs (aide accrue et plus efficace, selon des modalités qui favorisent la reddition de comptes à l'échelon national au lieu d'y faire obstacle). Ensuite, l'approche doit fournir une plate-forme pour élargir la portée de l'aide et pour permettre d'obtenir des résultats tangibles au niveau des pays.

Revue de la conditionnalité

Au cours de l'exercice 2005, la Banque a lancé un examen exhaustif de la politique et des pratiques touchant la conditionnalité liée à ses prêts en faveur de réformes pour le développement. Il était essentiel de procéder à cet exercice dans le contexte des efforts déployés par la Banque pour étendre la portée de sa contribution à l'atteinte des OMD, sans oublier son engagement en vue de l'harmonisation des approches avec ses partenaires.

L'enquête menée auprès des clients et des parties prenantes a permis d'obtenir des renseignements utiles, notamment au sujet des points forts (gestion économique, développement humain, développement du secteur financier et du secteur privé) et des points faibles (règles de droit, développement rural). Selon les résultats des consultations externes, la plupart des opérations stratégiques de la Banque concordent adéquatement avec les stratégies à moyen et à long terme des bénéficiaires, et elles ont des effets positifs sur le développement des pays en question. Il existe cependant plusieurs aspects sur lesquels il faudrait se pencher plus à fond. Il s'agit par exemple des activités de la Banque ayant trait au climat d'investissement et au climat commercial, et les effets de ces activités sur la réduction de la pauvreté et la viabilité environnementale. Les consultations ont également révélé la nécessité d'améliorer les communications stratégiques et la transparence afin de conscientiser davantage les populations au rôle joué par la Banque.

Tendances touchant la conditionnalité de la Banque mondiale

Les conditions stratégiques établissant des liens entre le versement de fonds et la mise en œuvre de mesures ou de politiques souhaitées constituent une caractéristique clé de la relation d'aide entre les institutions financières internationales et les pays bénéficiaires. La Banque fait un plus grand usage de telles conditions depuis l'instauration des prêts en faveur de réformes, dans les années 1980.

La Banque rend les versements conditionnels à une évaluation concluante portant sur trois facteurs : a) les conditions essentielles touchant les programmes; b) la solidité du cadre macroéconomique; c) la bonne mise en œuvre des programmes. Des conditions et des repères s'appliquent à l'égard de chacun de ces facteurs. Les conditions correspondent aux mesures stratégiques jugées essentielles à l'atteinte des résultats attendus des programmes et sont énoncées dans l'accord juridique prévoyant l'octroi d'un prêt, d'un crédit ou d'une subvention. Les repères sont en fait des jalons pouvant consister aussi bien en mesures devant être prises qu'en résultats devant être atteints au cours de la période visée par le programme. Ces repères, utilisés principalement dans le cadre des programmes de l'IDA, ne constituent pas des conditions juridiques régissant le versement des prêts ou des subventions de la Banque, et le fait qu'ils ne soient pas respectés n'empêchera pas les versements. De façon générale, les conditions portent sur la conception des politiques, leur mise en œuvre, les résultats et le cadre de politique macroéconomique.

Au cours de la dernière décennie, on a moins eu recours à des conditions dans le cadre des prêts en faveur de réformes, leur nombre passant de 33 en moyenne dans les prêts accordés lors de l'exercice 1995 à 12 dans ceux octroyés en 2005. À l'opposé, le nombre moyen de repères est passé de 14 en 1995 à 23 en 2005. Également, les conditions mettent désormais moins l'accent sur les ajustements structurels économiques à court terme (comme la privatisation) et davantage sur la gouvernance et les réformes du secteur social à moyen terme.

Pays à faible revenu éprouvant des difficultés

Plus du tiers des emprunteurs de la Banque sont aux prises avec des conflits. La Banque mondiale a joué un rôle d'avant-plan en vue de contribuer au renforcement des capacités dont les États ont besoin pour utiliser efficacement l'aide étrangère afin de combler leurs besoins immédiats, de rétablir les services essentiels et de garantir la sécurité. La Banque utilise de plus en plus des outils conçus en fonction des situations de conflits dans le cadre de ses opérations; 15 pays utilisent des cadres d'analyse sur la question des conflits et établissent des plans d'évaluation des besoins et de reprise en situation d'après-conflit. Les pays les plus pauvres où l'on observe des conflits reçoivent un soutien aux termes de l'initiative d'aide aux pays à faible revenu en difficulté. Cette initiative de la Banque mondiale a pour objet d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement dans les États plus fragiles.

Les travaux se sont poursuivis cette année dans le but de hausser l'efficacité de l'aide; ainsi, la Banque a surveillé les progrès réalisés par les 25 États fragiles. De manière à assurer des liens plus étroits entre la sécurité et le développement, la Banque et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont mis au point une matrice des résultats transitoires à titre d'outil de planification pouvant aider les pays à établir des priorités et à accroître la cohérence de l'aide internationale dans différents domaines – économie, développement, dimension humanitaire, politique et sécurité.

Durant l'exercice 2005, la Banque a procédé à plusieurs réformes institutionnelles afin d'améliorer ses activités dans le cadre de l'initiative d'aide aux pays à faible revenu en difficulté. Le système d'évaluation des politiques et des institutions nationales a été modifié de façon à prendre en compte l'amélioration des résultats dans ces pays. De plus, depuis sa création en 2003, des engagements totalisant 23,8 millions de dollars ont été pris à même le fonds fiduciaire à l'intention des pays à faible revenu en difficulté pour appuyer une reprise des activités de l'institution dans les pays les plus fragiles dont les emprunts sont devenus à intérêts non comptabilisés. En janvier 2006, la Banque a présenté une mise à jour de l'initiative d'aide aux pays à faible revenu en difficulté; ce document montrait que le regain d'attention porté par la communauté internationale, jumelé à l'accroissement des efforts institutionnels du système d'évaluation des politiques et des institutions nationales au sein de la Banque, commence à produire des résultats. Les résultats se sont améliorés davantage dans les pays à faible revenu en difficulté que dans d'autres pays, tandis que le pourcentage des projets et des engagements de la Banque qui sont à risque a diminué. Certains défis se posent toutefois encore, si l'on veut : a) améliorer les stratégies par pays et l'engagement opérationnel; b) partager les pratiques exemplaires entre régions et entre équipes de pays, en mettant l'accent sur l'établissement de liens efficaces entre les activités de la Banque et les objectifs de consolidation de la paix et des États, c) renforcer les partenariats internationaux; d) accroître le soutien organisationnel et améliorer les systèmes de dotation afin de pouvoir mettre en œuvre de nouvelles approches et de nouveaux partenariats.

Pays à revenu intermédiaire

La Banque mondiale doit jouer un rôle clé dans le développement des pays à revenu intermédiaire, où vivent 70 % des personnes pauvres de la planète. Au cours de l'exercice 2005, la valeur totale des prêts de la Banque à ces pays a diminué, se situant en gros à 13 milliards de dollars américains, ce qui prolongeait une tendance à la baisse qui s'est traduite par une diminution de plus de 25 % des prêts aux pays de cette catégorie durant la dernière décennie. Le fléchissement de la demande de financement auprès de la BIRD reflète les bons résultats du processus de développement. Il faut toutefois considérer que la complexité de la procédure de la Banque a incité certains pays à se tourner vers d'autres sources de financement.

Dans le but de soutenir les efforts de développement des pays à revenu intermédiaire, la Banque a commencé à mettre en œuvre un plan d'action au cours de l'exercice 2005 dans le but d'accroître la capacité de son personnel

à répondre aux besoins d'emprunt de ces pays. Parmi les initiatives mises de l'avant, mentionnons un projet pilote consistant à utiliser les systèmes fiduciaires et les mécanismes de sauvegarde environnementale et sociale des pays eux-mêmes lorsque la chose est possible, la rationalisation des conditions relatives aux politiques, et le recours accru à la marge de manœuvre rattachée aux stratégies d'aide-pays afin d'adapter l'aide à la situation de chaque pays, de répondre rapidement aux nouvelles occasions et de veiller à ce que les instruments de prêt à l'investissement et les mécanismes de versement soient adaptés à l'évolution des besoins des clients.

Surveillance et évaluation

La Banque continue d'adapter son système de surveillance et d'évaluation des projets. À l'occasion des réunions du Comité du développement et d'autres rencontres internationales, les ministres ont souligné l'importance de miser davantage sur les résultats pour aider les pays en développement et les donateurs à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. La direction de la Banque a donc entrepris d'élaborer une approche plus exhaustive de mesure et de suivi des résultats au chapitre du développement. La Banque cherche à assujettir plus étroitement ses propres objectifs de rendement aux priorités de chaque document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et à accroître le soutien qu'elle accorde pour appuyer la capacité statistique et institutionnelle du secteur public au sein des pays en développement. À la fin de 2003, la Banque avait instauré un certain nombre de projets pilotes axés sur les résultats dans le cadre de stratégies d'aide-pays. Elle évalue actuellement les leçons apprises de ces projets pilotes, ce qui lui servira à déterminer la façon de les intégrer dans toutes les stratégies qui seront adoptées dans l'avenir. Désormais, la Banque surveillera les progrès des pays les plus pauvres en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et elle fera également le suivi de sa propre contribution à ce chapitre.

L'évaluation à titre d'outil pour accroître l'efficacité des activités de développement

Groupe d'évaluation indépendant

Le Groupe d'évaluation indépendant, appelé auparavant Département de l'évaluation rétrospective des opérations, est une unité indépendante faisant partie de la Banque mondiale. Il relève directement du Conseil d'administration de la Banque. Sa tâche consiste à déterminer les mécanismes et activités qui sont efficaces et ceux qui ne donnent pas de bons résultats; il établit aussi comment les emprunteurs entendent planifier et exécuter les projets, et il mesure la contribution à long terme des activités de la Banque au développement d'ensemble des pays. Les activités d'évaluation ont pour but de tirer des leçons de l'expérience acquise, d'établir une assise objective permettant d'évaluer les résultats des activités de la Banque et de concourir à une reddition de comptes adéquate au titre de l'atteinte des objectifs de l'institution. Ces activités concourent en outre à l'amélioration des activités de la Banque en mettant en lumière et en diffusant les leçons apprises au fil de l'expérience accumulée et en conduisant à la formulation de recommandations à partir des résultats des travaux d'évaluation.

Groupe d'assurance de la qualité

Ce groupe est une unité interne relevant de la direction de la Banque, dont l'objectif premier est de promouvoir l'excellence de l'institution en resserrant les modalités redditionnelles et en favorisant l'apprentissage. Pour atteindre cet objectif, il a recours à deux approches complémentaires : d'abord, il fournit au personnel et aux dirigeants des renseignements crédibles en temps réel sur les résultats opérationnels, et il énonce de façon transparente les enjeux systémiques qui ont une incidence sur ces résultats; ensuite, il souligne les compétences et les ressources dont le personnel opérationnel a besoin pour accomplir un travail de première qualité et il tire parti des leçons apprises afin d'appuyer la formation du personnel.

Évaluation de la pauvreté

Pour s'assurer que la lutte contre la pauvreté continue d'occuper une place prépondérante dans les opérations de l'institution, le Réseau pour la réduction de la pauvreté et la gestion économique de la Banque effectue des évaluations de la pauvreté au niveau de pays donnés et conseille les équipes de pays de la Banque au sujet de l'incidence des programmes et projets ainsi que des politiques sur la réduction de la pauvreté. Toutefois, la qualité des données sur la pauvreté est inégale, et le Réseau poursuit ses efforts afin d'uniformiser davantage ses évaluations.

Lutte contre la maladie – Initiatives de la Banque mondiale

VIH/sida

Le VIH/sida n'est pas seulement une question de santé publique, mais bien une crise du développement. Au total, 95 % des quelque 40 millions de personnes ayant le VIH/sida vivent dans des pays en développement. Les forts taux d'infection tuent ou invalident nombre des personnes les plus productives de ces économies et menacent la stabilité économique et sociale de celles-ci. Le sida est devenu la principale cause de décès en Afrique subsaharienne et chez les hommes de la région des Caraïbes. Dans les pays les plus durement touchés, le VIH/sida menace d'annuler tous les gains réalisés au chapitre du développement au cours des 30 dernières années.

La plupart des programmes de la Banque qui concernent le VIH/sida sont exécutés par l'entremise de l'IDA, qui accorde une place centrale au VIH/sida dans ses travaux. Au total, la Banque mondiale a pris des engagements de plus de 2,5 milliards de dollars pour appuyer la lutte contre le VIH/sida dans 67 pays. Elle participe à fond aux initiatives internationales de lutte contre cette maladie. La Banque est l'une des huit entités qui parrainent conjointement l'initiative ONUsida (le fer de lance de la réponse de l'ONU à la crise). Elle veille aussi à la promotion de partenariats entre les secteurs public et privé pour accélérer la mise au point d'un vaccin contre le VIH/sida à l'intention des pays en développement. La Banque est un partenaire actif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme mis de l'avant lors du sommet du Groupe des Huit (G8) qui s'est tenu à Gênes. Tout comme ONUsida et l'Organisation mondiale de la santé, elle est membre d'office (sans droit de vote) du conseil d'administration du Fonds mondial. La Banque est aussi fiduciaire du Fonds mondial, ses responsabilités consistant à recueillir, à investir et à gérer les fonds, à les affecter aux pays et aux programmes, et à présenter des rapports financiers. En avril 2004, la Banque a conclu un partenariat avec le Fonds mondial, l'UNICEF et la Clinton Foundation afin de permettre aux pays en développement d'acheter à bas prix des médicaments de haute qualité contre le sida.

Paludisme

Chaque année, plus de 500 millions de personnes contractent le paludisme, et 1,1 million en meurent. Constatant que les progrès dans la lutte livrée à cette maladie sont à la fois erratiques et trop lents, la Banque mondiale a annoncé en avril 2005 un nouveau programme de lutte contre le paludisme, qui mettra des fonds à la disposition des pays pour renforcer les programmes de lutte contre cette maladie. La valeur des engagements au cours des cinq prochaines années devrait se situer entre 500 millions et 1 milliard de dollars américains.

Lutte contre la maladie – Initiatives de la Banque mondiale (suite)

Grippe aviaire et humaine

La Banque mondiale était l'un des organismes parrainant la conférence internationale sur la grippe aviaire et humaine tenue à Pékin en janvier 2006 et lors de laquelle des engagements totalisant 1,9 milliard de dollars américains ont été pris dans le but de contrer une éventuelle pandémie de cette maladie. La Banque a pris des engagements de 500 millions de dollars américains sous forme de prêts, de subventions et de crédits; ces fonds serviront à appuyer des initiatives au niveau de pays donnés et, peut-être, à mobiliser des fonds additionnels provenant d'autres pays.

Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA

Les négociations portant sur le volume du capital et les priorités opérationnelles en vue de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA ont débuté en février 2004. Au début de 2005, les représentants de 40 États donateurs, ainsi que de nombreux représentants des emprunteurs, ont mené à terme ces négociations. La période visée par la quatorzième reconstitution des ressources va de juillet 2005 à juin 2008. Le rapport des représentants, qui constitue le cadre stratégique de la quatorzième reconstitution, a été approuvé par les gouverneurs de la Banque en septembre 2005; il peut être consulté sur le site Web de l'institution.

Les donateurs ont augmenté nettement le niveau des ressources financières de l'IDA pour que celle-ci puisse participer activement à l'intensification des efforts internationaux de réduction de la pauvreté en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les contributions des donateurs dans le cadre de la quatorzième reconstitution s'élèvent à 12 062,64 millions de DTS; le Canada a maintenu sa part des contributions, soit 3,75 %, en prenant des engagements d'une valeur de 534,4 millions de DTS (1 043,25 millions de dollars canadiens) au cours de la période visée par la quatorzième reconstitution.

Les priorités opérationnelles de l'IDA sont notamment les suivantes :

- Il faut hausser de façon marquée la proportion des ressources mises à la disposition des bénéficiaires sous forme de subventions; celles-ci représenteront 30 % des ressources recueillies lors de la quatorzième reconstitution, contre 18 % à 21 % lors de la treizième.
- Il faut mettre en application un cadre d'octroi de subventions fondé sur la viabilité de la dette des pays et les résultats des évaluations des politiques et des institutions nationales, de façon à garantir que les ressources additionnelles soient utilisées de façon bien ciblée, conformément à un cadre d'affectation reposant sur les résultats.
- Il faut établir des liens plus étroits entre ses activités et les stratégies de réduction de la pauvreté mises de l'avant par les pays.
- Il faut axer ses investissements sur les gens, en particulier dans des domaines comme l'éducation, la santé et les infrastructures de base; elle doit aussi promouvoir la croissance grâce à l'essor du secteur privé et faire le suivi de résultats mesurables.
- Il faut maintenir l'objectif voulant que la moitié des affectations de l'IDA soit destinée à l'Afrique.
- Conscients de la vulnérabilité de nombreux pays à faible revenu au chapitre de l'endettement, les donateurs ont convenu, dans le cadre de la quatorzième reconstitution, d'établir un lien entre les subventions et le surendettement.
- Il faut mieux choisir ses activités et collaborer étroitement avec des partenaires du domaine du développement, en fonction des avantages comparatifs.
- Il faut reconnaître l'importance du mécanisme d'allocation des fonds de l'IDA reposant sur les résultats, en particulier la valeur élevée qui est accordée à la gouvernance.
- Il faut faire preuve de plus de souplesse concernant les allocations aux pays qui se relèvent de conflits et qui n'ont pas mis des politiques de l'avant, ainsi qu'aux pays vulnérables, comme Haïti.

Autres enjeux prioritaires

Les positions du Canada sont fondées sur ses objectifs en matière de développement international, sur ses priorités en matière de politique étrangère ainsi que sur le grand intérêt qu'il a à maintenir l'intégrité financière de la Banque mondiale.

Réduction de la pauvreté et développement humain

Depuis longtemps, le Canada joue un rôle de premier plan dans le cadre des efforts internationaux visant à venir en aide aux pays les plus démunis, et il est convaincu que la réduction de la pauvreté doit être la priorité absolue de la Banque mondiale. À ce titre, il appuie le processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, dans le cadre duquel les gouvernements de pays en développement élaborent et mettent en œuvre des stratégies générales de réduction de la pauvreté, en partenariat avec la collectivité des donateurs. La Banque est de plus en plus consciente que le problème de la réduction de la pauvreté ne peut être réglé en vase clos. Le développement du secteur privé, une saine gouvernance, le renforcement de la gestion des dépenses publiques et la surveillance des dépenses improductives (surtout les dépenses militaires), la dette extérieure et la préservation de l'environnement à long terme ne représentent que quelques-uns des éléments dont on doit tenir compte dans les stratégies visant à rehausser le niveau de vie des pauvres. En ce qui concerne les petits États, la Banque tient également compte de leur vulnérabilité sur le plan économique et matériel ainsi que de leur capacité restreinte.

Le Canada appuie vigoureusement les efforts déployés par la Banque en vue d'accroître l'importance accordée aux enjeux du secteur social dans le cadre des programmes de stabilisation macroéconomique. L'application de saines politiques macroéconomiques constitue un facteur essentiel à la stimulation de la croissance et à la réduction de la pauvreté. Parallèlement, l'attention adéquate à l'endroit des enjeux sociaux doit demeurer un ingrédient essentiel de la stabilisation macroéconomique et de l'atteinte des objectifs de développement durable.

Plan d'action pour l'infrastructure

En juillet 2003, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé un plan d'action pour l'infrastructure dans le but de donner un nouvel élan aux activités de l'institution dans ce domaine. Il est question ici des services de base destinés à combler les besoins quotidiens des gens – eau, égouts, sources d'énergie, routes et autres aspects du transport, accès à une technologie moderne en matière de communications et d'information. La prémisse centrale de ce plan d'action est de fournir de façon efficiente, économique et durable des services d'infrastructure en mobilisant des fonds provenant de toutes les sources publiques et privées existantes, avec l'aide de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de l'AMGI. Des progrès notables ont été accomplis au cours de l'exercice 2005 en vue de mettre en œuvre ce plan d'action. La valeur des prêts reliés à l'infrastructure est passée de 5,4 milliards de dollars lors de l'exercice 2003 à 6,5 milliards en 2004 et à 7,3 milliards en 2005, ce qui représente environ le tiers de l'ensemble des engagements de prêt. Les projets dans le domaine des transports sont ceux qui ont fait l'objet de la plus forte proportion d'engagements; venaient ensuite l'énergie et les mines, les réseaux d'aqueduc et d'égout, et les technologies de l'information et des communications. La Banque effectue d'importants investissements dans de nouveaux domaines. De concert avec la SFI, elle examine les possibilités qui s'offrent en vue de favoriser une participation plus active des clients au niveau infranational par l'entremise du programme pilote de fonds municipal. Elle a aussi conclu un partenariat avec le Fonds monétaire international en vue de trouver des moyens de résoudre le problème de l'insuffisance des ressources financières pouvant être investies dans les infrastructures une fois que l'on a donné suite aux engagements de dépenses dans le cadre des budgets des pays. La Banque continuera d'appuyer la participation d'autres partenaires du développement à ces travaux, notamment le secteur privé.

Réduction de la pauvreté et Afrique subsaharienne

Le Canada est l'un des principaux partisans des initiatives de réduction de la pauvreté et de développement en Afrique, où l'on retrouve certains des pays les plus pauvres du globe. En 2005, il a concentré son appui dans le cadre de plusieurs initiatives.

- **Négociations en vue de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA :** Le Canada et des donateurs importants sont parvenus à obtenir de la direction de l'IDA qu'elle réserve la moitié de ses ressources au développement de l'Afrique dans le cadre de la quatorzième reconstitution de ses ressources, comme elle l'avait fait lors des deux reconstitutions précédentes. Conscient de la difficulté qu'éprouvent de nombreux pays pauvres du continent à respecter leurs obligations au titre de leur dette publique, la plupart de ces pays étant admissibles à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le Canada a appuyé l'octroi de financement sous forme de subventions aux pays surendettés.
- **Plan d'action pour l'Afrique :** C'est en septembre 2005 que la Banque mondiale a élaboré son Plan d'action pour l'Afrique, qui donne suite à l'appel lancé par les dirigeants du G8 lors du Sommet de Gleneagles en faveur d'une meilleure coordination et d'une augmentation de l'aide destinée aux pays d'Afrique pour les aider à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. Ce plan d'action vise notamment à appuyer les efforts déployés par les pays eux-mêmes en vue d'obtenir des résultats tangibles, à appuyer l'établissement d'un plan de croissance commun, à accroître la capacité dont disposent les États et à encourager les partenariats pour l'Afrique aux niveaux national, régional et mondial.
- **Initiatives canadiennes :** Dans son budget de 2005, le Canada a annoncé qu'il doublerait l'aide accordée à l'Afrique, cette aide devant passer de 1,05 milliard à 2,1 milliards de dollars entre 2003-2004 et 2008-2009. Les priorités rattachées à cette aide seront notamment les initiatives visant la prévention et le traitement des maladies, par exemple le VIH/sida, le paludisme et la poliomyélite, ainsi que l'allègement de la dette des pays africains très endettés.

Les prises de position du Canada

Les décisions du Conseil d'administration de la Banque mondiale sont normalement prises par consensus plutôt que par une mise aux voix officielle. Il arrive toutefois que des administrateurs ne puissent se joindre au consensus du Conseil. C'est ainsi qu'en 2005, l'administrateur canadien s'est prononcé contre un investissement dans la Tata Iron and Steel Company Limited, en raison de préoccupations liées à la surcapacité de production à l'échelle mondiale dans le secteur de l'acier. Il s'est abstenu de voter également au sujet de l'investissement de la SFI dans la société Embraer-Empresa Brasileira de Aeronautica S.A., jugeant que la pertinence de cet investissement sur le plan de la complémentarité n'avait pas été démontrée.

Éducation

Le Canada considère que l'éducation est un facteur de développement crucial et appuie vigoureusement les initiatives récentes de la Banque en vue d'accroître l'aide dans ce secteur, dans le cadre de l'initiative internationale Éducation pour tous. Les engagements de la Banque en matière d'éducation ont été de 1,95 milliard de dollars américains au cours de l'exercice 2005. La Banque offre également au secteur de l'éducation un important soutien sous une forme autre que des prêts, soit par le truchement de ses travaux d'analyses et de conseils menés sur une base consultative. À l'échelle mondiale, l'initiative d'aide accélérée, conçue par la Banque en étroite collaboration avec un groupe de travail spécial du G8 sur l'éducation en 2002, est devenue le principal instrument appuyant la coopération des donateurs et étayant les progrès dans le cadre de l'initiative Éducation pour tous et dans l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le développement visant à ce que tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, aient les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Dans le cadre de ses programmes bilatéraux, le Canada a pris des engagements totalisant 135 millions de dollars canadiens pour la période allant de 2003 à 2008 à l'appui de projets présentés par le Honduras, le Mozambique et la Tanzanie aux termes de l'initiative d'aide accélérée, ce qui s'ajoute à ses engagements existants. De plus, en 2005, l'Agence canadienne de développement international a pris un engagement additionnel de 16 millions de dollars au Nicaragua et a également fourni un soutien aux programmes d'éducation d'autres pays participant à l'initiative accélérée, dont le Burkina Faso, le Niger et le Vietnam.

Les travaux à venir de la Banque mondiale seront fondés sur les trois principes suivants :

- l'augmentation de l'offre de services d'éducation doit aller de pair avec une hausse de la qualité. La Banque examine sa propre stratégie en la matière pour s'assurer que l'offre et la qualité reçoivent une attention égale;
- les objectifs de l'initiative Éducation pour tous et les besoins financiers doivent être intégrés à la stratégie globale en matière d'éducation et au cadre budgétaire des pays;
- à partir du moment où son efficacité a été démontrée, l'initiative d'aide accélérée doit être élargie.

Au chapitre du financement, les ressources d'aide en matière d'éducation de base dans les pays à faible revenu n'ont pas augmenté assez vite. Selon la Banque, 3 % seulement de l'aide publique au développement (APD) est affectée à l'éducation de base dans les pays à faible revenu. Cela signifie que, sur les 61,8 milliards de dollars américains d'APD en 2002, 6,5 milliards seulement ont été utilisés pour l'éducation, dont 2 milliards environ pour l'éducation de base dans les pays à faible revenu. On compte actuellement 18 pays disposant d'un plan en matière d'éducation qui a été évalué et approuvé aux fins de l'initiative d'aide accélérée. On s'attend à ce que 28 pays additionnels deviennent admissibles à cette initiative entre 2006 et 2008 (dont 14 pays d'Afrique subsaharienne), ces pays devant s'être dotés de plans solides aux fins d'accroître les investissements dans l'éducation de base conformément au cadre et aux critères convenus de l'initiative. Selon les estimations, le financement à fournir par les donateurs externes aux pays en développement en vue de l'atteinte de l'objectif des études primaires universelles d'ici 2015 se situe entre 5,6 milliards et 10 milliards de dollars américains par année. À l'heure actuelle, l'aide des donateurs au titre de l'éducation de base s'élève à 2 milliards de dollars américains par année environ, la contribution du Canada représentant en gros 7 % de ce montant.

Efficacité des activités de développement

La garantie de l'efficacité des activités de la Banque est depuis longtemps un objectif important du Canada. Il ne s'agit pas simplement de réduire les coûts et d'économiser de l'argent. L'efficacité passe par des choix judicieux, un énoncé clair des priorités, la coordination et l'harmonisation des activités des partenaires du développement, la capacité de répondre véritablement aux besoins des pays clients et une prestation efficiente des services. La Banque doit concentrer ses activités dans les domaines où son aide peut être productive et où elle dispose d'un avantage comparatif manifeste.

La Banque opère une sélection plus rigoureuse, se concentrant sur les États qui appliquent des réformes et qui obtiennent de bons résultats. Dans le cas des crédits de l'IDA, les allocations sont fonction de critères de rendement. Afin de faire un suivi utile du rendement des pays, la Banque insiste pour incorporer des indicateurs de résultats liés à la pauvreté et aux Objectifs du Millénaire pour le développement en vue de mesurer les résultats réels; il s'agit notamment d'indicateurs comme les taux de malnutrition infantile et de mortalité maternelle et infantile.

La Banque continue d'intensifier ses efforts en vue d'accroître l'efficacité du développement, mettant plus que jamais l'accent sur la qualité de son portefeuille de projets. Une plus grande vigilance est désormais exercée aux étapes de la préparation et de la supervision des projets, ce qui a permis d'accroître le nombre de projets qui atteignent les objectifs de développement fixés. Pour l'exercice 2004, le Département de l'évaluation des opérations a déterminé que 82 % des projets de la Banque obtenaient une cote satisfaisante pour ce qui est de l'atteinte des objectifs visés. On observe une progression constante à ce chapitre depuis 1997, année où seulement 73 % des projets ont obtenu une telle cote. Précisons toutefois que, dans un rapport paru en octobre 2005 concernant l'efficacité des activités de la Banque, le nouveau Groupe d'évaluation indépendant laissait entendre que le tiers environ des programmes par pays de l'institution obtenaient une cote insatisfaisante. Des pays souhaitaient que la Banque mette moins l'accent sur le savoir générique mais appuie davantage la recherche de solutions à leurs problèmes particuliers. Au même moment, on mentionnait que la stratégie de la Banque dans le domaine des programmes internationaux n'était pas définie adéquatement. La nouvelle stratégie des Programmes et partenariats mondiaux, adoptée en mai 2005, de concert avec le nouveau cadre d'allocation pour la facilité des subventions au développement, offre à la Banque l'occasion de renforcer les liens entre les Programmes et partenariats mondiaux et ses stratégies par pays, de manière que ses programmes engendrent de plus grandes retombées. Dans le cas de la SFI, on continue de réaliser des progrès dans le suivi et la mesure de l'efficacité des investissements et de l'aide technique de cette institution dans l'optique du développement.

La coordination et l'harmonisation des programmes des donateurs constituent un autre élément clé contribuant à l'efficacité de l'aide au développement. La Banque mondiale, d'autres banques multilatérales de développement et le Comité d'aide au développement de l'OCDE ont parrainé conjointement un forum international de haut niveau sur l'harmonisation, à Rome en février 2003, forum dont l'aboutissement a été la Déclaration de Rome sur l'harmonisation. Cette déclaration énonce un ambitieux programme d'activités visant à garantir que les efforts d'harmonisation soient adaptés à la situation de chaque pays et que l'aide des donateurs soit fonction des priorités des bénéficiaires. La Déclaration de Rome préconise les efforts des pays pour rationaliser les procédures et pratiques appliquées aux donateurs, et elle réclame l'adoption de politiques, procédures et pratiques pouvant faciliter l'harmonisation. Puis, en mars 2005, un forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide a été tenu à Paris, menant à la formulation de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Les participants ont réaffirmé leur engagement à l'égard du programme mondial axé sur l'harmonisation, l'alignement et les résultats de l'aide, et ils ont convenu de prendre des engagements plus prévisibles et portant sur plusieurs années en matière d'aide. Ils ont aussi convenu de 12 indicateurs devant servir à faire le suivi des réformes au niveau de l'offre et de la gestion de l'aide, ainsi que de cibles devant être atteintes d'ici 2010. Ces indicateurs sont

notamment les suivants : mise en place de stratégies de développement opérationnelles; systèmes nationaux de gestion financière fiables; aide fournie en fonction des priorités nationales; renforcement des capacités grâce à un soutien coordonné; aide dénuée de conditions; approches communes reposant sur des programmes; missions conjointes sur le terrain; analyses conjointes par les pays; cadres orientés vers les résultats; évaluations mutuelles de tous les partenaires.

Les efforts d'harmonisation de l'aide des donateurs demeurent l'une des grandes priorités de la Banque. Celle-ci estime que son rôle consiste à participer à ces efforts, à les appuyer et à les orienter. Elle mène encore des travaux approfondis de réforme interne et modernise son cadre stratégique et opérationnel, l'un des objectifs centraux de cet exercice étant de faciliter l'harmonisation et la cohésion. Au cours de l'exercice 2005, outre les examens portant sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les conditionnalités de la Banque, on a mené à terme les étapes pilotes ayant trait à la méthodologie axée sur les résultats qui sous-tend la stratégie d'aide-pays, et le Conseil a étudié un document faisant le bilan de ces travaux. Les efforts destinés à accroître les capacités statistiques au niveau des pays se sont poursuivis, et l'on a mis au point le système de mesure des résultats de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA. À l'échelon international, la Banque a coordonné la préparation d'un guide dans le cadre de la coentreprise « Gestion axée sur les résultats de développement », à l'aide de fonds fournis par l'ACDI. Dans le but d'accroître encore son efficacité, la Banque a également accordé plus de poids aux pays en développement au sein du Conseil en fournissant des ressources additionnelles aux deux bureaux d'administrateurs africains. De plus, elle a mis sur pied un programme de détachement en cours de carrière à l'intention de fonctionnaires des pays en développement, et elle décentralise le processus décisionnel pour qu'il se situe davantage sur le terrain.

Égalité des sexes

Le Canada fait la promotion active de l'égalité des sexes à titre d'enjeu prioritaire des opérations de la Banque mondiale. Les prêts de cette dernière dans presque tous les secteurs comprennent des volets qui profitent particulièrement aux femmes et aux jeunes filles. À la suite d'un examen de sa stratégie en matière d'égalité des sexes, la direction a pris l'engagement d'intégrer cet aspect aux stratégies d'aide-pays de la Banque et de collaborer avec les pays en développement et des partenaires externes à la détermination des stratégies à privilégier afin de faire valoir l'égalité des sexes. En 2005, le personnel de la Banque a analysé les conséquences des obstacles fondés sur le sexe en ce qui a trait au développement, et il se servira des résultats de ces travaux pour aider les pays à promouvoir l'égalité des sexes. La Banque a en outre tenu un premier atelier sur la violence sexospécifique, et elle a surveillé et évalué ses progrès en matière de promotion de l'égalité des sexes. Afin d'élargir les échanges de connaissances avec ses partenaires en matière de développement, la Banque fournit sur son site Web un certain nombre d'indicateurs statistiques sur l'égalité des sexes.

Bien que la stratégie relative à l'égalité des sexes et le plan de mise en œuvre de la Banque soient bien définis, l'ACDI continue d'en surveiller la mise en œuvre ainsi que l'intégration à tous les niveaux des objectifs dans le contexte des opérations de la Banque, car les résultats ont été inégaux jusqu'ici.

Développement du secteur privé

Le secteur privé joue un rôle important dans presque tous les défis associés au développement, depuis la protection de l'environnement jusqu'à l'aide à la privatisation dans les économies en transition. Le Canada a maintenu que la priorité fondamentale du Groupe de la Banque mondiale en matière de développement du secteur privé consistait à créer un milieu propice à l'investissement et des cadres de saine réglementation afin de permettre au secteur privé de se développer d'une manière durable. La stratégie de développement du secteur privé de la Banque porte sur deux grands thèmes : étendre la portée des marchés et améliorer la prestation des services de base. Voici certains des principaux éléments de cette stratégie : favoriser un climat propice à l'investissement; fournir un soutien direct aux sociétés privées; appuyer la participation du secteur privé à l'infrastructure; élargir le rôle du secteur privé dans les initiatives publiques visant à offrir un accès universel et abordable aux services sociaux; mettre au point une approche visant à mieux cibler les subventions destinées aux personnes pauvres afin d'améliorer la prestation des services. Le Canada a favorisé cette approche de plus en plus coordonnée en matière de développement du secteur privé.

La valeur des engagements pris en 2005 relativement à 109 nouveaux projets comportant un volet développement du secteur privé a dépassé 3,8 milliards de dollars américains. Des évaluations portant sur le climat d'investissement dans 23 pays ont été menées à bien cette année; désormais, ces évaluations servent à orienter les mesures de réforme ou à appuyer les projets de la Banque dans plus de 40 pays.

Le projet de préparation des rapports *Doing Business*, qui en est à sa deuxième année, permet de disposer d'indicateurs objectifs et quantifiables portant sur la réglementation commerciale dans 145 pays. Le rapport de cette année, intitulé *Doing Business in 2005*, met l'accent sur l'élimination des obstacles à la croissance. Tout comme le précédent, ce rapport contient des indicateurs liés à cinq aspects centraux : lancer une entreprise; embaucher et licencier des travailleurs; exécuter des contrats; obtenir du crédit; fermer une entreprise. On ajoute à cela deux ensembles d'indicateurs qui portent sur l'enregistrement de biens et sur la protection des investisseurs. Ces indicateurs servent à analyser des résultats économiques et sociaux comme la productivité, l'investissement, la corruption, le chômage et la pauvreté, ainsi qu'à déterminer quelles réformes ont donné des résultats.

Le rapport est établi à partir d'enquêtes menées auprès de plus de 30 000 entreprises dans 53 pays en développement, de la base de données établie par la Banque pour lesdits rapports, des études de cas concernant des pays donnés et d'autres nouveaux travaux de recherche. Le rapport expose les possibilités que peuvent saisir les États en vue d'améliorer leur climat d'investissement en permettant aux entreprises de tirer parti des occasions existantes pour faire des investissements productifs et créer des emplois. Le Canada s'est classé au quatrième rang parmi les pays où la pratique des affaires est la plus facile, n'étant devancé que par la Nouvelle-Zélande, Singapour et les États-Unis.

Les effets croissants engendrés par le microfinancement fournissent un bon exemple du rôle que peut jouer le secteur privé en matière de développement. En fournissant des services financiers – prêts de petit montant, services de dépôt, transferts de fonds et assurance – aux personnes exclues des systèmes financiers officiels, les institutions de microcrédit ont su améliorer les conditions de vie des personnes pauvres, en particulier les femmes, dans les pays développés et les pays en développement. Le microfinancement s'est révélé être un instrument efficace et puissant de réduction de la pauvreté, car il donne aux pauvres les moyens de tirer parti des occasions économiques et contribue à la constitution d'actifs, à la stabilisation de la consommation, au dépôt de fonds et à la protection contre le risque. Le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres joue un rôle clé en vue de la mise en place de secteurs du microcrédit viables. Ce groupe de donateurs, dont la Banque mondiale, l'Agence canadienne de développement international et 20 autres organismes bilatéraux et multilatéraux, institutions financières internationales et organismes privés font partie, a été mis sur pied en 1995 dans le but d'élargir l'accès des personnes pauvres à un ensemble de services financiers fiables. Au cours de l'exercice 2005, le Groupe a pris des engagements de 9,5 millions de dollars américains, sous forme de subventions et d'initiatives, dans le but d'appuyer l'élargissement des opérations de microcrédit dans les pays les plus pauvres. Le Canada appuie sans réserve les efforts du Groupe en vue d'améliorer l'accès des pauvres à des services financiers fiables et lui verse une contribution annuelle de 500 000 dollars canadiens.

**Rapport sur le développement dans le monde 2006 :
Équité et développement**

Le *Rapport sur le développement dans le monde*, préparé par la Banque mondiale à la lumière des consultations menées auprès des parties prenantes, présente chaque année une analyse approfondie d'un aspect particulier du développement. Les rapports antérieurs ont ainsi été consacrés à des sujets comme le rôle de l'État, les économies en transition, le travail, l'infrastructure, la santé, l'environnement, la pauvreté et le climat d'investissement. Ces rapports constituent l'apport le plus notable de la Banque aux travaux de réflexion sur le développement.

Le Rapport de 2006 conclut que l'inégalité des chances, à la fois à l'intérieur d'un pays et entre pays conduit à un gaspillage du potentiel humain et, bien souvent, limite les perspectives de prospérité et de croissance économique. Pour corriger cette situation et réduire plus efficacement la pauvreté, on recommande entre autres d'assurer aux pauvres un accès plus équitable aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et au capital, et aussi de garantir la sécurité de jouissance de la terre. Les auteurs préconisent également une plus grande égalité d'accès au pouvoir et aux libertés politiques, l'élimination des stéréotypes et de la discrimination, et un meilleur accès aux systèmes de justice et à l'infrastructure pour les pauvres. Dans le but d'établir des règles du jeu plus équitables entre pays, et de réduire par le fait même les inégalités à l'échelle mondiale qui se répercutent sur les pauvres des pays en développement, le rapport demande l'élimination des obstacles aux échanges dans les pays riches, une expansion de la migration de travailleurs non qualifiés venant de pays en développement ainsi qu'une aide au développement accrue et plus efficace.

On trouve la version anglaise du Rapport sur le développement dans le monde 2006 sur le site Web de la Banque, à l'adresse suivante : www.worldbank.org.

En 2005, le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres a continué de promouvoir l'importance du microcrédit et l'adoption de pratiques exemplaires dans ce secteur, au moyen de plusieurs nouvelles initiatives :

- Des outils d'évaluation de l'épargne au niveau des pays ont été mis au point afin de mettre à la disposition des donateurs, des États, des réseaux internationaux et des fournisseurs de services techniques une méthodologie d'analyse systématique des possibilités et des contraintes rattachées à la mobilisation de l'épargne dans les pays. Jusqu'ici, des évaluations nationales ont été effectuées à l'égard du Bénin, de la Bosnie, du Mexique et des Philippines, dans le but de tester la méthodologie préalablement à la publication de cet outil en 2006.
- Le Groupe a remis pour une deuxième année son prix de la transparence financière; il travaille de concert avec des cabinets de vérificateurs de réputation internationale afin de récompenser les fournisseurs de microcrédit qui se conforment aux normes internationales en matière de divulgation de renseignements, y compris les normes internationales sur les rapports financiers (NIRF).
- Le Groupe a parrainé le défi « L'innovation au service des plus pauvres », qui accorde des fonds aux petites institutions qui ont recours à des modèles et à des méthodes efficaces afin d'accroître la portée et l'efficacité de la lutte contre la pauvreté tout en travaillant à leur viabilité.
- Par l'entremise de ses services consultatifs de détail, le Groupe a commencé à collaborer avec plusieurs banques commerciales qui prévoient rationaliser leurs services afin de les offrir à des clients à faible revenu.
- Le Groupe a lancé son centre de ressources technologiques; il s'agit d'un portail en ligne ayant pour but d'aider les institutions de microcrédit à choisir le meilleur système d'information, à apprendre comment le mettre en place, à partager l'expérience acquise dans l'utilisation de technologies nouvelles (guichets automatiques, aides électroniques, pointage du crédit, etc.) et à financer leurs initiatives technologiques ou leurs innovations.

Saine gouvernance et lutte contre la corruption

Le Canada encourage la Banque à appuyer vigoureusement l'amélioration de la gouvernance des secteurs public et privé. Au cours des 10 dernières années, les questions de gouvernance ont été intégrées aux programmes de prêts d'ajustement structurel et d'investissement de la Banque et, plus récemment, aux travaux d'analyse par pays. Au cours de l'exercice 2005, les prêts accordés par la Banque à l'appui de la gouvernance ont totalisé 2,6 milliards de dollars américains, soit 12 % des nouveaux prêts.

Promouvoir une saine gouvernance

La stratégie de la Banque en matière de gouvernance, intitulée « Réforme des institutions publiques et renforcement de la gouvernance », met en relief la nécessité pour la Banque de renforcer ses outils d'évaluation de la qualité des institutions d'un pays et de détermination de l'état de préparation d'un pays au lancement de réformes particulières en matière de gouvernance. Il est de pratique courante pour la Banque de préparer des rapports d'analyse détaillés abordant différentes questions de fond – profils de la pauvreté, dossiers économiques nationaux, examens des dépenses publiques, évaluations des approvisionnements nationaux et de la reddition de comptes financière des États. L'Institut de la Banque mondiale aide les décideurs politiques des pays clients à acquérir le savoir et les compétences qui leur permettront d'améliorer la gouvernance et d'enrayer la corruption. L'Institut et le Groupe de l'économie du développement de la Banque produisent des indicateurs de gouvernance qui servent à évaluer plus de 200 pays et territoires sur des aspects clés de la gouvernance.

Au titre des efforts qu'il déploie pour favoriser l'amélioration des pratiques en matière de gouvernance, l'Institut de la Banque mondiale entretient des rapports étroits avec le Centre parlementaire du Canada et avec des organisations internationales. Le FMI et la Banque mondiale continuent d'appuyer les activités menées par le Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, situé à Toronto, dans le but de renforcer les capacités en matière de surveillance du secteur financier.

Lutte contre la corruption

La Banque est un chef de file parmi les institutions internationales en ce qui touche les ressources consacrées à la lutte contre la fraude et la corruption, que ce soit dans le cadre de ses propres opérations ou dans ses pays clients. Depuis 1997, les activités de lutte contre la corruption font partie intégrante du portefeuille de gestion du secteur public de la Banque. L'élaboration de plans d'action annuels a contribué à l'intégration de plus en plus poussée du volet lutte à la corruption dans les procédures internes de la Banque ainsi que dans les stratégies par pays, le dialogue avec les pays et l'aide fournie. Entre les exercices 1997 et 2000, la Banque a lancé plus de 600 initiatives de gouvernance et programmes de lutte à la corruption ciblés, dans 95 pays emprunteurs. Au cours de cette période, la Banque a rayé plus de 300 entreprises ou particuliers de la liste des parties autorisées à conclure des marchés avec elle, en raison de leur participation à des activités de corruption ou de détournement de ses fonds, et 25 condamnations criminelles ont été prononcées dans diverses administrations. Au début de 2006, 203 sociétés ou particuliers ne pouvaient plus profiter des marchés adjugés dans le cadre de projets de financement de la Banque mondiale. En outre, la Banque a envoyé neuf lettres de réprimande à des sociétés ou à des particuliers menant des affaires en vertu de contrats qu'elle finançait.

Promouvoir une saine gouvernance

Tchad

Au début de 2006, la Banque mondiale a mis fin à tout prêt ou versement additionnel au gouvernement du Tchad; cette mesure, qui touche des fonds d'environ 125 millions de dollars américains, a été prise à la suite de modifications apportées par l'Assemblée nationale tchadienne à la loi nationale sur la gestion des revenus pétroliers. Ces modifications ont eu pour effet de limiter sensiblement l'efficacité des programmes – appuyés par la Banque mondiale – visant à améliorer les conditions de vie des pauvres, et elles allaient à l'encontre de l'accord de prêt conclu par le gouvernement tchadien avec la Banque.

La Banque mondiale avait offert au gouvernement du Tchad de l'aider à résoudre ses difficultés financières en effectuant des travaux d'analyse de la gestion des finances publiques. La Banque avait également proposé d'examiner la manière dont la loi sur la gestion des revenus pétroliers avait été mise en œuvre, de manière à déterminer quelles modifications s'imposaient, le cas échéant. En février 2006, la Banque et le gouvernement tchadien ont entamé un dialogue portant sur la meilleure manière de résoudre la crise financière actuelle tout en préservant les programmes de réduction de la pauvreté.

Kenya

En janvier 2006, la Banque a approuvé un projet de réforme institutionnelle et de renforcement des capacités, d'une valeur de 25 millions de dollars américains, afin d'appuyer la lutte du gouvernement kenyan contre la corruption. D'ici la fin de juin 2006, le Conseil doit se pencher sur cinq autres opérations qui représentent des fonds de 260,5 millions de dollars américains. Concernant plusieurs de ces projets, la Banque attend que son Département de l'intégrité institutionnelle ait achevé son examen pour aller de l'avant.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le programme de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme mis en place par la Banque a pour objectif principal d'aider les pays à renforcer l'intégrité de leurs systèmes financiers. En 2005, l'aide accordée à ce titre par la Banque a plus que doublé : des programmes de formation et des services de mentorat à long terme ont été offerts aux responsables de la réglementation; des discussions internationales ont été organisées à l'intention des secteurs public et privé; on a procédé à des évaluations de la conformité des pays aux pratiques exemplaires à l'échelle internationale; et des manuels de référence ainsi que des guides pratiques ont été publiés.

Développement durable et respectueux de l'environnement

Le gouvernement du Canada, de concert avec la société canadienne, presse depuis longtemps la Banque de mieux intégrer à ses opérations les aspects rattachés à l'environnement. Tout comme l'égalité des sexes, cet enjeu doit être nettement mieux appuyé dans les stratégies d'aide-pays et dans les évaluations que fait la Banque des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. La Banque a estimé que les coûts économiques de la détérioration de l'environnement se situaient entre 4 % et 8 % du PIB dans un grand nombre de pays en développement. Dans le cadre de sa stratégie environnementale, la Banque cherche à améliorer son système de protection de l'environnement et à accorder une place prépondérante aux politiques et aux enjeux liés à l'environnement dans ses activités de prêt et ses discussions stratégiques. Elle collabore étroitement avec ses clients afin de les aider à instaurer leurs propres systèmes de protection de l'environnement, de sorte qu'ils puissent gérer leurs ressources d'une manière plus viable.

Même si la Banque accorde une place de choix aux enjeux environnementaux dans l'ensemble de ses opérations, le nombre d'investissements directs qu'elle appuie au chapitre de l'environnement varie d'une année à l'autre. Au cours de l'exercice 2005, la part des opérations globales de prêts de la Banque consacrés directement au secteur de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles a augmenté nettement, s'établissant à 11 %, comparativement à 6 % en 2004.

À l'instar du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale est un organisme de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Par l'entremise du FEM, la Banque soutient des projets dans quatre secteurs clés : les changements climatiques, la préservation de la biodiversité, l'élimination progressive des substances destructrices de l'ozone et la protection des eaux internationales. Le Groupe de la Banque mondiale a mobilisé des fonds totalisant près de 2,8 milliards de dollars américains au titre du FEM depuis la création de ce dernier, ce qui s'ajoute aux 13,9 milliards provenant de sources publiques et privées à l'appui de mesures dans des secteurs clés. Pendant l'exercice 2005, 32 nouveaux projets ont été approuvés, ce qui a donné lieu à l'affectation de 255 millions de dollars américains à même le FEM, en sus des 565 millions fournis par la Banque.

La Banque a été particulièrement active dans le domaine des changements climatiques. Le portefeuille de la Banque mondiale et du FEM dans ce domaine comprend 62 projets, pour lesquels on a mobilisé 6,2 milliards de dollars, 730 millions provenant du FEM et le reste, de la Banque, de donateurs et d'investisseurs privés.

Au cours des 10 dernières années, la Banque a été l'un des principaux investisseurs pour appuyer l'exploitation des énergies de remplacement dans les pays en développement; depuis 1990, elle a ainsi investi plus de 6 milliards de dollars dans des projets et programmes portant sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et elle a mobilisé des fonds de plus

de 10 milliards à cette fin auprès de sources publiques et privées. La proportion du portefeuille de la Banque dans le domaine énergétique qui concerne les énergies renouvelables se chiffre à 14 %, contre 4 % en 1990. La Banque a pris l'engagement de porter à 20 % d'ici les cinq prochaines années la fraction des prêts ayant trait aux technologies d'exploitation des énergies renouvelables.

Au cours des dernières années, la Banque mondiale a élargi la portée de ses activités de financement liées au carbone. Ces activités englobent le Fonds prototype pour le carbone, le Fonds de développement communautaire pour le carbone, le Fonds pour le biocarbone et le Fonds paneuropéen pour le carbone.

Durant l'exercice 2005, la Banque a encore élargi son éventail d'activités de financement liées au carbone en établissant un mécanisme cadre de financement pour le carbone, dont l'objet est de regrouper des sources de fonds multiples, notamment les autres fonds pour le carbone établis par la Banque, afin d'effectuer des acquisitions portant sur des volumes d'émissions importants se rapportant à des projets sélectionnés d'avance, pour le compte de gouvernements et d'entreprises privées. En janvier 2006, deux projets réalisés en Chine ont été financés au moyen de ce mécanisme.

La Banque mondiale continue de raffermir sa démarche en vue d'assurer le développement durable. Les politiques de protection constituent l'un des volets des politiques opérationnelles de la Banque mondiale; elles exigent que l'on détermine les répercussions environnementales et sociales négatives que pourraient avoir les projets d'investissement de la Banque, qu'on prévienne dans la mesure du possible ces répercussions et qu'on en assure un suivi. C'est en 1997 que la direction de la Banque a énoncé pour la première fois le concept qui sous-tend les politiques de protection afin de souligner l'importance de cet ensemble précis de politiques opérationnelles sous l'angle de ses objectifs environnementaux et sociaux ainsi que de l'amélioration de la qualité de ses opérations. En 2003, la Banque a intensifié la mise en œuvre des politiques de protection. En outre, on diffuse davantage les documents de protection, maintenant que la politique de diffusion de l'information est entièrement intégrée à tous les niveaux. Le nombre plus élevé de projets assujettis à un examen environnemental et l'augmentation du nombre de documents rendus publics reflètent l'incidence accrue des enjeux environnementaux et sociaux sur le portefeuille de prêts de la Banque.

Cadre d'investissement en matière d'énergie propre et de développement durable

Le 8 juillet 2005, les dirigeants du G8 participant au Sommet de Gleneagles ont publié un communiqué dans lequel ils soulignaient l'importance des changements climatiques dans l'optique de l'environnement et du développement. Les dirigeants ont insisté sur la nécessité de se doter d'une panoplie de politiques, de technologies et d'outils – y compris une intensification des activités et un leadership ferme de la Banque mondiale – pour résoudre les défis posés par les changements climatiques à l'échelle planétaire.

Plus précisément, les dirigeants ont exhorté la Banque mondiale à créer un nouveau cadre d'investissement en matière d'énergie propre et de développement pour intégrer davantage les changements climatiques aux politiques de développement, à approfondir le dialogue avec les pays emprunteurs, à incorporer aux stratégies d'aide-pays des options destinées à réduire les activités économiques à forte intensité de gaz à effet de serre (GES), à renforcer les capacités de financement commercial à l'échelon local et à élargir la portée du partenariat pour la réduction du brûlage à la torche de gaz.

En réponse, la Banque a mis sur pied des groupes de travail pour coordonner les efforts d'amélioration portant sur des aspects comme le dialogue avec les pays, les technologies, les produits financiers et les communications. La Banque a coordonné la tenue de rencontres avec des spécialistes, des partenaires, de grands émetteurs de GES, des pays en développement pouvant jouer un rôle important ainsi qu'avec des institutions financières internationales, de manière à élaborer un cadre d'investissement, des mécanismes d'assurance adéquats ainsi que des stratégies de prêt visant à appuyer les formes d'énergie produisant peu de gaz carbonique, le développement des infrastructures et les activités destinées à réduire le risque que peuvent poser les changements climatiques pour les personnes pauvres.

La Banque fera le point sur son cadre d'investissement en avril 2006.

Commerce et développement

Le Canada est conscient du fait que la capacité qu'ont les petits États, les économies émergentes et les autres pays en développement de participer efficacement au système commercial mondial représente un volet important d'une vaste démarche axée sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Le Canada a souligné la nécessité d'intégrer le renforcement des capacités du secteur commercial aux stratégies d'aide-pays de la Banque et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, produits par les pays, et il a encouragé la Banque à participer aux discussions relatives à l'initiative d'aide au commerce, qui a pour but de fournir une aide additionnelle aux pays en développement pour assurer le renforcement de leurs capacités entourant les échanges commerciaux et pour faciliter l'adaptation aux réformes commerciales.

Les travaux de la Banque en matière de commerce reposent sur trois objectifs à la fois distincts et complémentaires :

- à l'échelle mondiale, promouvoir l'évolution du système commercial international à l'appui du développement, ce qui comprend l'exécution d'activités favorisant le développement dans la foulée des négociations de Doha;
- à l'échelle régionale, promouvoir une coopération efficace au moyen de travaux d'analyse et d'une aide active portant sur des questions transsectorielles, comme les normes et la libéralisation des échanges;
- à l'échelle nationale, promouvoir les enjeux commerciaux dans les stratégies nationales, notamment la réalisation d'analyses de pays ciblées et la prestation de services de soutien technique.

Lors de la conférence ministérielle tenue à Hong Kong en décembre 2005, les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont réaffirmé les décisions et déclarations adoptées à Doha et ont réitéré leur détermination à mener à bien le programme de travail de Doha. Dans le but d'appuyer ces travaux, la Banque mondiale continue d'aider les pays en développement à accroître leur capacité de participation aux échanges commerciaux internationaux. Cette aide permettra de financer les programmes de réforme commerciale des gouvernements, ce qui englobe le soutien du revenu, le recyclage des travailleurs, l'investissement dans les installations portuaires et les réseaux routiers, et la réforme des institutions liées au commerce. Parallèlement à la poursuite des négociations du cycle de Doha, la Banque travaillera de concert avec les pays afin de mesurer les répercussions que ces travaux pourraient avoir sur chacun d'eux, et elle participera à la conception de programmes de réforme adaptés à leurs besoins.

En outre, la Banque participe activement à l'orientation des discussions portant sur l'initiative d'aide au commerce. On considère actuellement que, dans sa version améliorée, le cadre intégré d'aide technique en matière de commerce, qui confère un rôle prépondérant à la Banque mondiale, est un élément central de cette initiative. Le cadre intégré aide les pays les moins développés à intégrer un volet commerce à leurs stratégies nationales

de réduction de la pauvreté, et il sert à assurer la prestation de services ciblés et coordonnés de renforcement des capacités et d'aide technique en matière de commerce. Le Canada appuie avec vigueur le cadre intégré et, outre ses conseils stratégiques, a versé une contribution de 3 millions de dollars au fonds fiduciaire de ce cadre. Précisons que le Canada préside le groupe de travail du cadre intégré, situé à Genève.

Transparence et reddition de comptes

Conscient que la transparence et la reddition de comptes constituent des éléments essentiels à la pérennité des opérations du Groupe de la Banque et que les politiques de celle-ci ont une grande valeur d'exemple pour les gouvernements des pays en développement, le Canada y défend fermement une politique d'ouverture accrue.

Le Canada et d'autres donateurs ont pressé la Banque et les pays emprunteurs de trouver des façons d'améliorer la consultation des populations locales de ces pays, soit la société civile et les ONG, non seulement pour la conception ou l'exécution des projets, mais aussi pour l'élaboration de documents d'orientation importants comme les stratégies d'aide-pays. La Banque a donné suite aux préoccupations des actionnaires en publiant un plus grand nombre de documents. La politique de diffusion de l'information de la Banque, révisée à la lumière des consultations approfondies menées par la Banque auprès des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des médias, est entrée en vigueur en janvier 2002.

Des progrès notables ont été accomplis au cours de l'exercice 2005 en ce qui touche le programme de transparence et de diffusion de l'information de la Banque. Ainsi, en mars 2005, le Conseil d'administration a approuvé différentes révisions de la politique de diffusion de l'information de la Banque en vue de rationaliser la procédure et de communiquer un éventail encore plus large de renseignements. Notamment, on a adopté une politique unifiée de communication des stratégies d'aide-pays pour la BIRD et l'IDA; de plus, le procès-verbal des réunions du Conseil sera désormais communiqué, tout comme le guide du personnel, les documents budgétaires et les documents relatifs à la rémunération du personnel; enfin, les formalités de divulgation ont été rationalisées.

D'autres progrès ont été réalisés dans le cadre des négociations entourant la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA, en 2004 et au début de 2005. Les emprunteurs ont continué de participer aux discussions, et des documents sur la quatorzième reconstitution ont été publiés. En septembre 2004, la Banque a donné son aval à la publication des résultats des pays dans le cadre de l'exercice annuel d'évaluation des politiques et des institutions nationales de l'IDA, qui repose sur des indicateurs sociaux, économiques et de gouvernance dans les pays clients de l'IDA, et ce, à compter de la quatorzième reconstitution des ressources de celle-ci. Les pays clients et les autres parties prenantes disposeront ainsi d'une information

transparente sur la méthodologie de cet exercice, les observations et les résultats pour chaque pays client de l'IDA, ce qui devrait enrichir la qualité et la pertinence des cotes attribuées ainsi qu'accroître la confiance du public à l'endroit de cet exercice d'évaluation.

La transparence exige aussi une meilleure consultation des personnes touchées par les projets appuyés par la Banque. La Banque a été la première organisation multilatérale à mettre sur pied un groupe indépendant chargé d'examiner les plaintes de parties externes. Tout groupe susceptible d'être touché par un projet financé par la Banque a le droit de demander que le Panel d'inspection enquête afin de déterminer si la Banque a observé ses propres politiques et modalités. Le Canada a été l'un des principaux défenseurs des activités du Panel d'inspection. Lors de l'exercice 2005, le Panel a reçu trois demandes d'inspection portant sur des projets menés au Honduras (projet en matière d'administration foncière), en République démocratique du Congo (projet de soutien à la transition au titre du crédit pour la reprise économique et projet de soutien d'urgence au processus de réunification économique et sociale) et au Cambodge (projet pilote de gestion et de contrôle des concessions forestières). Il est possible de consulter les recommandations du Panel, les rapports et les recommandations de la direction à l'adresse suivante : www.worldbank.org/inspectionpanel.

La Banque participe, de concert avec la société civile, à un vaste éventail d'activités, notamment la tenue d'évaluations de la pauvreté, l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'environnement et la mise au point d'autres outils d'analyse clés de la Banque. On a insisté sur l'importance de conclure davantage de partenariats avec des groupes externes, étant donné qu'un nombre croissant d'opérations de la Banque sont conçues dans le contexte des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui constituent autant d'approches axées sur la participation à l'échelon macroéconomique. Les représentants de la société civile et des ONG des pays en développement sont désormais consultés périodiquement aux fins de la préparation des stratégies d'aide-pays de la Banque. Des précisions sur la participation de la société civile et des ONG sont dorénavant incluses dans les documents d'évaluation des projets de la Banque.

Au Canada, les ONG ont participé à des réunions et à des conférences gouvernementales périodiques portant, entre autres, sur la dette multilatérale, l'environnement, les politiques de protection, l'IDA et l'Afrique.

Le gouvernement du Canada a grandement bénéficié de l'expertise et des conseils fournis par les ONG canadiennes sur une vaste gamme de questions liées au développement. Grâce à ce processus axé sur la collaboration, les opinions des ONG canadiennes ont contribué à façonner la position du Canada dans les débats de la Banque mondiale sur les projets et les politiques.

Plan d'activités et budget administratif pour 2005

Consciente du fait que sa planification doit être plus étroitement liée à ses efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, la Banque a adopté un cycle budgétaire et de planification de trois ans. En juin 2005, les administrateurs ont approuvé un budget administratif net de 1 543 millions de dollars américains pour l'exercice 2006, ce qui représente une augmentation théorique de 3,0 % par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2005. Compte tenu des pressions accrues sur les ressources et du fait que la Banque doit attribuer un ordre de priorité à ses opérations, les administrateurs accordent plus d'attention depuis peu à la planification stratégique et au processus budgétaire de la Banque. Leurs bureaux participent beaucoup plus tôt au processus de préparation du budget que par le passé. Dans l'avenir, la Banque travaillera avec les administrateurs dans le but d'axer davantage le processus budgétaire sur les résultats et de l'associer à des indicateurs de résultats clés clairement définis à l'intérieur d'un cadre pluriannuel. Ce nouveau processus concorde avec la volonté des actionnaires d'associer plus étroitement l'aide et les résultats, et la Banque prévoit qu'il contribuera à réduire le coût de préparation du budget et à accroître sa marge de manœuvre.

Résultats financiers de la BIRD en 2005

En sa qualité d'institution de développement, la BIRD ne cherche pas à maximiser ses profits. Elle vise plutôt à obtenir un rendement suffisant pour maintenir sa situation financière et soutenir ses activités de développement à long terme. Elle enregistre habituellement un rendement net d'environ 1 % par année sur ses actifs. Au cours de l'exercice 2005, le rendement net de l'actif de l'institution a été de 2,79 %. Le principal risque financier de la BIRD réside dans la valeur du crédit de son portefeuille de prêts réalisés. À la fin de l'exercice 2005, le ratio avoirs propres-prêts de la Banque, qui constitue une mesure sommaire de la capacité qu'a l'institution de prendre des risques, se situait à 30,3, comparativement à 29,4 à la fin de l'exercice 2004. Ces niveaux sont considérés comme étant viables.

À la fin de l'exercice 2005, des montants de principal et de frais totalisant 829 millions de dollars américains de quatre emprunteurs⁶ de la BIRD avaient été enregistrés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés. Aucun pays n'a vu ses prêts devenir à intérêts non comptabilisés au cours de cet exercice particulier. Pendant ce même exercice, la BIRD a conservé des provisions équivalant à environ 3,2 % de l'encours de son portefeuille de prêts au titre des pertes anticipées. La Banque applique des politiques très prudentes en matière de placements et d'opérations de couverture. Au cours de l'exercice 2005, la BIRD a réuni des fonds de 13,0 milliards de dollars américains à l'aide d'instruments à moyen et à long terme sur les marchés de capitaux internationaux afin de financer ses opérations, ce qui équivaut à peu près au

⁶ Côte d'Ivoire, Libéria, Seychelles et Zimbabwe.

chiffre de l'exercice 2004. Les nouvelles ressources sont d'abord placées dans le portefeuille d'actifs liquides de la BIRD, jusqu'à ce qu'elles soient requises aux fins des opérations de cette dernière. Adoptant une perspective stratégique, la BIRD rachète, rembourse ou paie à l'avance sa dette afin de faire baisser le coût d'emprunt, de réduire la nécessité d'emprunter au cours d'un exercice particulier ou de combler d'autres besoins opérationnels. Durant l'exercice 2005, elle a racheté ou remboursé 5,1 milliards de dollars américains de l'encours de ses emprunts. Aux fins de ses activités de prêt, la BIRD conclut des swaps de devises ou de taux d'intérêt pour convertir ses emprunts à taux fixe, libellés en dollars américains ou dans une autre devise, en financement à taux variable en dollars américains. Elle ne conclut pas d'ententes sur instruments dérivés à des fins spéculatives.

Le processus et les méthodes en vertu desquels la BIRD gère son profil de risque financier changent constamment au fil de ses activités selon l'évolution du marché, du crédit, des produits et d'autres facteurs. Le Conseil d'administration et son comité de vérification examinent périodiquement les tendances touchant le rendement et les profils de risque de la BIRD, de même que tout autre facteur important rattaché à ses politiques de gestion des risques et à ses mécanismes de contrôle.

Affectation du revenu net de l'exercice 2005

Le revenu net de la BIRD est consacré à l'atteinte des objectifs de l'institution en matière de développement. Chaque année, en juillet, les administrateurs recommandent aux gouverneurs des affectations particulières du revenu net de l'exercice précédent. Le revenu net de la BIRD pouvant être affecté pour l'exercice 2005, après réserves, s'élevait à 662,5 millions de dollars américains. Outre le financement des opérations de l'IDA et des mesures de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ), le revenu net de la BIRD permet à cette dernière d'intervenir en cas de crise humanitaire imprévue et d'accorder à l'occasion des subventions pour d'autres initiatives de développement. À partir du revenu net de l'exercice 2005, les gouverneurs ont approuvé des affectations de 400 millions de dollars américains à l'IDA, de 210 millions au fonds fiduciaire des PPTÉ et de 52,5 millions au compte d'excédent de la Banque. Toujours en 2005, les administrateurs ont approuvés le transfert de fonds du compte d'excédent de la Banque pour appuyer les efforts d'atténuation de catastrophes au Pakistan (5 millions de dollars américains), en Indonésie (25 millions) et en Inde (2,5 millions).

Pour obtenir des renseignements de la Banque mondiale

Les Centres d'information du public de la Banque mondiale, situés à Washington et dans un grand nombre de bureaux régionaux de la Banque, offrent une vaste gamme de documents de l'institution, notamment :

- des documents d'information sur les projets;
- des rapports d'évaluation des projets;
- des documents de travail économiques et sectoriels portant sur des pays et des documents d'orientation sectorielle;
- le rapport annuel et le *Rapport sur le développement dans le monde*;
- l'état mensuel des projets et les débouchés d'affaires internationaux;
- des fiches de renseignements sur l'environnement, des évaluations et des analyses environnementales ainsi que des plans d'action axés sur l'environnement;
- des tableaux de la dette mondiale et des renseignements financiers sur le développement mondial;
- des précis du Groupe d'évaluation indépendant.

Il est possible d'obtenir ces documents et diverses études spéciales de la Banque mondiale et de l'Institut de la Banque mondiale à l'InfoShop de la Banque, dont l'adresse est :

701 – 18th Street N.W.
Washington, DC 20433, États-Unis
Téléphone : (202) 458-4500
Télécopieur : (202) 522-1500
Courriel : pic@worldbank.org

On peut aussi obtenir des renseignements à jour sur Internet à l'adresse suivante : www.worldbank.org/infoshop.

Société financière internationale

Créée en 1956, la Société financière internationale (SFI), dont les activités servent de complément à celles de la BIRD et de l'IDA, fournit des fonds à des conditions commerciales à des entreprises privées rentables qui n'ont pas accès aux marchés des capitaux privés. Cette institution est la plus grande source multilatérale de financement sous forme de capitaux d'emprunt et de capitaux propres pour le secteur privé dans les pays en développement. Elle fournit des fonds sous forme de prêts et de prises de participation. Les prêts représentent 74 % de son portefeuille. Grâce à ses mécanismes de financement conjoint, la SFI mobilise d'importants fonds privés pour des initiatives de développement. En investissant de concert avec la SFI, les investisseurs obtiennent un précieux accès à des clients éventuels et à des actifs à rendement élevé; de plus, en raison des bonnes relations qu'entretient la SFI avec les gouvernements des pays en développement, ces investisseurs jouissent d'une protection relative contre les risques politiques implicites.

Le Canada fournit une part de 3,44 % du capital de la SFI. Sa contribution versée au titre du capital-actions de la Société s'élève à 81,3 millions de dollars américains. En raison des risques associés aux opérations financières de la SFI, la totalité du capital autorisé de cette dernière est versée.

Durant l'exercice 2005, la SFI a approuvé des engagements d'investissement de 6,5 milliards de dollars américains pour 236 projets menés dans des pays en développement, contre 5,6 milliards durant l'exercice 2004. De cette somme, 1,1 milliard a été mobilisé par voie de financement en consortium, comparativement à 800 millions au cours de l'exercice 2004. Des 5,4 milliards représentant le financement fourni par la SFI, 4,5 milliards ont été offerts sous forme de prêts, 216 millions ont pris la forme d'autres types de produits de financement structurés (y compris des garanties), 612 millions ont été réservés pour des prises de participation et des investissements assimilables à des prises de participation et 4 millions ont été affectés à des produits de gestion des risques. Le revenu net réalisé par la SFI au cours de l'exercice 2005 a été de 2,0 milliards, comparativement à 993 millions en 2004.

Même si la majeure partie du financement de la SFI va à des pays à revenu intermédiaire, cette institution cible de plus en plus les marchés frontières (comme les pays d'Afrique et les régions limitrophes des principales économies émergentes, qui ont suscité un intérêt limité de la part des investisseurs du secteur privé par le passé), en conformité avec son document d'orientation stratégique de 2004. La SFI envisage de hausser nettement (dans une proportion de 35 % d'ici 2008) la valeur de ces engagements.

Le Canada appuie l'importance accrue accordée aux marchés frontières, tout en reconnaissant les difficultés que cela peut poser en raison du coût plus élevé lié à la pratique des affaires ainsi que des risques financiers. Il faudra aussi faire le suivi de la hausse envisagée des engagements afin de garantir le maintien de la qualité des projets et de la stabilité financière à long terme de l'institution.

Aide technique et services consultatifs

La SFI appuie aussi le développement du secteur privé en offrant des services consultatifs et une aide technique aux entreprises. L'aide technique contribue à la solidité des petites et moyennes entreprises, des institutions financières, des grandes sociétés et des entités publiques dont les activités sont liées au secteur privé; cette aide peut porter sur des aspects comme la capacité commerciale, les pratiques de gestion et les stratégies de croissance. Une bonne part de l'aide technique est offerte à partir d'installations gérées par la SFI mais financées dans le cadre de partenariats conclus avec les États donateurs et d'autres institutions multilatérales. Il s'agit d'un volet des activités de la SFI dont l'importance croît rapidement : lors de l'exercice 2005, 24 opérations étaient menées, mobilisant près du tiers des employés de l'institution, tandis que les opérations comportant une participation financière de donateurs représentaient des dépenses d'environ 108 millions de dollars, dont plus de 57 millions provenant de la SFI.

Le Canada appuie un certain nombre de ces initiatives, notamment le service de conseil en investissement étranger, qui aide les pays à procéder à des réformes axées sur le climat d'investissement, et l'initiative de renforcement des entreprises locales (*Strengthening Grassroots Business Initiative, ou SGBI*), une nouvelle approche servant à fournir les fonds et les services de développement nécessaires aux petites et moyennes entreprises dont les activités engendrent d'indéniables avantages d'ordre social.

Programme de financement du commerce mondial

Lancé lors de l'exercice 2005, le programme de financement du commerce mondial de la SFI a pour but d'appuyer les échanges commerciaux avec les marchés émergents du monde entier. Ce programme sert à accroître la capacité des banques à assurer le financement des échanges et remplit un rôle complémentaire en offrant une protection contre le risque dans les marchés où les conditions sont difficiles. Doté de 500 millions de dollars américains, ce programme est destiné aux banques de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient.

La SFI fournira des garanties intégrales ou partielles du risque de paiement assumé par les banques dans plus de 70 pays en développement et en transition, l'objectif étant de permettre aux pays en développement de détenir une plus grande part des échanges internationaux, et aussi de promouvoir les échanges Sud-Sud de biens et de services. Les garanties serviront principalement à appuyer les opérations commerciales à court terme, mais elles pourront aussi s'appliquer à des opérations à plus long terme – jusqu'à trois ans – dans le cas d'importations de biens d'équipement.

Mise à jour des politiques et des lignes directrices de la SFI

Dans le but de maintenir la pertinence de ses normes sociales et environnementales dans le contexte de l'évolution rapide des marchés, la SFI a amorcé un examen intégré ayant pour but de mettre à jour ses politiques de protection, sa politique de diffusion de l'information et ses lignes directrices en matière de santé et de sécurité de l'environnement.

Dans le cadre de cet examen, on a mené de vastes consultations auprès de parties prenantes du monde entier, notamment des gouvernements, des clients, des partenaires ainsi que des représentants de la société civile.

L'examen a abouti à l'établissement d'un nouveau cadre stratégique, approuvé par le Conseil en février 2006. La nouvelle ébauche de politique de diffusion de l'information rend compte des engagements de la SFI et de la responsabilité qu'a cette dernière de présenter des renseignements sur elle-même en sa qualité d'institution. Un nouveau cadre stratégique de gestion du risque environnemental et social est mis de l'avant. Les politiques de protection actuelles ont été refondues pour constituer la politique de durabilité et les critères de rendement de la SFI. La politique de durabilité énonce les rôles et les responsabilités de la SFI, en partenariat avec ses clients, au chapitre des résultats des projets. Pour leur part, les critères de rendement

précisent les conditions qui doivent être remplies pour que les clients puissent recevoir et conserver l'aide de la SFI; ces critères établissent également les attentes à l'endroit des clients. Les exigences de diffusion d'information de la part des clients aux termes de ces critères font partie intégrante des lignes directrices visant à établir rapidement des relations durables avec les collectivités qui seront touchées par des projets. Les lignes directrices sur la santé et la sécurité de l'environnement sont des documents de référence de nature technique ayant trait aux attentes de la SFI au regard des résultats liés à la gestion de la pollution industrielle dans le cadre de ses projets.

Le Canada a pris une part active au processus de consultation. En novembre 2005, des fonctionnaires canadiens du ministère des Finances Canada, de l'Agence canadienne de développement international, d'Affaires étrangères Canada, de Ressources naturelles Canada et d'Environnement Canada ont rencontré des représentants de la SFI pour discuter des nouvelles politiques. La société civile canadienne a elle aussi eu l'occasion de communiquer ses opinions à la SFI, à la fois directement, dans le cadre du processus de participation de l'institution, et indirectement, à l'occasion de rencontres avec des fonctionnaires canadiens.

Critères de rendement de la Société financière internationale pour la durabilité sociale et environnementale

La SFI applique des critères de rendement pour gérer les risques sociaux et environnementaux ainsi que pour maximiser les perspectives de développement au regard de ses opérations de financement du secteur privé dans ses pays membres admissibles. D'autres institutions financières peuvent aussi appliquer ces critères à des projets réalisés à l'intérieur de marchés émergents. Les huit critères de rendement forment globalement une approche fondée sur des principes, aux termes de laquelle les clients doivent analyser les répercussions de leurs activités, mener des consultations à ce sujet et prendre les mesures requises, et ce, pendant toute la durée des investissements de la SFI ou des autres institutions concernées.

Critère de rendement 1 : Évaluation sociale et environnementale et systèmes de gestion

Critère de rendement 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail

Critère de rendement 3 : Prévention et réduction de la pollution

Critère de rendement 4 : Santé et sécurité communautaires

Critère de rendement 5 : Acquisition de terrains et déplacements forcés

Critère de rendement 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles

Critère de rendement 7 : Populations autochtones

Critère de rendement 8 : Héritage culturel.

Agence multilatérale de garantie des investissements

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a été mise sur pied en 1988 pour favoriser l'investissement étranger dans les pays en développement en fournissant une assurance-investissement contre les risques non commerciaux (expropriations, limites applicables aux transferts, ruptures de contrat, guerres, troubles publics, etc.), ce qui, du même coup, améliore les débouchés d'investissement dans ces pays ou en crée de nouveaux. Parmi les clients canadiens de l'AMGI, mentionnons la Barrick Gold Corporation, Hydro-Québec International et la Banque Scotia.

Au cours de l'exercice 2005, l'AMGI a approuvé 62 garanties totalisant 1,2 milliard de dollars américains dans le cadre de 33 projets, dont 20 ont été menés dans des pays ayant droit à une aide de l'IDA. Ces pays ont également profité en 2005 de 20 projets d'assistance technique de l'AMGI. Toujours durant l'exercice 2005, l'AMGI a accru son soutien aux investisseurs des pays en développement, aux marchés limitrophes et aux États vulnérables : elle a appuyé quatre projets d'investissement Sud-Sud, 20 investissements visant des marchés limitrophes et 12 effectués dans des pays touchés par des conflits.

Gestion des intérêts du Canada

À titre de gouverneur du Canada à la Banque mondiale, le ministre des Finances, l'honorable James Michael Flaherty, assure la gestion des intérêts du Canada auprès de cette institution. Le ministre Flaherty exerce son influence en faisant valoir ses opinions dans le cadre des travaux du Comité du développement, des assemblées annuelles du Conseil des gouverneurs de la Banque et de ses entretiens avec le président de la Banque. Au sein du Comité du développement, le ministre Flaherty représente les intérêts du Canada et de tous les autres membres du groupe Canada/Irlande/pays antillais du Commonwealth.

Les gouverneurs ont délégué au Conseil d'administration de la Banque des pouvoirs décisionnels à propos d'un vaste éventail de questions opérationnelles, stratégiques et administratives. Le Conseil d'administration approuve officiellement chaque prêt, crédit, projet et politique de la Banque; il discute des stratégies d'aide-pays et fournit au besoin des conseils stratégiques aux dirigeants de la Banque. Parmi les 24 administrateurs siégeant au Conseil, 12 proviennent de pays en développement et en transition et les 12 autres, de pays développés. Marcel Massé, qui a été élu administrateur en septembre 2002 et réélu en octobre 2004 par les gouverneurs, représente le Canada et les 12 autres pays membres du groupe.

Étant responsable au premier chef des dossiers liés à la Banque mondiale, le ministère des Finances Canada consulte à fond l'Agence canadienne de développement international et Affaires étrangères Canada concernant la formulation des politiques canadiennes relatives aux questions d'intérêt pour la Banque. Le président de l'ACDI, Robert Greenhill, est le gouverneur suppléant du Canada à la Banque mondiale.

Bureau de l'administrateur pour le Canada

L'un des principaux rôles de ce bureau est de fournir des conseils et de l'aide aux entreprises et aux particuliers canadiens voulant faire affaire avec la Banque. Au cours des 20 dernières années, le bureau de l'administrateur pour le Canada a contribué à informer environ un millier d'entreprises canadiennes des occasions offertes par la Banque en organisant des séminaires et des ateliers partout au Canada et en mettant ces entreprises en liaison directe avec l'institution à Washington. Outre ses tâches officielles, le bureau assure une liaison précieuse entre la Banque et les commettants canadiens : particuliers, ONG, organismes fédéraux et provinciaux, associations, universitaires et parlementaires, entre autres.

Outre le bureau de l'administrateur pour le Canada, l'ambassade du Canada à Washington a mis sur pied un bureau de liaison avec les institutions financières internationales qui peut conseiller les Canadiens sur la façon de participer aux projets financés par la Banque. On peut joindre ce bureau au (202) 682-7788.

La page du site Web de la Banque sur les occasions d'affaires (www.worldbank.org/opportunities) constitue un autre point de contact pour les entreprises canadiennes. Les sociétés, institutions et organismes canadiens qui veulent tirer profit des occasions d'affaires créées par les projets financés par la Banque sont invités à consulter périodiquement le site Web de la Banque. On trouvera à l'adresse www.worldbank.org/canada des renseignements sur la coopération de l'ACDI avec la Banque mondiale et son soutien à l'égard des programmes appuyés par cette dernière.

Membres du bureau de l'administrateur

Administrateur	Marcel Massé (Canada)
Administratrice suppléante	Gobind Ganga (Caraïbes)
Conseiller principal	Terry Winsor (Canada)
Conseiller principal	François Pagé (Canada)
Conseiller principal	Brendan Ryan (Irlande)
Conseiller principal	Stephen Free (Canada)
Conseillère	Sharmila Prakash Khare (Canada)
Conseiller	Timothy Antoine (Caraïbes)
Adjointe administrative	Monique Piette
Adjointe de programme	Monica Morris
Adjointe d'équipe	Danielle Pierre
Téléphone / télécopieur	(202) 458-0082 / (202) 477-4155
Adresse	MC-12-175, 1818 H Street N.W. Washington, DC 20433, États-Unis mmasse@worldbank.org mpiette@worldbank.org

Participation financière du Canada**IBRD**

À titre d'actionnaire de la BIRD, le Canada détient une participation de 2,85 % au capital et détient 2,78 % des voix. Une part relativement modeste de cette contribution – 6 % environ – doit être versée. Le reste est exigible à vue dans le cas peu probable où la BIRD le réclamerait à ses pays membres. Le capital exigible à vue représente un passif éventuel pour les actionnaires. La BIRD utilise le capital versé pour obtenir des fonds sur les marchés de capitaux internationaux au titre de son programme de prêts. La suffisance du capital de la BIRD est évaluée périodiquement et celui-ci est reconstitué au moyen d'augmentations générales du capital. La plus récente augmentation du capital a eu lieu en 1988.

Total des souscriptions et des engagements du Canada à la BIRD

(millions de dollars américains)	Capital versé	Capital exigible
5 403,8	334,9	5 068,9

IDA

Étant donné que le financement accordé à des conditions de faveur par l'IDA ne produit pas de rendement financier, les opérations de cette institution sont entièrement financées à partir des contributions des donateurs, des frais d'emprunt, des remboursements de principal sur ses prêts en cours et d'affectations à même le revenu net de la BIRD. Pour verser sa contribution de 1 043,25 millions de dollars dans le cadre de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA, le gouvernement du Canada émettra des billets à vue lors des exercices 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, chaque émission étant d'une valeur de 347,75 millions de dollars⁷.

***Contribution du Canada à la quatorzième reconstitution
(Juillet 2005 – juin 2008)***

	Part du Canada dans la quatorzième reconstitution	
	Part des contributions	Part des voix
(millions de dollars canadiens)	(%)	(%)
1 043,25	3,75	2,96

Participation financière du Canada à la SFI

	Contribution	Part des voix
	(% du total)	(% du total)
Total 81,3 M\$US	3,44	3,39

Participation financière du Canada à l'AMGI

	Contribution	Part des voix
	(% du total)	(% du total)
Total 56,5 M\$US	3,11	2,74
Montant versé : 10,7 M\$US		
Montant exigible à vue : 45,8 M\$US		

⁷ Le Canada versera sa contribution à la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA en trois versements égaux et aura droit à une remise de 88,43 millions de dollars canadiens, ce qui donne une contribution nette de 954,82 millions et se traduira par l'émission de billets atteignant une valeur de 318,27 millions de dollars canadiens lors de chaque exercice.

Les achats de biens et services canadiens à la Banque mondiale

Les sociétés canadiennes profitent de l'adhésion du Canada à la Banque mondiale en ayant accès à des débouchés découlant de prêts financés par la Banque. Le savoir-faire canadien dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'ingénierie, de la réforme du secteur public, de la santé, de l'éducation, des finances et des transports a permis de créer des débouchés pour les sociétés canadiennes dans le cadre de projets réalisés dans des pays en développement du monde entier.

Au cours de l'exercice 2005, les entreprises canadiennes ont obtenu environ 143 marchés. Nos entreprises ont obtenu leurs meilleurs résultats dans les secteurs de l'administration publique et de la gouvernance, des transports, de l'éducation, des mines et de l'énergie ainsi que des finances. Plusieurs entreprises ont décroché plus d'un contrat, dont Tecsalt, Hydro-Québec, Geomar, FreeBalance et Développement International Desjardins. En ce qui touche les achats financés par la Banque, cette dernière publie des renseignements uniquement sur les marchés dont la valeur est supérieure au seuil à partir duquel un examen préalable est requis. Par conséquent, la valeur totale des contrats obtenus par les entreprises canadiennes est nettement plus élevée, du fait que les petits marchés ne sont pas pris en compte.

Le bureau de l'administrateur, le bureau de liaison avec les institutions financières internationales à l'Ambassade du Canada et le réseau canadien d'agents de liaison avec le secteur privé⁸ ont organisé diverses séances de sensibilisation et de formation à l'intention du secteur privé canadien en 2005. Au total, 20 spécialistes de la Banque ont pris la parole lors de différentes activités tenues dans l'ensemble du Canada et auxquelles ont participé plus d'un millier de représentants du secteur privé. Parmi les principaux événements, mentionnons les Journées du développement international (Halifax, avril 2005), la Conférence de Montréal (mai 2005) et l'IFI Bootcamp (Kananaskis, octobre 2005). De plus, les agents de liaison avec le secteur privé ont mené des missions commerciales – auxquelles ont participé 59 entreprises en tout – à Washington; également, un agent de liaison a organisé une mission en Afrique de l'Est, et deux entreprises y ont participé. Le réseau des agents de liaison avec le secteur privé a approfondi sa connaissance des politiques de la Banque mondiale; en 2005, outre les services de formation de base en matière d'approvisionnements, il a organisé des activités ciblées afin d'aider les entreprises canadiennes à rédiger des soumissions et à obtenir des marchés.

⁸ Les participants canadiens au réseau sont : le bureau régional de Commerce international Canada à Vancouver; Alberta Economic Development; Saskatchewan Trade and Export Partnership; Commerce et investissement Manitoba; Manufacturiers et exportateurs du Canada; Centre de commerce mondial de Montréal; et Entreprises Nouveau-Brunswick.

Activités des fonds fiduciaires

La Banque a mis de l'avant des réformes qui donneront lieu à la fermeture de tous les fonds fiduciaires liés, y compris les fonds fiduciaires pour services de consultants, d'ici la fin de l'exercice 2007. En conformité avec ses engagements touchant l'efficacité de l'aide, le Canada appuie ces réformes et procède à la liquidation de son propre fonds fiduciaire pour services de consultants. Considérant les niveaux de ressources actuels, il est prévu que le Fonds fiduciaire des consultants canadiens soit fermé d'ici la fin de juillet 2007. Par la suite, les consultants canadiens disposeront d'un éventail nettement plus large de possibilités d'affaires, puisqu'ils pourront obtenir des marchés aux termes de tout fonds fiduciaire existant. L'accès devrait en outre être nettement facilité par suite du lancement du système d'approvisionnement en ligne, qui permet de choisir des consultants en direct, à quoi s'ajoute l'élargissement du réseau canadien des agents de liaison avec le secteur privé, qui a pour but d'établir des liens entre la Banque et le secteur privé canadien.

Prochains défis

Il y a cinq ans, les grands dirigeants du monde ont énoncé une vision du développement sous la forme des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui fixent des cibles précises en vue d'éliminer la pauvreté. En 2002, le Consensus de Monterrey a souligné la responsabilité mutuelle des pays développés et des pays en développement en vue de l'atteinte de ces objectifs. Il ne reste que 10 ans pour atteindre les OMD, et l'évaluation des résultats obtenus jusqu'ici donne à penser que d'importants efforts additionnels seront requis si l'on souhaite y parvenir. Conscients des résultats inégaux obtenus après des décennies d'aide publique au développement, les donateurs veulent s'assurer que les ressources limitées qui peuvent être affectées à l'aide publique produisent des résultats mesurables. Il faut pour cela que les pays en développement déploient de plus grands efforts afin de créer des contextes institutionnels et stratégiques sains. En sa qualité de première organisation mondiale de financement du développement, la Banque a un rôle crucial à jouer au regard de la prestation de services de conseil et d'assistance technique à ces pays pour les aider à renforcer leurs politiques économiques et sociales ainsi que leurs structures de gouvernance. Les efforts en vue d'y parvenir constitueront l'un des défis les plus pressants de la Banque.

Le 31 mars 2005, les administrateurs ont nommé à l'unanimité Paul Wolfowitz à titre de dixième président de la Banque. Le président Wolfowitz s'est engagé à raffermir l'orientation première des activités de la Banque, soit la réduction de la pauvreté et la croissance durable des pays membres en développement, et également continuer de mettre l'accent sur les partenariats ainsi que sur la coordination et l'harmonisation des efforts des donateurs.

Une mesure et une surveillance améliorées des résultats des initiatives de développement constituent des éléments essentiels du programme d'efficacité en matière de développement, et le Canada continuera de souligner l'importance que revêtent les indicateurs fondés sur les résultats. Bien que la Banque ait lancé un programme en vue d'améliorer ses activités de mesure et de surveillance des résultats, l'adaptation et le perfectionnement des travaux de mesure des résultats en fonction des différentes stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays en développement poseront des défis de taille à moyen terme.

Étant donné l'importance de la prise en charge des stratégies de développement par les pays visés, le principal défi dans l'avenir consistera à orienter les opérations de la Banque vers les clients qui appliquent des cadres efficaces en matière d'économie et de gouvernance, et également à convaincre les pays dont les cadres stratégiques sont déficients de la nécessité de modifier leurs politiques. À mesure que la Banque accroîtra le soutien qu'elle accorde au regard des stratégies de développement prises en charge par les pays, l'une de ses tâches les plus importantes consistera à collaborer avec la société civile et les pays en développement pour s'assurer que ces pays possèdent, sur le terrain, la capacité suffisante pour élaborer et mettre en œuvre ces stratégies. Ce sera particulièrement crucial dans le cas des États vulnérables. La Banque devra également travailler de plus en plus avec des partenaires multilatéraux et bilatéraux, en tenant compte de leurs avantages institutionnels comparatifs, afin d'accroître la qualité et l'efficacité de l'aide au développement dans chaque pays.

La Banque continuera d'accorder son soutien aux pays en développement qui sont aux prises avec une variété de problèmes économiques, institutionnels et sociaux. La stratégie de la Banque concernant sa contribution au renforcement de la capacité et à la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu en difficulté continuera d'évoluer à la lumière des résultats de ses opérations. Cependant, les défis que devra relever la Banque ne se limiteront pas aux pays les plus pauvres. En effet, il faut savoir que la majorité des personnes pauvres vivent dans des pays à revenu intermédiaire; aussi, au cours de la prochaine année, la Banque examinera les moyens les plus efficaces de régler les problèmes particuliers à ce segment de la population pauvre de la planète.

L'établissement de priorités claires en matière de développement et le choix judicieux de ses opérations constitueront la clé du succès de la Banque. Le Canada continuera d'insister sur la nécessité pour la Banque d'être plus sélective et de faire davantage preuve de transparence dans ses opérations.

QUESTIONS COMMUNES

Le FMI et la Banque mondiale sont des institutions importantes pour le Canada, chacune jouant un rôle distinct au sein du système économique et financier international. Néanmoins, les mandats des deux institutions issues des accords de Bretton Woods se chevauchent dans des domaines clés, et il y a parfois lieu d'assurer une coopération et une coordination étroites au niveau des opérations menées. Les dirigeants de ces institutions ont déployé de grands efforts pour coopérer davantage. En particulier, cette année, la Banque et le FMI ont joué un rôle central dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Allègement de la dette multilatérale

En septembre 1996, le FMI et la Banque mondiale ont mis sur pied l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) dans le but d'alléger un fardeau de la dette avec lequel les pays les plus pauvres de la planète ne peuvent plus composer. À la suite d'un examen de l'Initiative mené en 1999, un certain nombre de modifications ont été approuvées afin de procurer un allègement de la dette à la fois accéléré, accru et élargi, et de renforcer les liens entre l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et les politiques de développement social. À l'heure actuelle, il est envisagé d'étendre l'Initiative en faveur des PPTE à 38 pays. Le Guyana, parrainé par le Canada à la Banque mondiale, a franchi toutes les étapes de l'Initiative en décembre 2003.

Des progrès notables ont été réalisés. À la fin de décembre 2005, 28 pays profitaient d'un allègement de la dette aux termes de l'Initiative en faveur des PPTE. De ce nombre, 18 pays (le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Guyana, le Honduras, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Nicaragua, le Niger, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie) ont franchi toutes les étapes de l'Initiative et ont bénéficié d'un allègement irrévocable de leur dette. Cet allègement de 56 milliards de dollars américains a été consenti dans le cadre de l'Initiative, de sorte que le fardeau de la dette de ces pays sera réduit en moyenne des deux tiers. Il faut souligner que les dépenses sociales dans ces pays ont énormément augmenté et que les ratios de la dette ont baissé au point d'être similaires à ceux de nombreux autres pays qui, bien que pauvres, sont moins endettés.

En 2004, la Banque et le Fonds ont convenu de proroger de deux ans (soit jusqu'à la fin de 2006), la disposition de temporisation applicable à l'Initiative en faveur des PPTE, de manière que les pays n'ayant pas encore entamé le processus disposent de plus de temps pour franchir les étapes requises. Une liste préliminaire de nouveaux participants possibles à l'Initiative a été dressée en 2005. Une liste restreinte est établie et devrait être prête au début de 2006.

De façon à soutenir encore plus les efforts déployés par ces pays dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement, les pays du G8 ont mis de l'avant en juin 2005 un projet d'allègement de la dette multilatérale qui permettrait d'annuler la totalité de la dette payable au FMI, à l'IDA et au Fonds africain de développement (FAD) par les pays qui franchissent les étapes de l'Initiative en faveur des PPTE. Une telle annulation de la dette aiderait grandement les pays en question à atteindre ces objectifs, sans pour autant réduire la capacité de financement dont disposent les institutions financières internationales.

En septembre 2005, lors des assemblées annuelles de ces deux institutions, les gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI ont fait part de leur appui au projet du G8. Depuis, d'importants progrès ont été faits dans le but de faire avancer le processus d'allègement de la dette des pays les plus pauvres de la planète. En janvier 2006, le FMI a commencé à mettre en œuvre le projet du G8, que l'on appelle désormais l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, en annulant la dette de 19 pays. Plus tôt, soit au début du mois de décembre 2005, il y a eu une rencontre des donateurs du FAD et de l'IDA en vue de mettre au point les modalités de financement de l'Initiative. Les autres aspects entourant la mise en œuvre sont en cours d'élaboration, et les mesures d'annulation de la dette par l'IDA et le FAD devraient entrer en vigueur d'ici juillet 2006.

Mesures prises par le Canada pour appuyer l'allègement de la dette des pays pauvres

Le Canada a été à l'avant-scène des efforts déployés à l'échelle internationale en vue de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres, selon une démarche aussi bien multilatérale que bilatérale.

Sur le plan multilatéral, le Canada a pris les mesures suivantes pour faire progresser le programme d'allègement de la dette :

- Dans son budget de 2005, il a pris l'engagement de consacrer 34 millions de dollars additionnels aux efforts d'allègement de la dette, ce qui porte à 346 millions de dollars sa contribution totale au fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette des PPTE auprès du FMI (65 millions) et de la Banque mondiale (281 millions).
- Le Canada a été l'un des principaux partisans du projet d'annulation intégrale de la dette multilatérale, proposé au départ par le G8 et qui est devenu l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Le Canada a prévu des ressources en vue d'acquitter sa part des coûts lors des cinq premières années de cette initiative.
- Il soutient résolument le cadre mis de l'avant par la Banque et le FMI pour assurer la viabilité à long terme de la dette des pays à faible revenu, y compris l'adoption de ce cadre dans le contexte de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA.

Sur le plan bilatéral, l'aide du Canada aux pays les plus pauvres prend les formes suivantes :

- Aux termes de l'Initiative canadienne d'allègement de la dette (ICAD), le Canada ne perçoit plus les paiements au titre de ses prêts en cours au 31 mars 1999 consentis aux PPTE qui procèdent à des réformes.
- Aux termes de l'ICAD, il a annulé la totalité de la dette qui lui était payable par les pays admissibles ayant franchi toutes les étapes de l'Initiative en faveur des PPTE, soit le Bénin, la Bolivie, l'Éthiopie, le Ghana, le Guyana, le Honduras, Madagascar, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie.
- Depuis 1978, il a annulé pour 1,3 milliard de dollars de créances au titre de l'aide publique au développement (APD) relativement à 46 pays en développement, dont la totalité des créances de 22 PPTE, ce qui représente un coût de 900 millions de dollars. (Parmi les PPTE, seul le Myanmar (l'ancienne Birmanie) a encore une dette envers le Canada au titre de l'APD.)
- Enfin, depuis 1986, le Canada fournit une aide au développement sous forme de subventions afin de ne pas aggraver les problèmes d'endettement des pays les plus pauvres.

Viabilité à long terme de la dette des pays à faible revenu

La viabilité de la dette est une condition essentielle de la stabilité économique, celle-ci constituant l'un des facteurs essentiels à la croissance économique et au développement. De nombreux pays à faible revenu n'ont ménagé aucun effort pour maintenir leur endettement extérieur à un niveau viable tout en travaillant à l'atteinte d'objectifs de développement, par exemple les Objectifs du Millénaire pour le développement. La faiblesse de leur économie laisse de nombreux pays pauvres vulnérables aux chocs exogènes, par exemple le fléchissement des prix des produits primaires, ce qui peut avoir des effets néfastes sur la viabilité de leur dette. Des emprunts trop élevés, même s'ils sont contractés à des conditions de faveur, peuvent en arriver à imposer en bout de ligne un fardeau de la dette insoutenable.

Au printemps de 2004, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont mis de l'avant un nouveau cadre de gestion viable de la dette des pays à faible revenu, dont le but consiste à faciliter cette gestion au moyen de conseils au sujet de nouveaux emprunts aux pays à faible revenu pour lesquels les emprunts auprès de créanciers institutionnels constituent la principale source de financement. On a achevé l'élaboration de ce cadre et on l'a adopté dans le contexte de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA, en 2005.

Le cadre de gestion viable de la dette conduit à une analyse plus approfondie et plus pertinente de la viabilité de la dette, en tenant compte de la situation particulière à chaque pays. Ce nouveau cadre est de nature prospective, met l'accent sur la viabilité de la dette à long terme et vise à éviter que l'endettement ne devienne source de crises dans l'avenir. Le cadre a une incidence importante sur l'évaluation de la vulnérabilité liée à l'endettement et sur la manière dont les donateurs fournissent des ressources aux pays à faible revenu. En effet, aux termes de ce cadre, les pays peu à même d'assumer une dette (par exemple les pays où l'on observe des déficiences au chapitre de la gouvernance) recevront en principe un pourcentage plus élevé de leur financement sous forme de subventions que les pays qui sont plus en mesure d'assumer leur dette.

ANNEXE 1

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2005

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(en millions de DTS)				
Accords de confirmation – Total			18 659	12 491
Argentine	20 septembre 2003	19 septembre 2006	8 981	4 810
Bolivie	2 avril 2003	31 mars 2006	146	34
Bulgarie	6 août 2004	5 septembre 2006	100	100
Colombie	2 mai 2005	2 novembre 2006	405	405
Croatie, Rép. de	4 août 2004	3 avril 2006	97	97
Irak	23 décembre 2005	22 mars 2007	475	475
Macédoine, (ex-République de Yougoslavie)	31 août 2005	30 août 2008	52	41
Pérou	9 juin 2004	16 août 2006	287	287
République dominicaine	31 janvier 2005	31 mai 2007	438	289
Roumanie	7 juillet 2004	6 juillet 2006	250	250
Turquie	11 mai 2005	10 mai 2008	6 662	4 997
Uruguay	8 juin 2005	7 juin 2008	766	705
Mécanismes élargis de crédit – Total			794	186
Serbie et Monténégro	14 mai 2002	28 février 2006	650	62
Sri Lanka	18 avril 2003	17 avril 2006	144	124

ANNEXE 1

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2005 (suite)

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(en millions de DTS)				
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Total			2 702	1 144
Arménie	25 mai 2005	24 mai 2008	23	16
Bangladesh	20 juin 2003	19 juin 2006	400	185
Bénin	5 août 2005	4 août 2008	6	5
Burkina Faso	11 juin 2003	15 août 2006	24	7
Burundi	23 janvier 2004	22 janvier 2007	69	29
Cameroun	24 octobre 2005	23 octobre 2008	19	16
Congo, Rép. du	6 décembre 2004	5 décembre 2007	55	39
Congo, Rép. démocratique du	12 juin 2002	31 mars 2006	580	27
Dominique	29 décembre 2003	28 décembre 2006	8	2
Géorgie	4 juin 2004	3 juin 2007	98	56
Ghana	9 mai 2003	31 octobre 2006	185	79
Guyana	20 septembre 2002	12 septembre 2006	55	19
Honduras	27 février 2004	26 février 2007	71	41
Kenya	21 novembre 2003	20 novembre 2006	225	150
Malawi	5 août 2005	4 août 2008	38	33
Mali	23 juin 2004	22 juin 2007	9	7
Mozambique	6 juillet 2004	5 juillet 2007	11	6
Népal	19 novembre 2003	18 novembre 2006	50	36
Nicaragua	13 décembre 2002	12 décembre 2005	98	36
Niger	31 janvier 2005	30 janvier 2008	26	15
Ouganda	13 septembre 2002	31 décembre 2005	14	2
République kirghize	15 mars 2005	14 mars 2008	9	6
Rwanda	12 août 2002	11 février 2006	4	1
São Tomé-et-Principe	1 ^{er} août 2005	31 juillet 2008	3	3
Sénégal	28 avril 2003	27 avril 2006	24	14
Sri Lanka	18 avril 2003	17 avril 2006	269	231
Tadjikistan	11 décembre 2002	10 février 2006	65	10
Tanzanie	16 août 2003	15 août 2006	20	6
Tchad	16 février 2005	15 février 2008	25	21
Zambie	16 juin 2004	15 juin 2007	220	44
Total			21 679	14 455

ANNEXE 2

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2005,
par pays (1^{er} juillet 2004 – 30 juin 2005)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(M\$US)				
Emprunteur ou garant				
Afghanistan	–	285,0	6	285,0
Afrique de l'Ouest	–	40,0	1	40,0
Albanie	–	61,5	4	61,5
Angola	–	71,7	2	71,7
Argentine	480,0	–	3	480,0
Arménie	–	40,0	2	40,0
Azerbaïdjan	48,0	51,8	5	99,8
Bangladesh	–	600,0	3	600,0
Bénin	–	125,0	3	125,0
Bhoutan	–	7,0	1	7,0
Bolivie	–	43,4	2	43,4
Bosnie-Herzégovine	–	57,0	3	57,0
Brésil	1 771,8	–	8	1 771,8
Bulgarie	150,0	–	1	150,0
Burkina Faso	–	135,6	3	135,6
Burundi	–	35,0	1	35,0
Cambodge	–	38,0	2	38,0
Cameroun	–	18,2	1	18,2
Cap-Vert	–	30,0	2	30,0
Chili	50,3	–	1	50,3
Chine	1 030,0	–	9	1 030,0
Colombie	912,0	–	8	912,0
Costa Rica	30,0	–	1	30,0
Croatie	85,7	–	2	85,7
Djibouti	–	6,5	1	6,5
El Salvador	145,2	–	3	145,2
Équateur	100,0	–	1	100,0
Érythrée	–	74,0	2	74,0
Éthiopie	–	449,9	6	449,9
Fédération de Russie	205,0	–	2	205,0
Gambie	–	4,0	–	4,0
Géorgie	–	23,0	1	23,0
Ghana	–	314,0	4	314,0
Grenade	5,0	5,0	1	10,0
Guinée	–	55,3	2	55,3
Guinée-Bissau	–	7,0	1	7,0
Haïti	–	75,0	3	75,0
Honduras	–	92,0	2	92,0

ANNEXE 2

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2005, par pays (1^{er} juillet 2004 – 30 juin 2005) *(suite)*

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M\$US)			
Inde	1 748,5	1 137,8	11	2 886,3
Indonésie	680,8	236,4	8	917,2
Jordanie	15,0	–	1	15,0
Kenya	–	120,0	3	120,0
Kosovo	–	15,0	3	15,0
Lesotho	–	19,1	2	19,1
Macédoine (ex-République de Yougoslavie)	25,3	–	2	25,3
Madagascar	–	193,0	1	193,0
Malawi	–	47,2	2	47,2
Maldives	–	29,6	2	29,6
Mali	–	80,0	2	80,0
Maroc	330,0	–	3	330,0
Mauritanie	–	54,0	2	54,0
Mexique	587,8	–	4	587,8
Moldova	–	11,5	1	11,5
Mongolie	–	18,3	2	18,3
Mozambique	–	170,0	2	170,0
Népal	–	135,0	4	135,0
Nicaragua	–	26,0	2	26,0
Niger	–	40,0	1	40,0
Nigeria	–	329,8	3	329,8
Ouganda	–	327,6	3	327,6
Ouzbékistan	–	40,0	1	40,0
Pakistan	347,4	500,0	4	847,4
Paraguay	28,2	–	3	28,2
Pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales	1,4	1,4	1	2,7
Pérou	456,8	–	7	456,8
Philippines	99,0	–	3	99,0
Pologne	230,5	–	2	230,5

ANNEXE 2

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2005,
par pays (1^{er} juillet 2004 – 30 juin 2005) (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(M\$US)				
Région de l'Afrique	–	152,0	4	152,0
Région de l'Amérique centrale	–	8,0	1	8,0
Région de l'Asie centrale	–	25,0	1	25,0
République arabe d'Égypte	140,0	–	2	140,0
République démocratique du Congo	–	142,0	2	142,0
République démocratique populaire du Laos	–	76,0	3	76,0
Républicaine dominicaine	150,0	–	1	150,0
République du Congo	–	50,0	2	50,0
République du Kazakhstan	59,0	–	2	59,0
République du Yémen	–	65,0	1	65,0
République Islamique d'Iran	564,0	–	3	564,0
République kirghize	–	38,1	3	38,1
République slovaque	6,5	–	1	6,5
Roumanie	786,0	–	7	786,0
Rwanda	–	110,0	3	110,0
Sainte-Lucie	7,1	7,1	2	14,2
Saint-Vincent-et-Grenadines	3,5	3,5	1	7,0
Sao Tomé-et-Principe	–	5,0	1	5,0
Sénégal	–	112,8	5	112,8
Sierra Leone	–	103,7	3	103,7
Serbie et Monténégro	–	114,0	5	114,0
Sri Lanka	–	203,0	3	203,0
Tadjikistan	–	28,0	2	28,0
Tanzanie	–	355,5	3	355,5
Timor-Leste	–	5,0	1	5,0
Tonga	–	1,0	1	1,0
Tchad	–	48,0	2	48,0
Tunisie	163,1	–	2	163,1
Turquie	1 800,1	–	7	1 800,1
Ukraine	192,6	–	2	192,6
Uruguay	175,4	–	3	175,4
Vietnam	–	698,8	9	698,8
Zambie	–	68,2	2	68,2
Total pour l'ensemble de la Banque	13 610,8	8 696,1	278	22 307,0

ANNEXE 3

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires Exercice 2005 (1^{er} juillet 2004 – 30 juin 2005)

	BIRD	IDA	Total	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M\$US)			
Par région				
Afrique	0,0	3 887,5	76	3 887,5
Amérique latine et Caraïbes	4 904,4	261,3	58	5 165,7
Asie de l'Est et Pacifique	1 809,8	1 073,5	38	2 883,3
Asie du Sud	2 095,9	2 897,4	34	4 993,3
Europe et Asie centrale	3 588,6	504,9	59	4 093,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 212,1	71,5	13	1 283,6
Total	13 610,8	8 696,1	278	22 307,0
Par domaine				
Commerce et intégration				1 079,9
Développement des secteurs financier et privé				3 862,0
Développement humain				2 951,0
Développement rural				2 802,2
Développement social et égalité des sexes				1 285,8
Environnement et gestion des ressources naturelles				2 493,8
Gestion économique				594,6
Gouvernance du secteur public				2 636,4
Protection sociale et gestion du risque				2 437,6
Règle de droit				303,8
Total				22 307,0

ANNEXE 4

Approvisionnement de la Banque mondiale pour le Canada

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA – Biens et services canadiens, au 30 juin 2005

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
	(M\$US)		
Par exercice			
1997-1998	82,0	32,0	114,0
1998-1999	69,0	37,0	106,0
1999-2000	73,0	22,0	95,0
2000-2001	45,0	15,0	60,0
2001-2002	48,0	16,0	64,0
2002-2003	41,0	20,0	61,0
2003-2004	41,0	30,0	71,0
2004-2005*	56,1	35,5	94,6

* Depuis l'exercice 2005, les données reflètent les marchés de biens et de services octroyés et non les paiements.

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA aux pays en développement

	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
	(M\$US)					
Par exercice						
1997-1998	151	21 086,2	135	7 507,8	286	28 594,0
1998-1999	131	22 182,3	145	6 811,8	276	28 994,1
1999-2000	97	10 918,6	126	4 357,6	223	15 276,2
2000-2001	91	10 487,1	134	6 763,5	225	17 250,6
2001-2002	96	11 451,8	133	8 067,6	229	19 519,4
2002-2003	99	11 230,7	141	7 282,5	240	18 513,2
2003-2004	87	11 045,4	158	9 034,6	245	20 080,1
2004-2005	118	13 610,8	160	8 696,1	278	22 307,0

Nota – Les opérations conjointes de la BIRD et de l'IDA sont comptées une seule fois comme des opérations de la BIRD. Lorsque plus d'un prêt est accordé pour un seul projet, l'opération n'est comptée qu'une seule fois.

ANNEXE 5

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ MONÉTAIRE ET FINANCIER INTERNATIONAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Washington, D.C.

Le 16 avril 2005

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa onzième réunion à Washington le 16 avril 2005, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

L'économie mondiale et les marchés financiers – Perspectives, risques et ripostes

2. Le Comité se félicite de la poursuite de l'expansion économique mondiale, qui repose sur des politiques macroéconomiques d'accompagnement de la conjoncture, l'amélioration des bilans des entreprises et la situation favorable des marchés financiers. Tout en retrouvant un rythme plus soutenable, la croissance de l'économie mondiale restera probablement vigoureuse en 2005. Le Comité note cependant que les déséquilibres croissants entre les régions et la hausse persistante des prix du pétrole ainsi que l'instabilité des marchés pétroliers ont accru les risques. L'éventualité d'une hausse plus forte que prévu des taux d'intérêt à long terme par rapport à leurs très bas niveaux actuels et d'une aggravation de l'instabilité des taux de change appelle aussi à la vigilance. Le Comité souligne que, dans les mois qui viennent, le FMI devra centrer sa surveillance sur la promotion de politiques visant à réduire, à terme, les déséquilibres mondiaux; la gestion de l'impact des prix pétroliers élevés, en particulier dans les pays les plus vulnérables; la riposte à d'éventuelles pressions inflationnistes; et la viabilisation des cadres budgétaires à moyen terme.
3. Le Comité réaffirme qu'il est de la responsabilité de tous les pays de tirer parti des conditions économiques favorables à l'heure actuelle pour s'attaquer aux principaux facteurs de risque et de vulnérabilité. Pour assurer l'ajustement ordonné des déséquilibres mondiaux ainsi que pour favoriser le rétablissement de positions extérieures plus viables et le renforcement de la croissance à moyen terme, le Comité appelle toutes les parties prenantes à mettre en œuvre la riposte convenue de façon efficace et dans les meilleurs délais. Cela suppose un redressement des finances publiques destiné à accroître l'épargne nationale aux États-Unis, une flexibilité accrue des taux de change au besoin dans les pays émergents d'Asie, appuyée par la poursuite de la réforme du secteur financier, ainsi que la poursuite des réformes structurelles pour stimuler

la croissance et la demande intérieure en Europe, et la poursuite des réformes structurelles, dont le redressement des finances publiques, au Japon.

4. Le Comité observe que les conditions resteront tendues sur le marché pétrolier à moyen terme, compte tenu de la vigueur de la demande mondiale, de la faiblesse des capacités excédentaires et des préoccupations relatives à l'offre, même après les investissements réalisés dans certains pays. Il souligne que la stabilité des marchés pétroliers est importante pour la prospérité mondiale et note les effets de la hausse des prix du pétrole, en particulier sur les populations les plus pauvres. À cet égard, le Comité appelle à éliminer les facteurs qui découragent l'investissement dans les capacités de production et de raffinage du secteur pétrolier, et à promouvoir la gestion durable et l'utilisation efficiente de l'énergie, notamment en recourant aux nouvelles technologies et en supprimant les obstacles au développement d'autres sources d'énergie. Il encourage le renforcement du dialogue entre les exportateurs et les importateurs de pétrole, et la poursuite des efforts visant à améliorer les données relatives au marché pétrolier et la transparence de celui-ci.
5. L'inflation reste relativement maîtrisée dans la plupart des pays, ce qui est dû en partie à la plus grande crédibilité de la politique monétaire. Toutefois, comme les pressions inflationnistes augmenteront probablement à mesure que l'expansion se poursuivra, une transition harmonieuse vers des taux d'intérêt plus neutres reste un objectif prioritaire dans de nombreux pays, même si le moment et le rythme auxquels elle se fera varieront en fonction de la position des pays dans le cycle. Dans les pays qui bénéficient d'afflux massifs de capitaux, la flexibilité du taux de change faciliterait la gestion monétaire.
6. Des mesures visant à consolider la situation des finances publiques dans un cadre sain et à remédier aux faiblesses structurelles seront essentielles aussi pour étayer la stabilité macroéconomique et la croissance à moyen terme, ainsi que pour relever les défis de l'évolution démographique. Les déficits budgétaires restent élevés dans bon nombre de pays industrialisés et devront être réduits. Dans les pays émergents, les indicateurs des finances publiques se sont en général améliorés, mais, dans les pays où la dette publique est élevée, il faudra poursuivre les efforts engagés pour la ramener à des niveaux plus viables. Dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, les réformes structurelles devront progresser pour supprimer les rigidités et permettre une croissance durable. Le Comité salue le redressement rapide de l'Argentine. L'offre récente d'échange de créances constitue une étape importante vers l'objectif à long terme d'une croissance durable. L'Argentine doit maintenant formuler une stratégie prospective pour régler la question des arriérés qui subsistent envers des créanciers privés, en se conformant à la politique du FMI en matière d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés, et poursuivre les réformes structurelles nécessaires.

7. La réduction de la pauvreté doit rester au premier rang des priorités internationales. Le Comité se félicite de la forte croissance affichée par les pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, mais note avec préoccupation que pour la plupart d'entre eux les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)¹ risquent fort d'être hors d'atteinte. Étant donné que la plupart des pays bénéficient d'une meilleure stabilité macroéconomique, leur tâche essentielle reste de mener à bien les réformes visant à renforcer le climat de l'investissement et à favoriser une croissance tirée par le secteur privé. La communauté mondiale doit, de son côté, appuyer ces efforts de réforme en tenant son engagement d'accroître et de mieux coordonner son assistance financière et technique, de continuer d'alléger les dettes, de prendre des mesures pour faciliter les envois de fonds des travailleurs émigrés et d'améliorer les débouchés commerciaux des pays en développement.
8. Le Comité souligne qu'une libéralisation commerciale multilatérale ambitieuse et réussie est essentielle pour assurer une croissance soutenue et favoriser le développement économique dans le monde. La priorité immédiate des membres de l'Organisation mondiale du commerce doit être de traduire les accords cadres de l'été 2004 en un programme d'action viable d'ici à la Conférence ministérielle de décembre 2005. Le Comité encourage les participants aux négociations de Doha à se donner pour objectifs d'atteindre des résultats ambitieux et de grande portée, notamment dans le domaine agricole, d'abaisser sensiblement les obstacles au commerce dans les autres secteurs, y compris par la libéralisation des services financiers, entre autres services, et de renforcer les règles commerciales multilatérales. Le Comité soutient le FMI dans les efforts qu'il continue de déployer pour promouvoir la libéralisation des échanges et aider ses pays membres à en tirer parti. Il encourage le FMI à poursuivre, avec ses partenaires du Cadre intégré, la réflexion sur les moyens de faciliter l'ajustement à la libéralisation du commerce, par l'intermédiaire notamment du mécanisme d'intégration commerciale, et le renforcement des capacités dans les pays à faible revenu. Le Comité examinera avec intérêt ces propositions lors de sa prochaine réunion.

Définition de l'orientation stratégique du FMI

9. Le Comité se félicite du débat engagé sur la stratégie à moyen terme du FMI, et il attend avec intérêt que des conclusions en soient tirées lors de l'Assemblée annuelle de 2005 et que la réflexion se poursuive sur les questions à plus long terme. Il estime que les éléments centraux du mandat du FMI tels qu'ils figurent dans ses statuts conservent toute leur importance. Il s'agit de renforcer l'efficacité avec laquelle le FMI poursuit ses objectifs centraux tout en continuant de s'adapter à l'évolution de l'économie mondiale. Cela permettra au FMI de continuer à jouer le rôle qui est le sien pour tous ses membres, ce qui renforcera encore la cohérence, la crédibilité et l'impartialité de son action.

¹ Tels qu'ils ont été entérinés par les chefs d'État et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2000.

10. Le Comité appelle à poursuivre les travaux sur les priorités émergentes suivantes qui aideront à définir l'orientation stratégique de l'institution :

- La surveillance est une mission essentielle du FMI, et des efforts résolus s'imposent pour en améliorer l'efficacité et l'impact en donnant suite aux conclusions de l'examen biennal dont elle a fait l'objet. La surveillance devrait être plus ciblée et sélective dans ses analyses tout en restant impartiale pour tous les pays membres. La surveillance régionale et mondiale devrait jouer un rôle croissant et être mieux intégrée à la surveillance bilatérale.
- Les travaux sur les questions relatives au secteur financier et aux marchés de capitaux internationaux devraient prendre encore plus d'importance afin de réduire les facteurs de vulnérabilité et de promouvoir la stabilité financière. Ces travaux, notamment le programme d'évaluation du secteur financier, devraient s'intégrer davantage à la surveillance et aux autres activités, et être complétés par les conseils aux pays membres sur les moyens d'améliorer leur accès aux marchés de capitaux internationaux et sur une libéralisation ordonnée du compte de capital.
- La fonction de prêt du FMI est au cœur de son mandat. Tous les prêts doivent être sélectifs et reposer sur une internalisation des programmes et sur des cadres institutionnels solides, de manière à engager fermement les pays membres sur la voie de la viabilité extérieure. Le Comité envisage avec intérêt la poursuite de la réflexion sur la manière dont les accords du FMI peuvent répondre aux besoins des pays membres et sur l'opportunité de créer de nouveaux instruments ou de réviser les facilités existantes.
- Le FMI a un rôle crucial à jouer pour aider les pays à faible revenu à réduire la pauvreté et à réaliser une croissance forte et durable en menant des politiques saines et en se dotant d'institutions solides qui permettront d'assurer la stabilité macroéconomique. Il faudrait poursuivre les efforts engagés pour adapter les activités et les instruments du FMI à la situation et aux problèmes spécifiques des pays à faible revenu, en faisant fond sur une coopération étroite avec la Banque mondiale selon des responsabilités clairement définies.
- Le FMI doit satisfaire aux normes les plus exigeantes de gestion, de contrôle, d'audit et de gouvernance internes. Cela passe par la poursuite de la réforme de son budget et des travaux sur les finances et la structure financière du FMI, ainsi que par un déploiement judicieux des ressources en fonction des priorités. Le Comité attend aussi avec intérêt la suite des travaux sur la gestion et le contrôle du risque, et sur les systèmes de gestion du personnel.
- L'efficacité et la crédibilité du FMI en tant qu'institution axée sur la coopération doivent être sauvegardées et renforcées. Il conviendrait que soient garanties de façon adéquate la voix et la participation de tous les pays membres, et que la répartition des quotes-parts reflète l'évolution de l'économie mondiale. Le Comité souligne que la période

de la treizième révision générale des quotes-parts offre aux pays membres une occasion de progresser vers un consensus sur le dossier des quotes-parts, de la voix et de participation des pays membres.

Soutien du FMI aux efforts des pays à faible revenu visant à réduire la pauvreté et à assurer une croissance durable

11. Le Comité rappelle la conclusion du dernier Rapport de suivi mondial, qui fait valoir que les pays en développement et leurs partenaires doivent prendre de toute urgence des mesures énergiques pour atteindre les OMD. Le Sommet des Nations Unies prévu en septembre 2005 sera une étape importante qui permettra de dresser le bilan des progrès accomplis et de tracer une feuille de route pour l'avenir. Le FMI a un rôle de premier rang à jouer – par ses conseils de politique économique, le renforcement des capacités et l'assistance financière, y compris l'allègement de la dette – à l'appui des efforts déployés par les pays à faible revenu pour assurer leur stabilité macroéconomique et la viabilité de leur dette, et parvenir aux taux de croissance forte et durable nécessaires pour progresser dans la réalisation des OMD.
12. Des travaux ont été engagés en vue d'affiner les aspects opérationnels de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), d'améliorer la conception des programmes appuyés par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) et d'aligner la SRP et la FRPC. Cet effort s'appuiera sur des analyses plus approfondies des sources de la croissance, des obstacles à celle-ci et des liens entre la croissance et le recul de la pauvreté. Le Comité appelle de ses vœux la poursuite des travaux sur le financement adéquat de la FRPC pour répondre à la demande future telle qu'elle est évaluée par le FMI et des autres instruments dont le FMI dispose pour aider les pays à faible revenu, y compris pour aider les pays membres à faire face à des chocs. Il envisage avec intérêt la poursuite des travaux sur un arrangement de suivi des politiques qui renforcerait les signaux du FMI dans le cas des pays qui n'ont pas besoin de ses concours ou ne souhaitent pas y avoir recours.
13. Le Comité prend bonne note des travaux effectués par le FMI et la Banque mondiale sur l'efficacité de l'aide et ses modalités de financement. En ce qui concerne les sources innovatrices de financement du développement, telles que la Facilité financière internationale (FFI) et sa première application – la FFI pour la vaccination –, les taxes mondiales, qui pourraient aussi refinancer la FFI, le Compte du défi du millénaire et d'autres formules de financement, il accueille avec intérêt la note conjointe des deux institutions dans laquelle celles-ci présentent les progrès accomplis. Le Comité demande à être tenu informé de la suite des travaux avant le Sommet des Nations Unies.
14. Le Comité prend note des progrès récents de l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Il encourage les pays à prendre les mesures nécessaires pour bénéficier de l'initiative, et invite vivement les créanciers à y participer.

pleinement. Le Comité soutient le cadre conjoint mis en place par le FMI et la Banque mondiale pour aider les pays à faible revenu à ramener et à maintenir leur dette à un niveau viable tout en poursuivant leurs objectifs de développement et il est favorable à un examen des résultats obtenus à l'aide de ce cadre.

15. Le Comité se félicite des travaux du FMI sur des questions importantes concernant les propositions d'allégement additionnel de la dette multilatérale et les possibilités de financement de celui-ci, prend note avec satisfaction de l'examen préliminaire de ces questions et demande que, d'ici à sa prochaine réunion, la réflexion soit poursuivie avec les actionnaires de même que l'examen de ces questions, notamment celle de l'utilisation éventuelle des ressources du FMI. Il note qu'un allégement de la dette supplémentaire de la part du FMI devrait faire partie d'un effort international plus large.

Autres questions

16. Le Comité relève avec satisfaction les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la surveillance du FMI qui ont été recensés lors de sa dernière réunion, notamment en ce qui concerne les questions liées aux taux de change, la surveillance du secteur financier, la meilleure intégration des analyses de la viabilité de la dette et des effets de contagion régionale et mondiale dans la surveillance des pays, ainsi que les facteurs de vulnérabilité des bilans. Il salue aussi le rapport sur les perspectives économiques régionales de l'Afrique. Le Comité attend avec intérêt l'examen à venir de l'initiative sur les normes et les codes afin d'évaluer dans quelle mesure elle contribue efficacement à l'orientation de la surveillance, à l'amélioration de la prévention des crises et au renforcement des institutions nationales.
17. Le Comité se félicite du recours plus fréquent aux clauses d'action collective dans les contrats d'émission internationale d'obligations souveraines et il invite le FMI à continuer de promouvoir les progrès dans ce domaine. Il prend note des « Principes pour des flux de capitaux stables et une restructuration équitable de la dette dans les pays émergents » que s'attachent à formuler un certain nombre d'émetteurs souverains et la communauté des investisseurs, et il encourage à redoubler d'efforts pour améliorer ces principes afin de dégager un large consensus. Le Comité attend avec intérêt la poursuite des travaux sur la résolution ordonnée des crises financières, notamment l'application de la politique du FMI en matière d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés.
18. Le Comité prend note de l'examen récent de la conditionnalité du FMI, notamment la conception des programmes appuyés par le FMI. Des progrès ont été accomplis dans l'allégement de la conditionnalité et la promotion de l'internalisation des programmes. Le Comité encourage le FMI à inclure les observations de l'examen dans ses travaux opérationnels et à approfondir son analyse des éléments principaux de la conception des programmes.

19. Le Comité recommande d'achever la ratification du quatrième amendement.
20. Le Comité tient à remercier James Wolfensohn du travail remarquable qu'il a effectué en tant que président de la Banque mondiale. Sous sa direction, des progrès considérables ont été accomplis dans la coopération et le partenariat entre le FMI et la Banque mondiale et dans la réalisation de notre rêve à tous d'un monde sans pauvreté.
21. Il est prévu que la prochaine réunion du Comité se tiendra le 23 septembre 2005 à Washington.

Washington D.C.

Le 24 septembre 2005

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa douzième réunion à Washington le 24 septembre 2005, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

L'économie mondiale et les marchés financiers – Perspectives, risques et ripostes

2. Le Comité note avec satisfaction l'expansion en cours de l'économie mondiale, mais constate que les écarts de croissance entre les pays demeurent marqués. La croissance de l'économie mondiale devrait se poursuivre, mais les risques qui pèsent sur l'avenir ont augmenté, notamment du fait du niveau élevé et de la volatilité des cours du pétrole, accentués récemment par les effets de l'ouragan Katrina, de l'aggravation des déséquilibres mondiaux, des tensions protectionnistes croissantes et de la possibilité d'un durcissement des conditions sur les marchés financiers. Si l'inflation de base est généralement contenue et les anticipations inflationnistes bien ancrées, la hausse des prix pétroliers demeure un facteur de risque pour la stabilité des prix. Le Comité note que la surveillance et les conseils du FMI devront être axés particulièrement sur ces domaines dans les mois à venir.
3. Le Comité souligne que les pays producteurs de pétrole, les consommateurs et les compagnies pétrolières devront les uns et les autres prendre part aux efforts collectifs pour promouvoir la stabilité du marché pétrolier. Premièrement, le Comité salue les mesures prises par les membres de l'Agence internationale de l'énergie et les pays producteurs pour continuer d'accroître l'offre sur le marché. Deuxièmement, il appelle à de nouveaux investissements, à la fois dans l'immédiat et à long terme, à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, en particulier pour développer les capacités de raffinage, notamment du pétrole lourd, et à des efforts en vue de créer un climat propice à l'investissement. Troisièmement, il souligne l'importance de mesures visant à promouvoir les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et la conservation des ressources, y compris en faisant appel aux nouvelles technologies et à d'autres sources d'énergie, ainsi qu'en réduisant les subventions aux

produits pétroliers. Quatrièmement, le Comité encourage un dialogue plus étroit entre les producteurs et les consommateurs de pétrole, et un redoublement des efforts visant à améliorer les données sur les marchés pétroliers ainsi que leur transparence, de manière à rendre ces marchés plus efficaces. Cinquièmement, le FMI doit être prêt à fournir de l'assistance pour aider les membres, surtout les pays pauvres, à faire face aux chocs pétroliers.

4. Le Comité prend bonne note des récentes avancées dans la mise en œuvre des politiques convenues pour remédier aux déséquilibres mondiaux et stimuler la croissance, mais il recommande, compte tenu de l'aggravation des risques qui se profilent, que d'autres efforts soient déployés pour promouvoir un ajustement ordonné. Cela passe par le rééquilibrage des finances publiques pour accroître l'épargne nationale aux États-Unis; une flexibilité accrue des taux de change dans les pays émergents d'Asie; l'approfondissement des réformes structurelles pour stimuler le potentiel de croissance dans la zone euro; et la poursuite des réformes structurelles, dont le redressement des finances publiques, au Japon, où l'activité économique reprend de l'essor. L'instauration d'un climat plus propice à l'investissement, en particulier dans un certain nombre de pays émergents, aiderait aussi à résorber les déséquilibres. Les pays exportateurs de pétrole devront aussi jouer leur rôle, notamment par une absorption efficace du surcroît de recettes pétrolières dans les pays menant une saine politique macroéconomique.
5. Des mesures de renforcement des positions budgétaires à moyen terme demeurent cruciales pour asseoir la croissance et la stabilité. Il importe de réduire encore les déficits budgétaires dans nombre de pays industrialisés, et d'accélérer les réformes pour faire face aux pressions liées au vieillissement des populations et garantir la viabilité des systèmes de retraite et de santé. L'amélioration de la situation budgétaire et de la structure de la dette de nombreux pays émergents est bienvenue, mais, dans les pays où la dette publique est élevée, il faut poursuivre les efforts de redressement budgétaire. Le Comité appelle aussi à des efforts plus énergiques pour remédier aux rigidités des marchés du travail et des produits dans de nombreux pays. Les organes de régulation et de surveillance doivent rester vigilants pour parer aux risques découlant de l'abondance des liquidités mondiales, ainsi que des prises de risques et du financement par emprunt qui en sont la conséquence.
6. Le Comité souligne qu'il reste crucial pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans le monde de mener à bien le cycle des négociations de Doha d'ici la fin de 2006. De sérieux obstacles subsistent sur la voie d'un accord lors de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hong Kong (RAS) en décembre prochain. En tant que ministres et gouverneurs des banques centrales des pays membres de l'OMC, nous avons à cœur de promouvoir la libéralisation des échanges multilatéraux. Ayant eu le bénéfice d'un fructueux échange de vues avec le nouveau directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, le Comité invite

tous les pays à faire en sorte que des avancées soient réalisées dans le sens d'une ambitieuse libéralisation du commerce international avec l'urgence que le calendrier requiert désormais. Les impératifs sont les suivants : améliorer les débouchés commerciaux, pour les pays en développement en particulier; réduire sensiblement les soutiens internes qui faussent les échanges; éliminer toutes les formes de subventions agricoles à l'exportation; et réaliser des avancées significatives sur le dossier des services, notamment des services financiers, et sur les questions de propriété intellectuelle. Le Comité salue le rapport conjoint des services du FMI et de la Banque mondiale sur les propositions tendant à aider les pays à faible revenu à tirer pleinement parti de la libéralisation des échanges, et il engage le Conseil d'administration à examiner ces propositions dans les meilleurs délais.

7. Le Comité note avec satisfaction l'amélioration des taux et des perspectives de croissance de beaucoup de pays parmi les plus pauvres, qui tient à la meilleure orientation fondamentale de leurs politiques. Alors qu'il reste dix ans pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement¹, ces pays devraient s'employer à renforcer au plus vite les politiques nécessaires pour assurer une croissance durable et faire reculer la pauvreté, notamment en se dotant de cadres macroéconomiques bien conçus et des institutions solides, responsables et transparentes qui sont essentielles pour promouvoir la croissance et soutenir une expansion dynamique du secteur privé. En outre, la communauté internationale doit donner suite sans tarder aux engagements de fournir des ressources supplémentaires, qu'elle a confirmés en particulier au sommet de Gleneagles et au sommet mondial sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Pour faire reculer la pauvreté, il est aussi essentiel que le cycle de Doha produise des résultats ambitieux.

Objectifs et stratégie à moyen terme du FMI

8. Le Comité accueille favorablement et approuve les grandes priorités définies dans le Rapport du Directeur général sur la stratégie à moyen terme du FMI pour améliorer l'efficacité du soutien que le FMI apporte à ses membres. Dans les années qui viennent, le FMI continuera de s'appliquer à aider les pays membres à relever les défis économiques de la mondialisation dans le cadre du mandat qui lui est confié dans les domaines macroéconomique et financier. Le Comité attend avec intérêt que des propositions et calendriers spécifiques soient établis en ce qui concerne les principales tâches identifiées dans la stratégie à moyen terme dans le programme de travail du Conseil d'administration, dans le contexte du budget à moyen terme du FMI et de l'examen des conditions d'emploi et de la rémunération du personnel.

¹ Approuvés par les chefs d'État et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2000.

9. Les grandes priorités définies dans le rapport du Directeur général² sont les suivantes :

- Rendre la surveillance plus efficace;
- S'adapter aux défis et besoins nouveaux de pays membres différents;
- Aider à renforcer les institutions et capacités;
- Établir des priorités et réorganiser le travail du FMI dans le cadre d'un budget à moyen terme prudent;
- Examiner la question de l'équité des quotes-parts et de la voix des pays membres.

Le Comité est d'avis que le FMI doit approfondir son analyse de la mondialisation et continuer à mettre en place sa stratégie de réponse aux défis que celle-ci pose à long terme.

Renforcer le soutien international aux pays à faible revenu – Instruments, financement et allégement de la dette

10. Le Comité affirme une fois encore que le FMI doit jouer un rôle central en aidant les pays à faible revenu par ses conseils, le renforcement des capacités et son aide financière. La Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) reste le principal instrument du FMI pour accorder une aide financière aux pays à faible revenu. Le Comité est d'avis que l'activité de prêts concessionnels du FMI devrait être financée au niveau approprié défini par le FMI. Le Comité encourage le FMI à intégrer dans ses travaux futurs dans les pays à faible revenu les enseignements du récent examen de la conception des programmes soutenus par la FRPC.

11. Le Comité salue les progrès accomplis en ce qui concerne les nouveaux instruments qui permettront de renforcer le soutien du FMI aux pays à faible revenu. Les programmes sans financement pourront être utilisés par les pays qui n'ont pas besoin ou ne veulent pas se prévaloir de l'assistance financière du FMI, mais décident de lui demander qu'il avalise leur politique économique et continue à la juger selon les normes de la conditionnalité des tranches supérieures de crédit. Le cadre de la politique économique conçu par les autorités elles-mêmes consoliderait la stabilité macroéconomique et financière à moyen terme, et approfondirait les réformes propres à favoriser la réduction de la pauvreté et la croissance économique. Un nouveau guichet sera aussi disponible au sein du Compte de fiducie de la FRPC pour compléter les instruments existants en offrant un concours concessionnel en temps opportun aux pays à faible revenu qui ne bénéficient pas d'un accord FRPC classique et qui font face à des chocs exogènes, et nous comptons maintenant sur les contributions des pays.

¹ Ce rapport peut-être consulté à l'adresse suivante (en anglais) : <http://www.imf.org/external/np/omd/2005/eng/091505.pdf>.

12. Le Comité appuie la proposition qui consiste à annuler 100 % de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) envers le FMI, l'Association internationale de développement et le Fonds africain de développement. Cela fournira des ressources supplémentaires substantielles qui aideront ces pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et à renforcer la viabilité de la dette à plus long terme. Le Comité prend note avec satisfaction de l'approche examinée ensuite au FMI tendant à garantir que les ressources de l'institution soient utilisées conformément au principe de l'uniformité de traitement. Il souligne l'importance de préserver la capacité du FMI de fournir des financements aux pays à faible revenu et il salue donc l'engagement des pays du G8 de fournir des ressources supplémentaires. Le Comité souligne aussi que les pays bénéficiant d'un allègement de la dette irrévocable doivent avoir fait la preuve de leur capacité à mener des politiques avisées et à observer des normes de gouvernance rigoureuses. Un accord ayant maintenant été trouvé sur tous les éléments, le Directeur général a informé le Comité qu'il allait réunir le Conseil d'administration pour qu'il achève le processus d'approbation des arrangements nécessaires pour rendre effectif l'allègement de la dette d'ici la fin de 2005. Les implications de l'annulation des dettes pour le nouveau cadre de viabilité de la dette devront être étudiées lors de l'examen programmé pour le printemps 2006. Un rapport d'étape périodique devrait être présenté aux réunions futures du Comité.
13. Le Comité souligne qu'il est important que l'ensemble des créanciers, y compris ceux qui ne font pas partie du Club de Paris et les créanciers privés, apportent leur contribution à la mise en œuvre de l'initiative renforcée en faveur des PPTÉ. Il prend note des travaux visant à recenser les pays à faible revenu dont la dette était insoutenable à la fin de 2004, en vue d'établir au début de 2006 la liste complète des pays pouvant être admis au bénéfice de l'assistance PPTÉ.
14. L'année 2005 est l'Année internationale du microcrédit. Le Comité note le rôle que joue le FMI en améliorant la disponibilité de données sur le microcrédit et en traitant les différents aspects dans le Programme d'évaluation du secteur financier.

Autres questions

15. Le Comité salue les progrès rapides en ce qui concerne l'inclusion de clauses d'action collective dans les contrats d'émissions obligataires souveraines internationales, et les efforts déployés par les émetteurs des pays émergents et les créanciers privés pour élargir le consensus sur les « principes pour des flux de capitaux stables et une restructuration équitable de la dette dans les pays émergents ». Le Comité attend avec intérêt la poursuite des travaux sur la résolution ordonnée des crises financières, eu égard notamment à l'application de la politique de prêt du FMI aux pays en situation d'arriérés.
16. Le Comité appelle tous les pays à continuer de travailler à l'établissement de solides systèmes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBAFT). Le Comité soutient les efforts du FMI visant à mettre en œuvre son programme intensifié de LBAFT et note qu'il est crucial d'appuyer les efforts déployés par les pays au moyen d'une assistance technique bien ciblée et coordonnée.
17. Le Comité recommande que les pays membres approuvent le Quatrième amendement des Statuts. Il réaffirme qu'il convient de préserver et de consolider l'efficacité et la crédibilité du FMI en tant qu'institution fondée sur la coopération. La représentation et la participation de tous les pays membres doivent être assurées, et la répartition des quotes-parts doit refléter l'évolution de l'économie mondiale. La Treizième révision générale des quotes-parts offre l'occasion de traiter cette question; nous attendons avec intérêt de voir ce dossier avancer et de faire à nouveau le point lors de notre prochaine réunion.
18. Le Comité attend avec intérêt de continuer à recevoir des rapports de grande qualité du Bureau indépendant d'évaluation (BIE), dont Thomas Bernes vient de prendre la direction, ainsi que les résultats de l'évaluation externe du BIE qui doit avoir lieu prochainement.
19. Le Comité rend hommage à Alan Greenspan, qui participe pour la dernière fois à la réunion du Comité monétaire et financier international, pour le talent remarquable avec lequel il a dirigé la Réserve fédérale et pour la contribution exceptionnelle et fort précieuse qu'il a apportée aux travaux du Comité ces dix-huit dernières années.
20. La prochaine réunion du Comité se tiendra le 22 avril 2006 à Washington.

ANNEXE 6

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DES CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Washington D.C.

Le 17 avril 2005

1. À l'approche du cinquième anniversaire de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, nous nous sommes réunis pour évaluer les progrès accomplis en direction des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)¹ tels qu'ils ressortent du deuxième Rapport de suivi mondial. Nous réaffirmons notre détermination à soutenir vigoureusement les stratégies et les décisions adoptées à Doha, Monterrey et Johannesburg, qui définissent un cadre pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs convenus à l'échelle internationale. Nous nous félicitons que la Banque mondiale et le FMI continuent de participer activement aux préparatifs et aux travaux de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au financement du développement et de l'Examen de haut niveau de la mise en œuvre des OMD qui se déroulera dans le cadre des Nations Unies à New York en septembre prochain.
2. Nous saluons les progrès accomplis grâce aux mesures prises tant par les pays en développement que par les pays développés. Ces mesures ont contribué à alimenter la plus forte croissance de l'économie mondiale depuis plus de trente ans. Dans l'ensemble, les progrès sont toutefois inégaux et plus lents que prévu. Si aucune mesure concrète n'est prise pour en accélérer le rythme, la vision formulée dans la Déclaration du Millénaire ne se concrétisera pas. L'enjeu n'est pas seulement d'ouvrir à des millions d'êtres humains la possibilité d'échapper à la pauvreté, à la maladie, à l'analphabétisme et aux inégalités entre les sexes, mais aussi d'assurer la sécurité et la paix mondiales, qui sont étroitement liées au développement.
3. Toutes les régions sont confrontées à des défis importants, mais nous jugeons opportun que le Rapport souligne que l'Afrique subsaharienne est la région qui a le plus long chemin à parcourir pour réaliser les OMD. Nous accueillons aussi avec intérêt le rapport de la Commission pour l'Afrique. Nous constatons avec satisfaction que la croissance réelle en Afrique subsaharienne a atteint 5 % en 2004, le plus fort taux enregistré depuis huit ans, et que l'inflation n'a jamais été aussi basse. Il s'agit de mener de bonnes politiques économiques pour que la croissance et le développement s'accélèrent et s'inscrivent dans la durée. Nous notons favorablement l'Initiative stratégique de la Société financière internationale

¹ Tels qu'ils ont été entérinés par les chefs d'État et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2000.

pour l'Afrique, notamment le Partenariat pour l'entreprise privée dont le mécanisme a été récemment approuvé. Nous invitons la Banque mondiale à engager, en collaboration avec des partenaires, une analyse et des études institutionnelles plus poussées, en vue de formuler un plan d'action plus ambitieux pour l'Afrique, que nous examinerons à notre prochaine réunion.

4. L'action engagée par nombre de pays en développement pour renforcer leurs politiques et leurs institutions est non seulement profitable, mais aussi riche d'enseignements pour les autres. Nous approuvons l'accent mis sur le fait que les pays doivent piloter et maîtriser l'élaboration des stratégies de développement et demandons instamment que les OMD soient traduits en termes opérationnels dans des stratégies de réduction de la pauvreté liées à des cadres budgétaires à moyen terme. Il demeure tout aussi essentiel de veiller à la stabilité macroéconomique que de renforcer la gestion financière du secteur public, de promouvoir la bonne gouvernance, en particulier en combattant la corruption et en favorisant la primauté du droit, d'améliorer l'environnement dans lequel opèrent les entreprises et la réglementation de leurs activités et de développer les marchés des capitaux nationaux, de sorte que la croissance économique puisse être tirée par le secteur privé. La viabilité écologique reste d'une importance fondamentale et devrait être prise en compte dans les politiques et les programmes nationaux, ainsi que dans des actions de portée mondiale. Nous reconnaissons l'importance qu'il y a, pour l'ensemble des pays, à tenir compte des préoccupations liées à l'évolution du climat dans la planification de leurs politiques publiques.
5. Il faut tout mettre en œuvre pour accélérer les progrès sur le front de l'éducation (notamment l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous), des services de santé et d'infrastructure de base, en particulier l'approvisionnement en eau et l'assainissement, si l'on veut réaliser les principaux objectifs de développement. Nous regrettons de devoir constater que l'objectif qui avait été fixé d'assurer l'égalité des sexes dans les cycles de l'enseignement primaire et secondaire en 2005 n'a pas été atteint. Nous enjoignons les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales à fournir en temps voulu des financements prévisibles et durables à l'appui de ces efforts. Nous réaffirmons l'importance des efforts déployés pour que les pays en développement puissent renforcer leurs capacités et être mieux en mesure d'absorber l'aide.
6. Nous avons souligné dans le passé à quel point il importe de réaliser des investissements à plus grande échelle dans l'infrastructure des pays en développement comme moyen de promouvoir la croissance économique et la réalisation des OMD, et nous avons entériné le Plan d'action pour l'infrastructure de la Banque mondiale. En vue de lever tout obstacle qui pourrait empêcher la Banque d'intensifier ses activités dans ce domaine, nous attendons avec intérêt d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action à notre prochaine réunion, en particulier les résultats des travaux actuellement menés par le FMI et la Banque sur les moyens d'accroître la part du budget que ces pays consacrent à l'infrastructure.

7. Pour compléter ces actions, les pays développés doivent tenir leurs promesses et contribuer à l'accélération des progrès. Nous rappelons qu'il est essentiel que le Programme de développement de Doha produise des résultats d'envergure et que les négociations aboutissent en 2006. L'amélioration des possibilités d'échanges et des débouchés pour les produits agricoles et industriels et les services sera décisive à cet égard. Nous insistons sur la nécessité d'apporter une « aide à la facilitation des échanges », et nous engageons la Banque mondiale et le FMI, en collaboration avec d'autres, à formuler des propositions destinées à aider les pays en développement à procéder aux ajustements nécessaires pour tirer parti des négociations; nous examinerons ces propositions d'ici notre prochaine réunion. Nous reconnaissons également les avantages que procureraient aux pays en développement la diminution des obstacles au commerce dans les pays en développement et le renforcement des échanges Sud-Sud.
8. Le financement du programme de développement reste un défi majeur, qui exige une action soutenue sur le plan de la mobilisation de ressources intérieures, de l'investissement privé et du commerce. Nous accueillons avec intérêt le programme de travail entrepris par la Banque mondiale en vue d'améliorer l'analyse et les statistiques sur les envois de fonds des travailleurs migrants, ainsi que sur la mobilité de la main-d'œuvre et la migration, et d'examiner les entraves aux transferts de fonds. Nous insistons sur le fait qu'un accroissement sensible de l'aide sera également nécessaire pour permettre une progression plus rapide vers la réalisation des OMD. Nous nous félicitons de l'heureux aboutissement de la Quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), pas important pour la mobilisation de ressources additionnelles, et nous appelons les bailleurs de fonds à finaliser leurs engagements. Nous prenons note de la poursuite des travaux consacrés à l'impact des chocs exogènes sur les pays à faible revenu et les petits États vulnérables, et attendons avec intérêt des propositions complémentaires, dans le contexte de l'examen à mi-parcours d'IDA-14, sur les options disponibles pour concrétiser les propositions correspondantes au niveau opérationnel.
9. Nous nous félicitons également de l'accord intervenu entre la Banque mondiale et le FMI sur un cadre conjoint d'analyse prospective du degré d'endettement tolérable des pays à faible revenu. Nous accueillons avec intérêt les propositions récemment formulées pour des allègements supplémentaires de l'encours et du service de la dette. Nous nous accordons à penser qu'un surcroît d'allègement, au-delà du dispositif des petits pays très endettés, s'impose dans des cas spécifiques pour assurer un degré d'endettement tolérable à long terme et permettre les progrès en direction des OMD. Nous demandons à la Banque et au FMI d'examiner ces propositions dans la perspective des Assemblées annuelles.
10. Nous confirmons notre détermination à respecter les engagements pris à Monterrey et par la suite en vue d'un relèvement des niveaux de l'aide publique au développement (APD). Nous engageons les pays donateurs

qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour se rapprocher de l'objectif d'une APD représentant 0,7 % du revenu national brut.

11. Nous nous félicitons de la poursuite des travaux sur des moyens novateurs de financement du développement. Nous prenons note du fait que les négociations consacrées par les parties intéressées au projet pilote de la Facilité financière internationale pour la vaccination sont bien avancées et que l'analyse de la faisabilité technique de la Facilité a permis d'établir les conditions requises pour la prise des décisions nécessaires, sur le plan politique, en ce qui concerne la participation à ce mécanisme. Nous encourageons les bailleurs de fonds intéressés à donner suite à ces propositions. De l'avis d'éventuels participants, il peut être faisable et souhaitable d'instituer des mécanismes de taxation mondiale pour le financement du développement, mais d'autres membres ne sont pas de cet avis. Nous prenons note des analyses concernant la justification économique et la faisabilité technique de certaines des propositions de taxes mondiales, et la taille raisonnable nécessaire du bloc de pays participants. Compte tenu de l'appui politique dont bénéficient ces propositions dans certains pays, nous invitons la Banque mondiale et le FMI à approfondir, dans la perspective des assemblées annuelles, leur analyse des mécanismes de fiscalité pour le développement, applicables à l'échelon national et coordonnés à l'échelon international, qui sont les plus prometteurs à titre d'élément d'information pour la mise à l'étude d'un scénario pilote à l'intention des pays intéressés.
12. Nous soulignons par ailleurs l'importance qu'il y a pour les partenaires de développement multilatéraux à poursuivre leur action, qu'il s'agisse d'appuyer le processus de stratégies pour la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu, de mieux aligner l'aide sur les stratégies à moyen terme des pays, de rationaliser la conditionnalité, de renforcer les capacités institutionnelles ou d'accroître la focalisation sur les résultats du processus de développement. Nous demandons que l'examen des arrangements concernant les financements mixtes soit poussé plus avant, que des mesures supplémentaires soient prises pour renforcer l'efficacité de l'aide et que des progrès continuent d'être faits pour la fourniture de produits financiers souples et novateurs, ainsi que de services consultatifs et d'assistance technique de qualité et mieux adaptés à l'évolution et à la diversité des besoins des pays à revenu intermédiaire; nous appelons aussi à un renforcement du rôle de la Banque mondiale dans ces pays, en particulier pour ce qui concerne les biens publics mondiaux.
13. Nous accueillons avec satisfaction la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui a répondu à l'appel que nous avions précédemment lancé pour la prise d'engagements fermes sur la qualité de l'aide. Nous prenons note de l'accord sur des indicateurs quantitatifs. Nous insistons pour que soient établis, comme convenu, des objectifs cibles pour chacun des indicateurs à l'horizon 2010. Des actions conjointes devront à présent être menées de façon concertée pour traduire ceux-ci dans des mesures concrètes à l'échelon des pays, et nous appelons la Banque mondiale à

être la première à donner l'exemple, en appliquant le cadre défini à Paris. Nous nous félicitons du fait que les systèmes en place dans les pays sont de plus en plus utilisés, dans les cas appropriés, comme moyen d'accroître l'harmonisation et de réduire les coûts de transaction.

14. Renforcer la voix et la participation des pays en développement et des pays en transition au sein de la Banque mondiale et du FMI continue d'être un sujet de préoccupation. Des progrès ne pourront être faits que s'il existe un large consensus au niveau politique. Nous prenons note de l'action que continuent de mener les conseils des deux institutions à cet égard, et nous réexaminerons cette question lors de notre prochaine réunion à la lumière des progrès réalisés.
15. Nous rendons hommage aux efforts déployés par la communauté internationale pour contrer les effets des tsunamis meurtriers qui ont dévasté la région de l'océan Indien. Cette tragédie nous a rappelé que ce sont généralement les plus pauvres qui sont les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Nous demandons que l'accent continue d'être mis sur les problèmes posés par l'accélération du processus de reconstruction et de redressement dans la région, le rétablissement des moyens de subsistance et la mise au point de projets pour améliorer les capacités d'intervention et atténuer les risques en cas de catastrophe.
16. Un système multilatéral solide et efficace est essentiel à l'effort de lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale. Nous exprimons à Jim Wolfensohn, alors qu'il arrive au terme de son mandat, notre profonde gratitude pour le talent avec lequel il a dirigé la Banque mondiale, ainsi que nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions d'envoyé spécial pour le désengagement de la Bande de Gaza. Nous tenons également à féliciter Paul Wolfowitz de sa nomination à la présidence de la Banque, et attendons avec intérêt de travailler à ses côtés.
17. La prochaine réunion du Comité aura lieu à Washington le 24 septembre 2005.

Washington D.C.

Le 25 septembre 2005

1. Notre rencontre fait suite à plusieurs importantes réunions qui ont marqué cette « Année du développement », telles que le Sommet mondial de 2005 de l'Organisation des Nations Unies qui s'est tenu à New York du 14 au 16 septembre. Ces réunions, et notamment le Sommet du G8 à Gleneagles en juillet, ont permis de renforcer et d'accroître sensiblement la convergence de vues sur les principaux points du programme de développement. Nos entretiens ont porté plus particulièrement sur les questions d'exécution et les actions prioritaires.
2. Nous réitérons notre appui à la réalisation d'objectifs de développement arrêtés d'un commun accord au niveau international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et nous notons qu'il importe, à cette fin, de créer un partenariat international de développement plus

fort. Nous jugeons encourageante la volonté de redynamiser le partenariat pour l'aide puisque, en contrepartie à la poursuite de politiques plus résolues par de nombreux pays en développement, les pays développés et d'autres bailleurs de fonds s'engagent à consentir un montant d'aide et d'allègement de la dette supplémentaire et à prendre des mesures pour accroître l'efficacité du développement. Nous réaffirmons l'importance que revêt la poursuite par les pays en développement de politiques judicieuses, notamment la promotion d'un secteur privé solide et l'amélioration de la gouvernance, pour la réalisation des objectifs de développement. À cet égard, nous insistons sur l'importance d'accroître les opportunités offertes à ceux qui peuvent le moins se faire entendre et dont les ressources et les capacités sont les plus limitées. Nous nous réjouissons à l'idée que des ressources supplémentaires seront dégagées maintenant que de nombreux bailleurs de fonds viennent de se fixer un calendrier de manière à atteindre l'objectif fixé pour l'aide publique au développement, soit 0,7 % du produit national brut. Nous félicitons les bailleurs de fonds qui ont déjà atteint, voire même dépassé, cet objectif. Ainsi que l'ont demandé les dirigeants mondiaux lors du récent Sommet des Nations Unies, nous prions instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait de donner une suite concrète aux engagements qu'ils ont pris en ce domaine. Nous prenons note du lancement de la Facilité financière internationale pour la vaccination et de l'application à venir d'une taxe de solidarité sur les billets d'avion par plusieurs pays. Nous demandons à la Banque mondiale d'aider, en tant que de besoin, à mettre en œuvre ces initiatives de sorte qu'elles s'inscrivent bien dans l'architecture globale de l'aide basée sur les performances et pilotée par les pays. Nous prenons aussi note des travaux actuellement consacrés aux formules de financement mixte et de garantie de marché pour les vaccins.

3. Il est tout aussi important de prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'aide que d'en accroître le volume. Nous nous félicitons des progrès accomplis en vue de l'établissement d'indicateurs et d'objectifs tangibles dans le cadre des engagements présentés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Nous demandons à la Banque mondiale de collaborer étroitement avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres partenaires pour appuyer la fourniture d'une aide plus importante et de meilleure qualité, en procédant de manière systématique au suivi des engagements pris et à la vérification des actions mises en œuvre pour les honorer, et en poursuivant résolument l'exécution du programme arrêté pour une gestion axée sur les résultats, l'harmonisation et l'alignement.
4. Nous accueillons favorablement l'ambitieux Plan d'action pour l'Afrique établi par le Groupe de la Banque mondiale, qui permettra d'appuyer les efforts déployés par les pays africains pour accélérer leur croissance, lutter contre la pauvreté et atteindre les OMD. Nous demandons que ce plan soit exécuté rapidement et résolument et prions instamment la Banque de

collaborer étroitement avec l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la Banque africaine de développement, le Forum pour le partenariat africain et d'autres partenaires. Nous nous félicitons de l'orientation du Plan sur les résultats ainsi que des actions concrètes qu'il propose pour assurer une utilisation efficace du surcroît d'aide. Le Plan d'action privilégie à juste titre le développement des capacités de l'appareil d'État et l'amélioration de la gouvernance, le renforcement des moteurs de la croissance, et la recherche d'une large participation à la croissance et de la répartition de ses avantages. Nous louons la prise en compte de tous les aspects relatifs au développement d'un secteur privé africain, à la création d'emplois, à la promotion des exportations, au développement des infrastructures, à l'accroissement de la productivité agricole, au renforcement du développement humain, au développement des capacités (notamment dans les pays touchés par un conflit et dans les États fragiles) et à l'amélioration de l'intégration régionale. Nous insistons aussi sur la poursuite d'actions dans des domaines apparentés tels que le renforcement de la mise en œuvre de l'Initiative pour l'accélération du programme Éducation pour tous, notamment en comblant le déficit de financement; l'intensification de la lutte contre de grandes maladies comme le VIH/SIDA et le paludisme; la promotion de la contribution des femmes au développement; et l'amélioration des conditions dans lesquelles opèrent les petites et moyennes entreprises, notamment en leur donnant accès à des microfinancements. Nous demandons que soient poursuivis les travaux d'analyse et de mise au point des nouveaux mécanismes proposés pour accroître l'envergure de l'aide et cibler cette dernière de manière stratégique sur les pays et les programmes qui peuvent avoir un fort impact sur le développement, qui sont compatibles avec le cadre de l'Association internationale de développement (IDA) et qui complètent son action. Nous nous félicitons également de l'importance accordée par le Plan aux partenariats, aux activités de suivi et d'évaluation, et aux mécanismes consultatifs, notamment la présentation de rapports périodiques au Comité sur les progrès accomplis dans le contexte du Rapport de suivi mondial à partir de 2007.

5. Nous accueillons favorablement la proposition du G8 d'annuler l'intégralité de la dette que les pays pauvres très endettés (PPTÉ) admissibles ont contractée auprès de l'IDA, du Fonds africain de développement et du Fonds monétaire international (FMI); cette proposition offre une occasion précieuse de réduire la dette et d'accroître les ressources pouvant être consacrées à la réalisation des OMD. Pour assurer une mise en œuvre rapide de cette proposition, nous sommes convenus de la nécessité d'un programme composé d'éléments interdépendants formant un tout, qui donne lieu en particulier à un dédommagement « dollar pour dollar » de l'IDA au moyen de ressources venant réellement s'ajouter aux engagements existants de manière à maintenir l'intégrité financière et la capacité de l'IDA à aider les pays pauvres au cours des années à venir. Nous nous accordons également à penser que les ressources engagées

par les donateurs pour financer l'allègement de la dette doivent être additionnelles pour que cet allègement procure des avantages tangibles aux PPTE. Nous ne doutons pas que ce programme, et notamment le financement, les principaux aspects techniques des modalités et le partage volontaire du fardeau, procureront ces avantages. Nous insistons sur l'importance du maintien de solides résultats économiques et d'une bonne gouvernance dans les pays admissibles. Nous prions instamment les pays bailleurs de fonds d'assurer à l'IDA des ressources compensant l'intégralité des flux de remboursement auxquels il lui faudra renoncer par suite de l'allègement de la dette pour qu'il soit possible de conclure un accord sur cette proposition. Nous applaudissons les engagements pris à cet égard par le G8 dans la lettre adressée au président de la Banque mondiale. Nous demandons à la Banque de préparer au plus tôt le calendrier des versements devant être effectués à titre de compensation et d'établir un système de suivi de toutes les contributions des bailleurs de fonds. Nous nous déclarons, sur cette base, favorables au programme précédent et prions instamment la Banque de prendre toutes les mesures nécessaires pour passer à la phase d'exécution.

6. Nous avons également examiné le déroulement de l'Initiative PPTE, et nous nous félicitons de la poursuite des progrès accomplis dans le cadre de l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés; nous notons la nécessité de combler le déficit de financement actuel et nous prions instamment les créanciers de participer pleinement à cet effort. Nous continuons d'insister sur l'importance que revêtent les dispositions de l'accord actuel qui stipulent que les contributions effectuées au titre de l'Initiative PPTE doivent venir s'ajouter aux autres contributions à l'IDA. Dix-huit pays ont atteint le point d'achèvement, et dix autres sont dans la phase comprise entre le point de décision et le point d'achèvement. Nous attendons avec intérêt la liste définitive des pays admissibles au début de 2006.
7. La poursuite de politiques nationales plus résolues et l'offre d'une aide de plus en plus efficace doivent s'accompagner de mesures ambitieuses pour ouvrir davantage l'économie sur l'extérieur, faciliter l'accès au marché et veiller à ce que les échanges profitent aux pauvres. Si le Programme de développement de Doha ne débouche pas rapidement sur des résultats d'envergure, les pays en développement ne parviendront pas à atteindre le rythme de croissance économique nécessaire à la réalisation des OMD. À l'approche de la conférence ministérielle de Hong Kong, qui marquera une étape cruciale vers la conclusion, en 2006, des négociations du cycle de Doha, le moment est venu pour tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'œuvrer pour faire progresser les négociations, et nous demandons instamment aux pays développés d'ouvrir la voie. Nous ne pouvons trop insister sur l'importance que revêt, pour l'économie mondiale et la réalisation des OMD, la conclusion d'un accord donnant lieu à : i) une réforme majeure des politiques commerciales agricoles pour élargir l'accès aux marchés et éliminer les subventions faussant les échanges; ii) l'adoption de mesures pour ouvrir

les marchés des produits manufacturés et des services; et iii) un accroissement de l'aide à la facilitation des échanges pour remédier aux contraintes liées à l'offre et donner aux pays en développement plus de moyens de tirer profit de l'élargissement des opportunités commerciales. Nous approuvons la proposition de renforcement du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, qui prévoit d'accroître les ressources, d'élargir le champ d'application et d'améliorer l'efficacité de ce mécanisme. Nous demandons à la Banque mondiale et au FMI de poursuivre leurs travaux d'examen pour déterminer si les mécanismes actuels permettent d'apporter l'aide requise pour faciliter les échanges régionaux et transfrontières et de réfléchir, si nécessaire, à de nouveaux mécanismes. Nous approuvons la mise en place d'un cadre renforcé d'évaluation des besoins d'ajustement afin de mieux utiliser les mécanismes d'aide des institutions financières internationales et des bailleurs de fonds. Nous demandons instamment à la Banque et au FMI de mieux intégrer les besoins liés au commerce dans leur appui aux programmes-pays. Nous demandons également à la Banque et au FMI de poursuivre leurs efforts de sensibilisation aux questions de commerce et de développement.

8. Si l'on veut stimuler la croissance et réduire plus rapidement la pauvreté, il faut investir à plus grande échelle dans l'infrastructure et appuyer d'ambitieux programmes dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Groupe de la Banque mondiale dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'infrastructure et du renforcement des partenariats public-privé pour mobiliser des ressources et avoir un impact maximum, notamment dans le cadre du Consortium africain pour l'infrastructure qui vient de se former. Nous appelons à la poursuite de l'élargissement et de l'augmentation de l'appui à la fourniture de services d'infrastructure et à l'élimination des obstacles en ce domaine, de manière à pouvoir satisfaire aux besoins des pays à faible revenu et à ceux des pays à revenu intermédiaire. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport d'étape que nous soumettra la Banque lors de notre prochaine réunion sur l'impact qu'aurait sur la croissance et la réalisation des OMD la création d'un plus vaste espace budgétaire. La Banque poursuivra sa collaboration avec le FMI sur les aspects macroéconomiques de cette question.
9. Nous nous félicitons de l'examen de la conditionnalité de la Banque mondiale et nous approuvons les principes de bonne pratique proposés par la Banque pour rationaliser la conditionnalité et renforcer l'adhésion des pays aux programmes qu'ils ont eux-mêmes définis. Nous demandons qu'il soit procédé à un suivi régulier pour assurer l'application systématique de ces principes au niveau des pays et qu'un rapport d'étape nous soit présenté l'année prochaine. Nous nous félicitons également des travaux sur le renforcement des instruments du FMI à l'appui des pays membres à faible revenu, et appelons à un nouveau resserrement de la collaboration entre la Banque et le FMI en ce domaine.

10. Nous avons accueilli avec intérêt l'examen de l'approche de la Stratégie de réduction de la pauvreté mené conjointement par la Banque mondiale et le FMI et nous notons la mesure dans laquelle cette approche contribue à renforcer la maîtrise par les pays de leur programme de développement, à promouvoir la formulation de priorités et de politiques nationales claires et cohérentes pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté, à améliorer les systèmes budgétaires et de suivi, et à recentrer l'attention sur l'obtention de résultats de développement. Nous notons que l'adhésion des pays, sur la base d'une large participation, est maintenant un élément essentiel de cette approche. Nous notons également l'utilité que présentent pour celle-ci les études diagnostiques menées par les pays, et notamment les analyses de l'impact des mesures sur la pauvreté et dans le domaine social. Mais, malgré tous les progrès accomplis, il sera nécessaire de poursuivre les efforts dans de nombreux pays pour renforcer les stratégies de réduction de la pauvreté et leur mise en œuvre. Les pays devront, quant à eux, notamment améliorer leurs politiques, la mobilisation de ressources intérieures, la gouvernance et la transparence, tandis que les bailleurs de fonds devront leur fournir un appui prévisible, bien aligné et harmonisé.
11. Nous appuyons les efforts déployés par la Banque mondiale, notamment par le biais du Fonds pour l'environnement mondial, pour aider ses pays membres à atténuer l'impact des changements climatiques et à s'y adapter, utiliser l'énergie de manière plus rationnelle et élargir l'accès à des sources d'énergies renouvelables et d'un bon rendement coût-efficacité; nous nous félicitons aussi des efforts entrepris pour donner suite au plan d'action de Gleneagles en tenant au plus tôt des consultations pour identifier des mesures pragmatiques d'investissement et de financement de nature à promouvoir les objectifs de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous attendons avec intérêt le rapport qui nous sera soumis, pour notre prochaine réunion, sur les progrès accomplis en vue d'établir un dialogue avec les pays et les institutions partenaires et de créer un mécanisme pour les investissements.
12. Le Comité estime que la question du renforcement de la voix des pays en développement et en transition au sein de nos institutions revêt une importance cruciale. Nous poursuivons nos discussions dans le but de parvenir au consensus politique nécessaire en ce domaine, compte tenu des progrès accomplis dans le cadre de la révision des quotes-parts au FMI.

13. Le Comité exprime sa reconnaissance à M. Trevor Manuel, ministre sud-africain des Finances, pour les orientations et l'impulsion qu'il a su imprimer au Comité au cours des quatre dernières années en sa qualité de président et adresse également un accueil chaleureux à son successeur, M. Alberto Carrasquilla, ministre colombien des Finances et du Crédit public. Le Comité exprime sa gratitude à M. James Wolfensohn, qui a dirigé de manière exceptionnelle le Groupe de la Banque mondiale durant les dix dernières années, et souhaite la bienvenue à M. Paul Wolfowitz qui a récemment assumé les fonctions de président de la Banque mondiale et assiste à sa première réunion du Comité du développement, et lui adresse tous ses vœux de succès dans l'exercice de son nouveau mandat. Les ministres tiennent également à exprimer leurs vifs remerciements à M. Thomas Bernes, arrivé à la fin de son mandat de secrétaire exécutif du Comité du développement.
14. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 23 avril 2006.